

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé. Vents légers.
Maximum: 30
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL



FÊTE DU JOUR
S. LEO
Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Favreau: le rapatriement, une étape vers la révision de la constitution



M. Guy Favreau a déclaré samedi soir que la formule proposée pour le rapatriement de la constitution — formule du juste milieu — n'est que "la phase préliminaire devant conduire à la révision officielle de la constitution".

Le ministre de la justice a noté, au banquet annuel des gouverneurs de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal, que cette formule "possède le curieux mérite d'attirer les foudres des extrémistes des deux bords".

Sans doute le ministre faisait-il allusion aux conservateurs et aux néo-démocrates, selon qui la formule reconnaît trop de pouvoirs aux provinces. Mais il a fait une allusion plus évidente et plus marquée à l'autre extrême de l'extrême, M. Daniel Johnson.

Un homme fort intelligent, dit-il, a juré d'abattre la formule ou d'y laisser sa tête. Il faudrait peut-être s'efforcer, pour le sauver d'abolir la peine capitale, a-t-il dit à la blague. Le chef de l'Union nationale a en effet déclaré qu'il jouait son destin politique sur cette question de rapatriement.

Ensemble, a dit M. Favreau, centralistes et "autonomistes excessifs" définissent le juste milieu, somme toute, en dénégant la formule avec une myopie commune.

Le conférencier a ajouté qu'il ne doute pas que la population du Québec comprendra que la formule — même si elle ne paraît pas idéale à certains idéologues intrinsèques — n'en constitue pas moins une étape indispensable dans notre évolution constitutionnelle. Elle n'est évidemment, dit-il, que l'étape préliminaire à une révision formelle de la constitution; mais elle garantit que cette révision se fera "par des Canadiens et dans un climat canadien".

SOCIALISME ET SEPARATISME

M. Favreau qui a consacré la majeure partie de son exposé à la question des pouvoirs relatifs des provinces et du pouvoir central au regard de l'économie, a vivement dénoncé les séparatistes et les socialistes québécois qui ne voient que la population du Québec, a-t-il dit, dispose "d'une économie riche, saine et diversifiée" et non d'une "économie primitive dans laquelle on peut expérimenter sans danger les dogmes les plus extravagants".

Une illusion, a dit le conférencier, qui fausse la pensée de plusieurs jeunes révolutionnaires au Québec, consiste à croire que le Québec, étant prétendument un territoire économiquement arriéré, ne pourra progresser que par un socialisme radical.

Pour ma part, ajoute-t-il, je trouve qu'avant de préconiser une quelconque formule de croissance, il est logique d'analyser objectivement le genre d'économie que nous avons. Trop de ceux qui nous entretiennent aujourd'hui d'économie s'inspirant plus de doctrine que de réalité. Il suffit de leur chuchoter un mot un peu chargé d'émotion comme "révolution", "souveraineté" ou "prolétariat" pour qu'ils partent à la bataille dans toutes les directions à la fois, tels de vieux coursiers enivrés par des trompettes et des oriflammes dont le symbolisme précis leur échappe totalement.

Pour ces jeunes prophètes, ajoute M. Favreau, Marx est une récente découverte; en s'y accrochant, ils se montrent encore plus réactionnaires que les Soviétiques eux-mêmes.

Mgr Roy prend possession de son église romaine

CITE DU VATICAN — La prise de possession par le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec de son église titulaire des Saints Martyrs canadiens, s'est déroulée, samedi soir, avec une solennité et un éclat exceptionnels. Lorsque le cardinal est arrivé devant l'église où flottaient avec le nouveau drapeau canadien les pavillons italien et pontifical, la musique du corps des douanes, dont le commandement général se trouve en face du sanctuaire, a joué les hymnes pontifical et canadien.

S'étant revêtu de la cappa magna de soie écarlate et du mantelet d'hermine, le cardinal a pénétré dans le sanctuaire à la porte duquel il a été accueilli par le père Romand Huot, général des pères du Saint-Sacrement qui desservent l'église. De hauts prélats entouraient le religieux dont NNS Diego Venini, archevêque, aumônier secret de la papauté, William Carey, de la secrétairerie d'Etat, Mgr Charles-Hervé Charlebois, M. Romuald Bissonnette, recteur du collège canadien et les pères Guy Fortin et Moïse Roy, procureur des sacrements.

Précédé des membres du clergé, le cardinal est allé se recueillir devant le Saint Sacrement, puis s'est dévoué l'acte d'obédience des membres du clergé. A chacun le cardinal a donné l'accolade au lieu de se contenter de donner son anneau à baiser.

Mgr Gioacchino Sormanti, substitut de la Congrégation des rites, a donné lecture en latin de la bulle d'intronisation. Aussitôt après une adresse d'hommage a été prononcée par le père général des sacrements.

Prenant à son tour la parole le cardinal qui s'est exprimé tour en français, en italien et en anglais, a dit son émotion pour le témoignage d'affection que lui a donné le pape en l'élevant à la pourpre. Il a affirmé que cet honneur était fait non pas à sa personne seulement mais au Canada tout entier et qu'il fallait le considérer comme un encouragement à poursuivre l'action missionnaire et apostolique à laquelle se consacre son pays. Jeune et généreux, ce pays qui malgré la diversité de langues et de confessions a su réaliser la collaboration fraternelle entre tous ses fils saura trouver aussi dans l'hommage rendu à son primate un témoignage d'estime et de considération.

C'est pourquoi le cardinal a dit en terminant que unis plus que jamais dans une même prière, les fidèles sauront manifester leur attachement et leur amour au successeur de Pierre.

Auparavant, le cardinal avait tenu à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui avaient voulu s'associer aux cérémonies de son élévation au cardinalat et en particulier à l'ambassadeur du Canada en Italie et à M. Gérin-Lajoie, ministre de l'éducation du Québec, et aux Pères du Saint-Sacrement.

La cérémonie s'est achevée par le chant du Te Deum et la bénédiction solennelle que le cardinal a impartie à l'assistance.

disant la possession, sans autorisation, d'explosifs. Trois effectifs policiers, la gendarmerie royale canadienne, la police de Montréal, la police provinciale, ont participé aux descentes effectuées dans la région, qui étaient les deuxièmes en deux semaines.

Au cours de raids précédents, saisis par la police, un homme fut arrêté et accusé de possession illégale d'une arme à feu.

Selon l'inspecteur Perron, les derniers raids ont permis de saisir quelques carabines et quelques dossiers, tout simplement et non un arsenal ni des piles de feuilles incendiaires. D'autres personnes seront bientôt interrogées.

La police croit que la dynamique saisie à Montréal fut volée dans un chantier de construction à Montréal et qu'on ne l'a pas encore retrouvée.

Daniel Johnson qualifie de "département" le projet de "rapatriement" de l'AABN

SHERBROOKE — "Jamais je ne voterai pour une formule de rapatriement qui fait des Canadiens français une nation sans patrie," a déclaré dimanche après-midi M. Daniel Johnson. "Cette formule n'apporte absolument rien aux Canadiens français et elle leur enlève tout, même l'espérance," a-t-il dit. "Pour eux, elle n'est pas une formule de rapatriement, mais une formule de 'département'; car elle les dépouille, d'une façon radicale et définitive, de la maîtrise de leur destin."

Le chef de l'opposition adressait alors la parole au congrès de fondation d'un nouveau mouvement nationaliste qui a pris naissance dans l'Estrie, sous le nom de "Jeune Société Nationale".

M. Johnson a souhaité la croissance rapide, dans toute

Les réactions au rapport de la commission de bilinguisme

La province, de ce nouveau mouvement sans affiliation partisane et totalement dédié au progrès de notre jeune nation.

"La fraternité canadienne ne se fera jamais contre les nations," a dit le chef de l'Union nationale. "Elle se fera à partir de deux nations égales, et pour elles, ou elle ne se fera pas."

"Issu d'un pacte entre la nation anglo-canadienne et la nation canadienne-française, le gouvernement fédéral sort de la légitimité et fait acte d'agression chaque fois qu'il tente de fondre ces deux nations en une seule, au détriment de celle qui est numériquement la plus faible."

"Il faut une patrie à la nation canadienne-française. Nous avons longtemps espéré, et nous espérons encore malgré tout, que cette patrie puisse s'étendre à la totalité du Canada. Quoi qu'on dise, les Canadiens français n'ont jamais cherché à s'isoler. Ils ont essayé partout dans ce pays découvert, exploré et humanisé par leurs ancêtres. Ils ont participé et participent encore au développement de toutes et chacune des provinces du pays."

"Mais en dépit des luttes incessantes qu'ils ont livrées depuis le début de la Confédération, ils ne sont encore reconnus nulle part, sauf dans le Québec, comme des citoyens à part entière."

"Songez que sur 1,300,000 Canadiens d'origine française vivant hors du Québec, il n'y en a plus que 850,000 qui parlent français. Songez à u s s l

Au Québec, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, voit dans le rapport un excellent traitement à l'électro-choc qui éveillera peut-être la majorité anglophone au danger que court présentement le Canada.

"Plusieurs Canadiens français, a dit M. Laberge, s'éver-

Voir page 8: Réactions

Voir page 8: Daniel Johnson

Voir page 8: Mgr Roy

Trois autres suspects mêlés à l'affaire du sabotage de monuments américains seront traduits en justice aujourd'hui

La police a annoncé dimanche que trois des quatre personnes cueillies au cours de descentes soudaines reliées à une affaire de dynamite pendante devant un tribunal américain, seraient traduites en cour aujourd'hui.

L'inspecteur Roland Perron, du bureau des enquêtes criminelles de la police de Montréal, a déclaré dimanche que les trois hommes, tous de Montréal, comparaitraient lundi mais il a refusé de dire quelles accusations seraient portées contre eux.

Les actes d'accusation sont parfois modifiés quelques instants avant la comparution, dit-il. Nous y allons prudemment."

La quatrième personne détenue, une jeune fille, serait âgée de moins de 16 ans.

Les descentes de police se sont déroulées pendant la nuit de vendredi à samedi à Montréal et à St-Lin, paisible vil-

lage situé à 25 milles au nord de Montréal.

Dans l'affaire de New York, sont impliquées quatre autres personnes, dont une Montréalaise, accusées d'avoir conspiré pour faire sauter la statue de la liberté et deux autres monuments historiques américains.

INTERROGATOIRE

Deux policiers montréalais se rendirent à New York, la semaine dernière, pour interroger une ancienne speakerine à la télévision montréalaise, Michelle Duclos, qui fut appréhendée en compagnie de trois hommes par le FBI, à New York, le 16 février.

Mlle Duclos, âgée de 28 ans et deux de ses présumés complices doivent comparaître devant un commissaire fédéral à New York mardi.

Le quatrième accusé, Robert Collier, aurait entré le loi de l'Etat de New York inter-

M. Favreau a ensuite souligné l'avantage économique pour le Québec de demeurer dans la Confédération, "avantage apparent dans bien des domaines".

Certains de ces bienfaits, dit-il, sont invisibles, dans le sens qu'il faut imaginer pour les évaluer, la gravité des problèmes que soulèverait la séparation. Que deviendraient par exemple la monnaie, la dette nationale, les forces armées, les communications, la diplomatie?

On saisit encore cet avantage en examinant les exportations québécoises de produits manufacturés, qui sont presque toutes faites dans les autres provinces. Un Québec pourrait certes conclure des ententes commerciales avec d'autres pays, mais "aucun pays ne pourrait lui garantir les avantages de géographie et de production complémentaire que lui assure le Canada".

Et M. Favreau continue: "Du moment que l'on décide de ne pas adhérer carrément aux Etats-Unis, l'option canadienne est la seule qui s'offre aux Québécois soucieux de garder à la fois leur personnalité culturelle et leur prospérité."

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, dit-il, comment cette complémentarité naturelle des économies québécoise et canadienne est renforcée par un système monétaire et fiscal commun, par une coopération fédérale-provinciale constante, et par les efforts inlassables de plusieurs ministères fédéraux — commerce, immigration, agriculture, industrie, finance — pour stimuler l'économie canadienne dans toutes les régions du pays. La puissance économique qu'est devenu le Canada profite à tous; sa décomposition ferait souffrir tous les Canadiens.

Et en conclusion, M. Favreau a dit: "Vous, de la Jeune Chambre, avez une tradition que je connais bien — celle de vous laisser guider toujours par des réalités, non par des dogmes. Cette tradition est bien à l'image d'un peuple divers et tolérant. Elle fait comprendre à tous les Canadiens que la grandeur, c'est d'abord le génie et le courage de distinguer le réel de l'illusoire."



Dissolution de l'Ordre Jacques-Cartier?

Un télégramme anonyme, en provenance d'Ottawa, adressé hier soir aux quotidiens français du Québec, annonce la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier. Par le passé, l'OJC gardait ainsi l'anonymat dans ses communications avec les journaux. A Montréal, des personnes qu'on sait être très proches de l'Ordre disent que la dissolution est plausible, mais n'ont pas voulu la confirmer.

L'OJC est une société secrète.

D'autres informateurs, eux aussi proches de l'OJC, ont contesté l'authenticité du télégramme, et d'autres encore ont fait valoir que depuis quelques mois, sous le nom de COJC, Comité métropolitain, l'OJC s'emploie activement à réorganiser ses cadres dans la région de Montréal. Il serait notamment à l'origine du botin "entraide" qui donne une liste des entreprises canadiennes-françaises.

Voici le texte du télégramme qu'a reçu LE DEVOIR:

"Dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier. STOP. Un communiqué de l'Ordre de Jacques-Cartier fait part qu'au cours d'une réunion récente les adminis-

trateurs de cette société ont décrété sa dissolution en raison de l'existence et de la puissance des nombreuses structures sociales, économiques et nationales

Gérin-Lajoie à Paris: Québec entend collaborer avec tous les pays de langue française

PARIS — Le ministre québécois de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, a déclaré, samedi, à Paris, en signant officiellement le premier document international que ratifie la province, que le Québec entend approfondir sa collaboration, non seulement avec la France, mais aussi avec tous les pays de langue française.

A propos de ce document, qui s'intitule: "Entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation", M. Gérin-Lajoie a déclaré:

"C'est la pierre angulaire, nous semble-t-il, d'une grande communauté culturelle qui ne doit pas seulement englober la France et le Canada, mais tous les pays de langue française. Il s'agit, aujourd'hui, d'un accord culturel. Mais nous souhaitons que, dans un avenir pas trop éloigné, une collaboration du même type puisse s'instaurer entre tous les pays francophones. Accord non pas politique, mais culturel. C'est indispensable, dans cette époque de grande transformation qui doit mener à une vie en commun dans la paix."

En réponse aux questions des journalistes, M. Gérin-Lajoie a indiqué que "cet accord aidera à réaliser la réforme de l'enseignement au Québec et l'application des recommandations formulées par la Commission Parent".

Dans son allocution, M. Gérin-Lajoie a déclaré: "L'entente entre la France et le Québec dans le domaine de l'éducation que nous venons de signer est d'une grande importance pratique et, en même temps symbolique: c'est le premier acte que le Québec ait signé avec une puissance étrangère."

Ce document était, comme tous les actes internationaux, rédigé sur un papier filé d'or, contenu dans la chemise rouge traditionnelle, mais ne comportait pas de ruban ni de cachets de cire, ni les cachets personnels des ministres, comme c'est le cas pour les accords entre pays souverains.

Le document a été signé samedi midi au ministère de l'éducation nationale par MM. Christian Fouchet, ministre

Voir page 8: Gérin-Lajoie

Washington: l'agression au Vietnam est entièrement dirigée de Hanoi

WASHINGTON — Le "Livre blanc" que vient de publier samedi l'administration Johnson sur les opérations militaires au Vietnam est destiné avant tout à démontrer, avec toutes les preuves à l'appui, que c'est bien une invasion entièrement dirigée de Hanoi à laquelle on assiste notamment actuellement au Sud-Vietnam et non pas seulement une guerre civile.

C'est là l'interprétation fournie dans les milieux proches du département d'Etat de ce volumineux document qui dresse un réquisitoire circonstancié contre le gouvernement d'Hanoi. Il est fondé sur les indications fournies depuis ces trois dernières années par les services de renseignement américain et sud-vietnamien notamment à la lumière des interrogatoires effectués de prisonniers indigènes sud-vietnamiens et d'autres venus du nord.

Le gouvernement américain juge aujourd'hui utile d'exposer au grand public un certain nombre de "preuves" qui, d'après le gouvernement américain, ne peuvent laisser planer le moindre doute sur le rôle primordial joué par le Nord-Vietnam dans les opérations actuelles. L'infiltration du nord vers le sud revêt aujourd'hui des proportions inquiétantes, déclarait-on dans ces milieux.

Depuis peu, on assiste notamment à une nouvelle phase de la guerre qui met parfois aux prises des unités constituées à l'échelon du bataillon et non plus exclusivement à des opérations de guérilla.

Cela ne signifie pas pour autant que cette évolution correspond obligatoirement au troisième stade de la guerre subversive préconisée par le général Nguyen Giap, celui de la confrontation militaire sur le terrain entre unités organisées.

Le "Livre blanc" américain ne fournit aucune précision sur la politique qu'entend suivre

Washington pour parer au grave danger que représente ce flot toujours croissant d'hommes, d'armes, et de munitions acheminés vers le sud par la voie terrestre et par mer. Il souligne toutefois que les attaques effectuées par l'aviation américaine et sud-vietnamienne au nord du 17e parallèle "constituent une riposte limitée et appropriée à l'agression qui a entraîné cette initiative."

Le document a soin de mettre l'accent sur le fait que "tant que le régime d'Hanoi ne se décidera pas à mettre un terme à son intervention au sud, ou tant que des mesures efficaces ne seront pas prises pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, les gouvernements sud-vietnamien et américain continueront de prendre des mesures défensives pour parer à l'agression armée provenant du Nord-Vietnam."

Dans les milieux compétents, on interprète ce passage du Livre blanc comme laissant aux Etats-Unis et au Sud-Vietnam une marge suffisante de manœuvre pour poursuivre, dans la mesure où ces deux pays le jugeront utile, leurs attaques contre le Nord-Vietnam. Officiellement, toutefois, on conserve un mutisme total sur les intentions de Washington et de Saigon en ce qui concerne la suite des opérations militaires.

Voir page 8: Saigon

Voir page 8: Vietnam

Saïgon s'inquiète de l'ampleur du nouveau mouvement pour la paix

SAIGON — Le gouvernement sud-vietnamien se préoccupe plus particulièrement, en cette fin de semaine, de la nouvelle tendance qui se dessine dans la plus grande partie de l'opinion publique du pays, en faveur de l'arrêt des combats, indique-t-on dans les milieux informés.

Un conseil de cabinet extraordinaire s'est réuni samedi après-midi et les milieux informés de la présidence du conseil précisent que les membres du gouvernement se sont attachés à dégager une ligne politique assez nette face à la tendance de l'opinion publique à demander l'instauration d'un cessez-le-feu respecté par le gouvernement sud-vietnamien et le Front national de libération du Sud-Vietnam, afin qu'un

prompt retour à la paix soit possible."

Le gouvernement tiendra cet après-midi une conférence de presse pour faire connaître la nouvelle ligne politique définie par rapport au désir de paix du peuple vietnamien.

Ainsi se confirme l'impression recueillie par les observateurs que le gouvernement du Dr Pham Huy Quat a pris conscience de l'importance et de

Voir page 8: Saigon

Voir page 8: Vietnam

Le "caucus de gauche" fustige le syndicalisme bourgeois

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DESSINATEUR DEMANDÉ

Avec expérience dans l'élaboration des dessins de filerie et de structure pour appareillage électrique, haute et basse tensions, tableaux de contrôle et de commande.

Le candidat devra être bilingue.

Ecrire à : Case 1183, Le Devoir.

Dessinateurs avec expérience en structure et architecture

Minimum 2 ans d'expérience et étant en mesure de travailler sur plans préliminaires. Pour emploi immédiat à Ottawa. Le travail consiste à préparer la maquette des plans pour le Pavillon Canadien de l'Exposition 1967.

Salaires selon expérience.

Envoyez curriculum vitae à :
CASE 1172, LE DEVOIR

ADJOINT A L'ADMINISTRATION DE SUPERMARCHES

Notre département de l'administration des marchés requiert les services d'un collaborateur actif.

Les fonctions premières comprennent l'analyse du coût d'opération de nos marchés et la recommandation de mesures décisives d'amélioration. Une participation active à l'exécution de différents programmes d'entraînement et de contrôle visant les effectifs de main-d'œuvre, les méthodes de travail, l'établissement de budgets et les normes de production dans le domaine des supermarchés, vous est offerte.

Le candidat vraiment désireux de réussir, gradué d'université, possédant une vaste expérience dans des fonctions connexes, y trouvera l'occasion d'accéder à un poste comportant des responsabilités encore plus engageantes.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé à :

STEINBERG — MIRACLE MART

110 ouest, boulevard Crémazie
PLACE CREMAZIE

HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE JOLIETTE

(1300 lits)

Postes vacants :

Secrétaire médicale pour le département des archives médicales, graduée d'une école de secrétariat médical ou d'une école de techniciennes en archives, ou possédant une expérience équivalente.

Dietétiste avec ou sans internat

Les salaires seront déterminés selon l'expérience. Semaine de 5 jours, journées de maladie cumulatives, congés statutaires, etc.

Bien vouloir faire parvenir curriculum vitae à :

DIRECTEUR DU PERSONNEL

1000, boulevard Ste-Anne, Joliette



Quelques projets à l'étude
Contrôles en milieux fluides
Systèmes de navigation terrestre
Contrôles de fusées
Instrumentation optique
Indicateurs-détecteurs par ondes sonores

CARRIÈRE INTERESSANTE POUR INGENIEURS
(seniors, intermédiaires, juniors)

Nous sollicitons les demandes d'emploi de la part d'ingénieurs qualifiés et de diplômés en Sciences — (physique-mathématiques) désireux de participer à l'étude des projets ci-haut mentionnés et à la recherche dans des sphères connexes. Les candidats recherchés tout en travaillant en groupes de nombre limité seront appelés à endosser des responsabilités individuelles très importantes. Les différentes branches du Génie concernées incluent :

- l'Electro-mécanique (senior)
- la Mécanique (projets à l'étude)
- l'Electronique (circuits transistorisés)
- les Systèmes (contrôles non linéaires)
- l'Aéro-mécanique (contrôle par fluides)

pour seconder nos INGENIEURS, nous avons besoin aussi :
de DESSINATEURS PROJETS
(seniors)

- en Electro-mécanique
- en Equipement de vérification (méc.)
- en Outillage

de TECHNOLOGISTES (seniors)

- en Electronique

Notre Compagnie établie dans la région de Montréal depuis près de 35 ans, offre des conditions excellentes pour un travail stable dans un milieu professionnel et un salaire intéressant.

Veuillez communiquer par écrit, et en toute confiance, incluant tous les détails utiles, au soin du :

Directeur du personnel,
Aviation Electric Limited,
C.P. Postal 2140,
Montréal 9, Québec

Carrières intéressantes pour DIPLOMÉS UNIVERSITAIRES et PERSONNES EXPERIMENTÉES à titre de

TRADUCTEURS

(de l'anglais au français)

\$4,560 — \$4,680

(Traducteur stagiaire)

\$4,860 — \$5,700 \$6,000 — \$6,900

(Traducteur 1) (Traducteur 2)

Bureau des traductions

Secrétariat d'Etat

OTTAWA

Présenter sa demande sur les formulaires qu'on se procure aux bureaux de poste, aux succursales du Service national de placement ou aux divers bureaux de la Commission du service civil du Canada; faire parvenir SANS TARDER à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4.

Prière de rappeler le numéro de concours 65-700.

GERANT DE SUCCURSALE ASSURANCE-VIE

Compagnie très bien connue au Québec

Préférence aux C.L.U. et agents bien formés en assurance-vie

Un rendez-vous sera établi lors de la réception de votre "curriculum vitae" adressé à :

CASE 1180, "LE DEVOIR"

Nos employés sont au courant de cette demande

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY

demande un

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

FONCTIONS: Organisation et direction de l'enseignement professionnel au niveau secondaire.

Cours-option dans les matières techniques.

Cours de métiers et d'initiation au travail.

Les candidats feront parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitae complet à :

Maurice Marleau,

Directeur général des Ecoles,
87, rue Ste-Cécile,
Salaberry-de-Valleyfield

DIRECTEUR DU SERVICE DES INSCRIPTIONS

POUR LE LABORATOIRE AUDIO-VISUEL DE LANGUES

QUALITES :

Expérience de la vente, connaissance de l'administration et de la direction du personnel.

REMUNERATION :

Salaires de base, commission et voiture fournie.

Pour entrevue, appelez : 866-7083

Possibilités d'affectation immédiate pour SPECIALISTES EN GESTION DES BIENS

AU MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES, OTTAWA

Voyages à l'étranger, dans les capitales des autres pays

La Division des biens et des fournitures demande des chefs de service qui veilleront à la location, au plan, à l'achat, à la construction et à l'entretien des édifices et des emplacements en quelque soixante-dix missions à l'étranger.

CHEF, GESTION DES BIENS — jusqu'à \$12,300

— architecte ou ingénieur connaissant la gestion des biens

CHEF, ACQUISITION DES BIENS — jusqu'à \$10,700

— avec expérience dans le domaine de l'architecture ou du génie et bonne connaissance des méthodes de construction et de l'emploi des matériaux

CHEF, ENTRETIEN DES BIENS — jusqu'à \$10,700

— avec expérience dans le domaine de l'architecture ou du génie et bonne connaissance de l'entretien des immeubles et des installations connexes

CHEF, ORGANISATION DES PROGRAMMES — jusqu'à \$9,390

— établir les programmes financiers à courte et à longue échéance concernant les besoins en immeubles; diplôme universitaire ou membre d'une association de comptables.

Pour obtenir précisions et formules de demande, priez d'écrire SANS TARDER à la

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, OTTAWA 4,

et de demander la circulaire 65-584A.

Directeur du Personnel

Notre client, un important manufacturier de produits de consommation, requiert un administrateur pour prendre la direction de ses services du personnel. L'usine est située dans la région métropolitaine.

Le candidat sera bilingue, détenteur d'un diplôme universitaire et possèdera plusieurs années d'expérience dans les différentes sphères de l'administration du personnel.

Traitement: Comparable au salaire d'un administrateur expérimenté.

Direction et réponse assurées.

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

Edifice du Square Dominion, Montréal 2. UN 6-2807

Conseillers en sélection professionnelle depuis 1927

Quelque 150 syndicalistes militants, intellectuels et étudiants ont accueilli par un feu nourri d'accusations et de reproches hier après-midi le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, venu exprimer le point de vue de la FTQ sur le sujet "Le syndicat devant l'Etat bourgeois", devant un organisme connu sous le nom de "caucus de gauche".

Il s'agissait pour les participants de critiquer "l'Etat bourgeois" qui gouverne le Québec. La mitraille n'a que partiellement visé qui l'on croyait. Ce fut plutôt le "syndicalisme bourgeois" qui fut pris à partie et de la manière la plus virulente qui soit.

Une partie de l'exposé de M. Laberge avait ouvert cette diversion d'intérêt: "Le syndicalisme québécois, avait dit le président de la FTQ, ne désire pas tellement la disparition de l'Etat bourgeois, rêvée par les marxistes, que sa socialisation par un gouvernement social-démocratique. Au risque de

déplaire à certaines chapelles de l'extrémisme impuissant, je déclare que les travailleurs syndiqués ne rejettent pas a priori toutes les valeurs ni toutes les institutions bourgeoises et qu'ils restent dans l'ensemble attachés à notre système de démocratie parlementaire, qui constitue la meilleure sauvegarde de la dignité et de la liberté individuelles".

"Ce que vous demandez, c'est la perpétuation de l'Etat bourgeois", a conclu M. Emile Boudreau, syndicaliste.

"Vous venez de glisser sur une pelure de banane", d'enchaîner Michel Chartrand. Nous n'avons jamais contesté la démocratie politique, mais nous disons qu'elle est un leurre sans la démocratie économique".

De quelles libertés individuelles parle Laberge, a-t-il continué. La liberté des gros d'exploiter les petits? La liberté de se faire emprisonner et passer à l'isbae dans des postes de police quand on ose se manifester contre le régime

constitutionnel? La liberté de se faire matraquer quand on n'est pas d'accord que la reine vienne au Québec?

S'en prenant aux chefs syndicaux, M. Chartrand a dit que ce qui est grave pour les ouvriers du Québec, ce n'est pas tellement que les chefs syndicaux "aient couché ou couchent encore" avec les gouvernements, mais que ces leaders cachent une vérité essentielle aux travailleurs, à savoir qu'ils sont exploités dans un régime qui est contraire à leurs intérêts.

Plus tard, militants syndicalistes et étudiants s'en sont pris à M. Laberge et, de façon plus générale, aux chefs syndicaux.

Un employé des postes est intervenu: "Moi, ça me paraît drôle que vous disiez que les travailleurs sont d'accord avec les bourgeois. Au fond d'eux-mêmes, les travailleurs sont socialistes et réclament spontanément l'intervention de l'Etat dans à peu près tous les domaines, même s'ils craignent souvent qu'on prononce le mot socialisme".

Un autre a déclaré: "Le syndicalisme d'affaires pour lequel vous avez opté est incompatible avec l'idéologie ouvrière..."

Un représentant du syndicat du taxi a rappelé au conférencier que la "FTQ a couché avec Duplessis"...

Un étudiant a reproché à M. Laberge d'être "payé par Washington"...

Une militante indépendantiste a souhaité qu'on fasse une révolution d'abord dans les syndicats...

Un représentant du Conseil du travail de Montréal a accusé les chefs de ne pas participer à la vie des fédérations syndicales et a déploré qu'on ne les "voie apparaître que lorsque les ouvriers sont mal pris, en cas de grève par exemple..."

Un autre militant syndical a déclaré: "J'ai hâte que les amitiés particulières entre les chefs syndicaux et les gouvernements cessent. Les gouvernements, ils représentent le capitalisme. Or les capitalistes, ils ont fait brailier mon père chez nous puis ils m'ont fait geler"...

Et un autre: "Les syndicats adoptent une position de centre, alors qu'ils devraient logiquement être d'extrême-gauche et organiser la revendication des chômeurs par exemple..."

Un concierge intervient: "On n'a personne pour se défendre... Il faut des jobs pour tout le monde... J'me suis toujours défendu tout seul"...

Une 2e régionale protestante est sanctionnée: North Island

QUEBEC. — Le ministre intérimaire de l'éducation, M. Gaston Binette, annonce la sanction de la deuxième commission scolaire régionale à direction protestante, celle de North Island. Cette régionale groupe les commissions scolaires protestantes de la ville des Deux-Montagnes, du comté des Deux-Montagnes, de St-Martin et des Ecoles, du comté de Laval et de Laurenvale dans le comté de Terrebonne.

"Les quatre commissions scolaires, précise M. Binette, ont exprimé le désir que la régionale agisse comme conseilère auprès des commissions scolaires adhérentes pour l'enseignement élémentaire. On sait que des ententes de ce genre sont intervenues dans plusieurs régions du Québec. Actuellement, la commission scolaire de la ville de Lac-des-Deux-Montagnes travaille en étroite collaboration avec la commission scolaire régionale (catholique) des Deux-Montagnes, à un projet de partage de l'équipement scolaire, tel que cafétéria, gymnase, bibliothèque."

C'est au mois de novembre dernier que la première régionale protestante du Québec, celle de Bedford, a été constituée; elle groupe huit commissions scolaires protestantes des comtés de Shefford, Brôme et Missisquoi.

"Au total, ajoute M. Binette, neuf commissions scolaires régionales protestantes sont prévues. Chacune d'elles a déjà formé son comité régional de planification (scolaire) et les plans d'équipement seront remis au ministère de l'éducation à la date prévue, le 1er avril 1965."

La deuxième session annuelle de théologie contemporaine au Collège Loyola se tiendra du 28 juin au 2 juillet sur le thème "La convergence des Traditions". Des théologiens orthodoxes, protestants et catholiques participeront à cette session.

Le professeur Heike A. Oberman, de la Faculté de théologie de l'Université Harvard, représentera la tradition protestante; le professeur Alexander Schmemmann, du Séminaire de Théologie Saint-Vladimir, la tradition orthodoxe, et le R.P. Jean Daniélou, s.j., de l'Institut catholique de Paris, la tradition catholique.

Chaque journée de la session sera consacrée à un thème particulier: lundi, l'Eglise sera le thème; mardi l'Écriture; mercredi, la Tradition et les Traditions; jeudi, les sacrements; vendredi, la grâce.

Cessons de dénigrer les jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui ont mauvaise presse. Un grand nombre, pourtant, au collège et à l'université, accomplissent un travail étonnant, dans des conditions beaucoup plus dures qu'autrefois. SELECTION du Reader's Digest de mars vous expose comment nos enfants affrontent un monde de compétition sans précédent, et pourquoi ils ont besoin du respect, de l'aide et de l'amour de leurs aînés. Achetez Selection!



RENDEZ-VOUS À QUÉBEC POUR UNE BAGATTELLE!

Aller à Québec ne vous coûte presque plus rien. De plus, vous jouissez du confort agréable d'une voiture-coach climatisée. C'est un voyage qui vous assure la détente, le plaisir et la rapidité d'un train luxueux. Si peu de frais, tant de confort, une telle sécurité!

*Tarif simple en voiture-coach, en vigueur tous les jours sauf les vendredis et dimanches.

48 TRAINS PAR SEMAINE!

Les employés de la Ville diront le 5 s'ils font la grève ou non

Les quelque 4.000 employés manuels de la Ville de Montréal décideront d'ici le 5 mars s'ils déclencheront la grève. Les dirigeants de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) ont fait parvenir à chacun de leurs membres une lettre circulaire exposant les conditions qu'offrent la Ville de Montréal par suite des procédures de conciliation, et invitant les syndiqués à se prononcer par écrit sur ces conditions et à faire parvenir leur bulletin de vote par la poste au syndicat avant vendredi prochain.

Le bureau de direction du syndicat invite les membres à accepter les offres de la Ville, "vu les gains très appréciables concernant les bénéfices marginaux aux auxiliaires, les contrats forfaitaires, une augmentation de salaire qui vous place au-dessus de la moyenne des salaires payés à Montréal pour des fonctions similaires dans l'industrie".

Rappelons que le bureau de direction syndical avait également recommandé aux membres d'accepter le contrat lors de la grande assemblée générale tenue il y a trois semaines. A ce moment-là, les membres ont quand même rejeté les offres et exigé que le syndicat entame des procédures de conciliation.

La circulaire adressée aux membres après cette conciliation, menée avec l'aide de M. J.-E. Asselin du ministère du travail, précise que si les employés rejettent les dernières offres, ils donneront aux dirigeants syndicaux le mandat de déclencher la grève lorsque les délais prévus par la loi seront écoulés, c'est-à-dire vers le début d'avril.

Les dirigeants recommandent toutefois l'acceptation: "Votre comité exécutif, disent-ils, estime que c'est un des meilleurs contrats que les employés aient eus depuis au-delà de dix ans. Les négociations furent longues et difficiles pour l'obtention de certains gains. Votre comité de négociations a déjà menacé la Ville d'une grève; c'est pour cette raison qu'il a obtenu la clause concernant les contrats forfaitaires (la première clause du genre au Canada). Cette clause signifie une garantie d'emploi aux employés de la Ville de Montréal."

Au sujet des contrats forfaitaires la Ville accepte de faire exécuter par ses employés tous les travaux qui sont aujourd'hui exécutés en partie par ses employés à l'exception de l'enlèvement des déchets et 50 p. de l'enlèvement de la neige. En plus, les entrepreneurs seront tenus de payer à leurs employés les mêmes salaires que la Ville paie aux employés manuels.



En dépit de l'hiver qui hésite, mais se prolonge, les travaux continuent 'dans' les chantiers du métro de Montréal. Le square Viger, cher aux clochards et aux rentiers du quartier, a dû être sacrifié aux ouvriers troglodytes. Dans quelques mois, pourtant, il renaîtra, percé seulement, de ci de là, par quelques bouches d'aération.

La CSN et les journalistes: le président de l'ACSJ dit qu'il a été mal interprété

par Evelyn GAGNON

Le débat amorcé il y a une semaine chez les journalistes syndiqués du Québec se poursuit. Par suite d'une rencontre tenue vendredi entre le comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux et l'exécutif de l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes, le président de l'ACSJ, M. Manuel Maitre, affirme que sa déclaration du 20 février a été mal interprétée et qu'il ne voulait pas, dans cette déclaration, attaquer les dirigeants de la CSN.

M. Maitre, qui est aussi président du syndicat des journalistes de Montréal et l'un des délégués de ce syndicat à l'ACSJ, a imputé au traitement que "Le Devoir" a donné à la déclaration du 20 février, l'interprétation selon lui erronée que cette déclaration a reçue dans le public. Rappelons que mercredi dernier, par suite d'une proposition de la section du "Devoir" du SJM, le syndicat des journalistes de Montréal s'est dissocié de la déclaration faite le 20 février par l'Alliance, et a blâmé ses représentants à l'ACSJ de l'avoir endossée.

Dans la mise au point qu'il a faite hier, M. Manuel Maitre affirme que la déclaration du 20 s'attaquait à des méthodes de négociations, et non à des personnes. C'est "Le Devoir" qui en a fait une question de personnalité, dit-il.

La première déclaration de l'ACSJ dénonçait ce qu'elle ap-

pelait "le syndicalisme en smoking". Elle disait que les interventions du premier ministre Lesage dans les conflits ouvriers n'ont pas leur raison d'être. "Les dirigeants syndicaux devraient comprendre, disait-elle, que le premier ministre de la province n'est pas nécessairement un arbitre impartial".

La première déclaration dénonçait en outre la formule des négociations au sommet. "L'ACSJ souligne, disait le communiqué, que dans le cas de trois ententes au sommet" conclues récemment, les travailleurs n'ont pas obtenu ce qu'ils étaient en droit d'attendre. Il s'agit des grèves de La Presse et de la Régie des alcools du Québec et des négociations dans les hôpitaux de Montréal. Enfin l'ACSJ reprochait au ministre du travail Carrier Fortin de ne pas intervenir dans les conflits ouvriers. Le Devoir, en rendant compte lundi dernier de la déclaration de l'ACSJ, l'avait coiffée du titre: "Des représentants syndicaux des journalistes dénoncent: M. Lesage (pour ses interventions); M. Fortin (pour sa non-intervention); M. Pepin (pour ses négociations)".

Dès le 22 février, le président de la CSN, M. Jean Marchand, avait répondu à l'ACSJ. Il avait fait allusion à la possibilité d'exclure l'ACSJ de la CSN, en déclarant que si nous n'étions convaincus que l'Alliance représente vraiment, dans ce communiqué, la pensée des journalistes, il est certain que nous ne pourrions plus habiter sous le même toit".

M. Marchand a convoqué les dirigeants de l'Alliance à une réunion spéciale du comité exécutif de la CSN qui a eu lieu vendredi. Entre-temps, le syndicat des journalistes de Montréal s'était dissocié de la déclaration litigieuse. A la réunion de vendredi, après de longues discussions, il fut convenu que les dirigeants de l'Alliance publieraient une mise au point par suite de quoi la direction de la CSN avisait de l'attitude à prendre.

Voici le texte de la mise au point de l'ACSJ:

Mise au point de l'ACSJ
"La déclaration faite par l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes, le 20 février 1965, à Trois-Rivières, semble avoir donné l'impression, notamment à cause d'un titre dont un quotidien de Montréal (Le Devoir) l'a coiffée, que l'ACSJ partait en guerre contre la CSN et ses dirigeants. Pourtant, il n'en est rien, a déclaré M. Manuel Maitre, président de l'ACSJ, à l'issue d'une réunion conjointe de l'exécutif de la CSN et de l'exécutif de l'ACSJ, réunion tenue à Québec le vendredi, 26 février.

L'ACSJ tient à préciser sa pensée pour dissiper toute équivoque. Les réactions provoquées indiquent que l'on est porté à croire, en certains milieux, que l'ACSJ n'avait pas apprécié à leur valeur, au cours des conflits de ces derniers mois, les interventions des principaux dirigeants de la CSN ni les résultats atteints pour La Presse et pour la Régie des alcools.

L'ACSJ constate qu'il existe une tendance à transposer sur le plan politique les conflits où sont engagés les différents centraux syndicaux; elle met en garde contre la systématisation possible d'un recours trop hâtif aux mécanismes de négociations au sommet, qui peuvent déplacer l'enjeu de certains conflits.

L'ACSJ déplore la façon tendancieuse dont le ou les journalistes syndiqués du DEVOIR ont rédigé et présenté sa déclaration du 20 février. Elle réproche également le fait que ce journal ait fait des personnalités à partir d'un texte qui ne visait que des méthodes de négociations.

L'ACSJ continuera à étudier les questions qui lui semblent utiles à la défense des intérêts du syndicalisme en général et des journalistes en particulier, Clément Trudel, secrétaire de l'ACSJ.

NOTE DU DIRECTEUR DE L'INFORMATION
Le Devoir a publié intégralement la déclaration que l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes a faite le 20 février. Comme tout journal d'information, il en a d'abord dégagé les points essentiels, et ce, de façon rigoureusement honnête.

Dans cette déclaration, l'ACSJ critique les dirigeants de la CSN par suite des règlements intervenus à La Presse, à la Régie des alcools et dans les hôpitaux de Montréal. Dans deux de ces trois cas, ces règlements ont été négociés par M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN. Ainsi s'explique le titre.

On s'étonne que l'ACSJ adresse des reproches à des "journalistes syndiqués" quand ceux-ci font leur métier de journaliste.

Industrie du papier
En prévision des prochaines négociations pour le renouvellement des conventions collectives de travail dans l'industrie des papiers d'impression et d'éditions, des officiers, représentants et délégués locaux des syndicats internationaux se sont rencontrés à Montréal en vue de préparer et rédiger un programme commun de demandes qui doit être soumis aux employeurs.

Un porte-parole syndical a indiqué qu'en raison de la conjoncture favorable dans l'indus-

LE DEVOIR

LE DEVOIR, MONTRÉAL, LUNDI, 1er MARS 1965



La chambre de commerce de Montréal veut un ministère provincial de l'habitation

La Chambre de commerce du district de Montréal est d'avis que le gouvernement du Québec devrait créer un ministère autonome chargé de l'administration de toutes les lois concernant l'habitation et les problèmes connexes.

Dans un mémoire présenté à la Ville de Montréal touchant le projet de "Code du logement", la Chambre de commerce soutient en outre que la contribution financière de l'Etat provincial est essentielle à la réussite de tout programme de rénovation urbaine et, plus spécifiquement, du Code du logement lui-même.

"Il n'existe malheureusement pas, au Québec, de législation en vertu de laquelle le gouvernement provincial assumerait sa part de responsabilité en matière de rénovation urbaine," soutient le mémoire qui cite l'exemple de l'Ontario où l'Etat assume 25% des coûts du réaménagement, finance 17 1/2% des coûts de construction et paie 17 1/2% des subsides."

Après avoir reconnu "la nécessité d'un Code du logement tant sur le plan économique que social", la Chambre de commerce du district de Montréal souligne cependant qu'on ne peut "accepter un tel code sans certaines conditions".

Un tel code, poursuit le mémoire, doit autant que possible respecter la liberté personnelle des parties en cause et ne pas enlever aux particuliers tout recours efficace "contre le danger toujours imminent d'un corps public monopolisant les pouvoirs de réglementation."

Selon la Chambre de commerce, il faut "assurer la paisible possession des biens et ne pas enlever arbitrairement les stimulants et les mobiles de l'activité économique par une réglementation municipale trop onéreuse."

La Ville se doit, en conséquence, de respecter ou de compenser adéquatement les droits acquis des propriétaires, soulignent les auteurs du mémoire.

La Chambre exprime l'avis que le champ d'application du Code du logement devrait s'étendre à tous les immeubles domiciliaires de la ville de Montréal, mais que sa mise en vigueur devrait s'échelonner sur une période de temps selon certaines étapes.

L'application immédiate du code, dit-elle, aurait pour conséquence d'engorger le Service des permis et inspections qui pourrait être appelé à effectuer des enquêtes ou à étudier des plaintes pour plus de 350.000 logements. Là-dessus, le mémoire souligne que "vaut mieux ne pas avoir de règlement que d'en avoir un qu'on ignore parce qu'inacceptable."

Selon la Chambre, le seul moyen d'appliquer le Code du logement est de diviser la ville de Montréal en zones de rénovation urbaine et de n'appliquer le règlement qu'à une zone à la fois.

"Un autre avantage de cette application limitée du code, et ce n'est pas le moindre, est de faire l'essai du règlement et de mieux l'adapter à la pratique tout au long de sa mise en application," lit-on dans le mémoire.

La Chambre de commerce du district de Montréal est aussi d'avis que l'application d'un Code du logement est incompatible avec le contrôle des loyers. "On ne saurait, en effet, demander à un propriétaire de réinvestir pour la rénovation de son immeuble et, en même temps, l'empêcher de hausser son loyer," explique-t-elle.

La Chambre recommande, en outre, la création d'un tribunal immobilier chargé d'entendre les conflits entre occupants et propriétaires.

Elle suggère aussi que l'on étudie la possibilité de subventionner les locataires à faibles revenus selon le principe de base déjà établi pour les logements à loyer modique. Le mémoire précise qu'on pourrait ainsi "leur verser la différence entre le loyer exigé par l'entreprise privée et le loyer qu'ils peuvent effectivement payer."

Le mémoire insiste sur l'importance de mettre le public "dans le coup" en organisant une campagne d'éducation populaire particulièrement dans les zones où le Code du logement serait appliqué.

La Chambre souligne enfin que la Ville pourrait inciter davantage les propriétaires à réaliser eux-mêmes les objectifs du code en augmentant son assistance financière.

En ce sens, le mémoire estime que les principes sur lesquels on s'appuie pour réduire la taxe foncière municipale valent tout autant pour les taxes foncières scolaires.

Une revue d'information et de recherche en éducation est lancée: "Prospectives"

Une "revue d'information et de recherche en éducation" vient d'être lancée au secrétariat de la Fédération des collèges classiques. PROSPECTIVES entend être un organe qui permettra à tous ceux qui désirent publier les résultats de leurs recherches et de leurs études de le faire et, ainsi, d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes. Dans chaque numéro, la présence sera donc accordée à la rubrique intitulée "études et documents", où certaines questions seront abordées plus en profondeur.

Revue bimestrielle, PROSPECTIVES sera publiée six fois l'an par la Fédération des collèges classiques. Elle ne sera pas pour autant l'organe officiel de la FCC, précise le liminaire du premier numéro. La nouvelle revue remplacera le "Bulletin" que la FCC publiait depuis dix ans et qui, progressivement, est passé "du simple feuillet d'information à une formule se rapprochant sensiblement de celle d'une revue d'éducation." La transition était d'autant plus facile à réaliser que "la place nouvelle prise dans notre milieu par les questions d'éducation constituait en elle-même un appel à un effort plus vaste, plus structuré, plus organisé."

S'adressant aux éducateurs, aux administrateurs scolaires et aux parents, "PROSPECTIVES" s'intéressera à tout ce qui fait "le monde de l'éducation" au plan de la pédagogie, de l'administration, des finances scolaires, de la formation humaine et chrétienne, etc. Elle fera "écho aux préoccupations d'un Québec en évolution", et, à l'occasion, jettera un regard sur ce qui se fait ailleurs. Elle s'attachera plus particulièrement aux questions qui touchent l'enseignement secondaire et pré-universitaire, mais sans négliger pour autant les autres niveaux d'enseignement.

Pour les fins de cette revue, la FCC entend faire largement appel à toutes les ressources du milieu et à tous ceux qui se préoccupent des questions d'éducation.

En plus de la section qui sera consacrée aux "études et documents", PROSPECTIVES contiendra diverses rubriques, telles: actualité, les pour vous, livres reçus, le monde étudiant, etc., ainsi que diverses chroniques, telles: commentaires, tribune libre, lettres des lecteurs, etc.

Le premier numéro de la revue compte 56 pages et il accorde une place toute spéciale au Rapport Parent. "Nous avons pris pour acquis, au point de départ, que la phase des grands recensements était terminée, déclare le liminaire, et nous avons voulu poursuivre une réflexion critique sur quelques points majeurs du Rapport."

Le comité de rédaction de la revue est composé de trois membres du secrétariat de la FCC: M. Jean-Claude Sauvé, directeur; Mlle Mariette Thibault, secrétaire à la rédaction; M. Claude Beauregard, adjoint à la rédaction. PROSPECTIVES est en vente au coût de 50 cents l'exemplaire.

Lima honore Peter Howard

LIMA. — La ville de Lima a rendu samedi un dernier hommage à M. Peter Howard, responsable de l'action mondiale du Réarmement moral, décédé dans cette ville jeudi dernier. A l'initiative du président de la République et du maire de Lima, la dépouille mortelle de l'auteur et journaliste britannique a été exposée pendant 13 heures à l'hôtel de ville.

Pendant la journée des centaines de personnes ont défilé devant le cercueil d'acajou noir, recouvert de l'Union Jack, flanqué de deux grands chandeliers d'argent, devant un crucifix de dix pieds, gardé par la garde civile en uniforme.

A 8h30, la foule s'était rassemblée devant l'entrée principale de l'hôtel de ville pour assister au transport du cercueil porté par huit hommes représentant les différents pays d'Amérique latine. La bière était précédée d'un joueur de cornemuse exécutant une complainte écossaise "La mort du chef".

Dans la matinée une messe de Requiem avait été chantée à l'église St-François par le père Jose Mojica, célèbre acteur devenu prêtre.

La dépouille de M. Howard sera transportée en Angleterre où l'enterrement aura lieu jeudi prochain à Lavenham dans le comté de Suffolk.



Le ministre des postes, M. René Tremblay, a fait savoir que le timbre en l'honneur du nouveau drapeau canadien sera mis en vente le 30 juin, veille de la fête nationale du Canada. Le timbre sera rouge et bleu et de grand format horizontal. Le drapeau, qui en est l'objet, y figurera aux couleurs officielles, rouge et blanc, sur un fond bleu. Le mot "Canada," au coin droit supérieur, les mots "Postes-Postage" à la lisière inférieure, à droite, et un gros 5 au coin gauche inférieur, constitueront les seules inscriptions.

Bien digérer c'est mieux vivre!



En effet, bien digérer c'est mieux vivre... IMPORTÉE DE FRANCE, l'eau minérale alcaline naturelle VICHY CÉLESTINS apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles.

Prise quotidiennement, Vichy CÉLESTINS constitue une eau de régime très appréciée qui convient à tous, aux adultes comme aux enfants.

CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.



Méfiez-vous des imitations. Demandez toujours CÉLESTINS l'eau qui fait... du bien!

UN CADEAU

Que porte-t-elle si précieusement? C'est une robe nettoyée chez Jolicoeur. Elle est si nette qu'elle craint d'y toucher de peur de la souiller.



Jolicoeur Depuis 1907

LA. 1-2161

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Succursale au centre d'achats Rockland

La convention collective est signée à la C.E.C.M.

La Commission des écoles catholiques de Montréal a signé dans la soirée de jeudi une convention collective avec les syndicats qui représentent les 7.000 professeurs de la ville, soit l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal et la Federation of English-Speaking Catholic Teachers.

Un accord de principe était intervenu le 9 février entre les parties mais il a fallu quinze jours de négociations intensives pour formuler d'une manière finale le contrat collectif qui porte pour les années scolaires 1964-65 et 1965-66. Les avantages obtenus par les professeurs sont consentis rétroactivement au 1er septembre 1964.

En annonçant la signature, M. Aimé Nault, président de l'Alliance, a offert son entière collaboration à la CECM pour assurer l'application du contrat qui a une qualité de "compromis honorable". Il a ajouté que les dirigeants syndicaux s'attacheront surtout à rétablir un meilleur climat dans les écoles, en conformité avec l'esprit du rapport Parent qui recommande la participation des enseignants à la direction de l'éducation.

Au cours des longues et laborieuses négociations qui ont fallu aboutir à une grève, M. Nault avait affirmé que le climat de tension qui existe dans les écoles est un malaise profond, et non pas seulement un problème de surface.

NOUVELLE ADRESSE
Noël Beauchamp
TAILLEUR
6960 Park Ave., — Montréal 13
Tél.: 276-1355

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
MONTRÉAL 61-5375 ST-MICHAEL 467-5428

La grève à DuPont
KINGSTON — Des policiers ont convaincu samedi les grévistes de l'usine Du Pont of Canada de Kingston de retirer une automobile qui bloquait la voie ferrée privée de la compagnie. C'était un autre incident dans cette grève qui en a connu plusieurs depuis que les quelque 1700 employés syndiqués, membres du syndicat des mineurs unis. Vendredi, un juge a émis une injonction intérimaire limitant à quatre le nombre de piquets devant chacune des entrées de l'usine. Le fond de la requête d'injonction sera débattu mardi après-midi.

COUPEZ VOS FRAIS de CHAUFFAGE avec L'ISOLATION SOUFFLÉE
L'isolation soufflée faite avec compétence vous donnera une maison plus chaude... tout en vous assurant une économie substantielle dans les comptes de chauffage. Et vous pouvez vous attendre à plus de fraîcheur pendant les chaudières accablantes de l'été.
DEMANDEZ UNE ESTIMATION GRATUITE EN APPELANT A
273-1781
Plan budgétaire disponible
LA SALLE
BUILDERS SUPPLY LIMITED
159 ouest, rue Jean-Talon (Service d'isolation)
DIVISION DES ENTREPRISES P. H. DESROSIERS LTÉE

"l'homme l'autre bord du pont vend moins cher"
MÉDARD DENIGER président
CHRYSLER - DODGE VALIANT - SIMCA
VASTE TERRAIN D'AUTOS USAGÉES
AUSSI LOCATION à long et court terme
Langueuil
AUTOMOBILE LTÉE
268 St-Charles ouest, Langueuil
OR. 4-1571

JOUISSEZ DE LA VIE
Prenez une repas à l'extérieur
Naturellement chez
Moishe's STEAK HOUSE
STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN
Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent — Permis complet — Vl. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

EDITORIAL

La pension de vieillesse à 65 ans

La décision annoncée par M. Pearson, mercredi dernier, que l'âge requis pour recevoir la pension de vieillesse de \$75 par mois serait graduellement abaissé à 65 ans, a été approuvée par des représentants des trois autres partis politiques, et aussi sans aucun doute par toute la population du pays.

Le bill C-136, instituant le régime général de pensions, et qui est analogue au projet de caisse de retraite que doit adopter le Québec, comportait, à sa partie IV, des modifications à la loi actuellement en vigueur sur la sécurité de la vieillesse. La pension universelle de \$75 par mois est payable à partir de 70 ans; seuls ceux qui sont dans le besoin peuvent la réclamer à compter de 65 ans et ils doivent établir la modicité de leurs revenus.

Pour corriger les inconvénients de l'écart de cinq ans entre le paiement de la future retraite contributive à 65 ans et la pension de vieillesse universelle à 70 ans, le bill C-136 prévoyait une option selon laquelle chacun pourrait opter pour une pension de vieillesse réduite à partir de 65 ans et qui s'ajouterait à la future retraite. Ce montant réduit devait être de \$51 par mois à 65 ans et aurait augmenté graduellement de mois en mois jusqu'à \$75 si l'assuré attendait ses 70 ans.

Le changement que propose le gouvernement, c'est que la pleine pension de \$75 par mois sera payée à compter de 69 ans l'an prochain, de 68 ans en 1967, et finalement de 65 ans en 1970. Les porteurs de partis d'opposition ont tous déclaré qu'ils préféreraient que le changement soit plus rapide et qu'on paie tout de suite la pension à compter de 65 ans; mais ils ont pleinement approuvé le principe en cause.

L'étape de cinq ans prévue pour effectuer cette réforme a pour but de graduer l'augmentation du fardeau financier pour le gouvernement. Le premier ministre n'a pas dit comment ce changement sera financé; il a seulement annoncé une modification à l'impôt sur le revenu pour que l'exemption supplémentaire de \$500 accordée aux contribuables à compter de 65 ans soit reportée à 70 ans, mais cela ne sera pas suffisant pour combler l'écart et l'on peut prévoir un ajustement de la fiscalité.

Cette pension de vieillesse a été graduellement augmentée au cours des dernières années, et il n'est pas impossible que ce mouvement se poursuive malgré l'avènement de la caisse de retraite. M. Knowles, qui parlait mercredi au nom du NPD pour approuver la déclaration de M. Pearson, est revenu à la charge pour demander que cette pension soit

portée à \$100 par mois comme il l'avait proposé au comité mixte. D'autre part, le bill C-136 comporte déjà un autre changement; c'est que la pension de \$75 pourra être augmentée selon les fluctuations du coût de la vie. A ce propos, un député créditiste, M. Leboe, a exprimé la crainte que le fait de lier diverses prestations à l'indice du coût de la vie puisse déclencher une spirale inflationniste. Il préférerait des révisions périodiques qui ne seraient pas automatiques et ne risqueraient pas d'"ouvrir la boîte de Pandore".

Le fait de lier les prestations à l'indice du coût de la vie est tout de même plus équitable qu'un système de révisions périodiques qui peut être arbitraire, et qui risque de conduire à des surenchères électoraux. Dans le cas de la caisse de retraite contributive et obligatoire, ce qui sera le cas pour Québec comme dans le régime fédéral prévu pour les autres provinces, c'est assez logique que l'Etat qui gère ce régime garantisse aux assurés ou aux pensionnaires des prestations dont la valeur sera égale à celle de leurs contributions, c'est-à-dire payées avec une monnaie non dépréciée. La liaison au coût de la vie est donc une bonne précaution contre la dévaluation, surtout lorsque les primes sont échelonnées sur toute une vie.

Mais l'argument vaut aussi pour la pension de vieillesse. Car si ce régime de sécurité de la vieillesse n'est pas directement contributive comme le sera la caisse de retraite, il reste que ce fonds est alimenté par les taxes des contribuables. Au lieu de l'accumulation d'un fonds de réserve en vue de l'avenir, c'est dans ce cas un service de sécurité sociale financé par des impôts courants. Toutefois, si le montant des prestations est fixe, ceux qui auront payé pour les autres durant des années méritent qu'au moment de leur vieillesse cette pension ne soit pas dépréciée elle non plus par l'inflation et qu'ils obtiennent le même traitement.

M. Pearson a dit que "grâce à la fois au régime de sécurité de la vieillesse et au régime de pensions du Canada, nous aurons un programme de pension qui placera la justice sociale canadienne au premier plan des réalisations à travers le monde".

C'est tout à fait raisonnable que la pension de \$75 par mois soit payée à tous dès l'âge de 65 ans sans égard aux ressources financières de chacun. Mais puisque les deux formes de pension se complètent, il conviendrait que dans le Québec elles soient placées toutes deux sous l'autorité provinciale avec les ajustements fiscaux appropriés. Notre province devrait songer à rapatrier cette partie fédérale d'un système de sécurité et d'assurance-vieillesse sur laquelle les provinces ont une juridiction prioritaire.

Paul SAURIOL

Sur les fusions municipales

En acceptant les modifications proposées au projet de loi sur les fusions municipales, M. Laporte a calmé les inquiétudes qui s'étaient élevées depuis le début du débat, en particulier chez les dirigeants de l'Union des municipalités. Ces derniers se sont déclarés satisfaits dans une déclaration faite en fin de semaine.

L'Assemblée a donc modifié le projet de loi de telle sorte que les conseils municipaux acquis à l'idée d'une fusion ou d'une annexion devront procéder par voie de "règlement" (lequel ne peut être adopté sans avis), et non pas par simple "résolution", ce qui aurait permis à un conseil, comme le signalait M. Paul Dozois, "de se prononcer en faveur d'une fusion à la sauvette".

On sait que l'opposition, de même que l'Union des municipalités, réclamait le maintien du référendum. Sur ce point, M. Laporte a pu s'expliquer à loisir: le référendum est "un mode désuet" de consultation qui ne reflète pas vraiment l'opinion publique; des petits groupes, puissants et actifs, tablent sur l'indifférence des électeurs, utilisent volontiers ce moyen pour faire prévaloir leurs intérêts personnels.

Grâce aux modifications approuvées par la Chambre, la Commission municipale pourra intervenir et faire enquête. A ce stade, M. Laporte souhaite que les corps publics et les institutions se fassent entendre car, dit-il, les corps intermédiaires sont "en meilleure posture d'exprimer une opinion valable sur une fusion qu'un monsieur qui, payant \$1.31 de taxes, s'opposerait à un projet de fusion parce qu'il lui faudrait alors payer \$1.33".

Ce nouveau mode de consultation rassure ceux qui s'oppo-

saient au bill 13 dans sa forme originale. Une fois l'enquête accomplie, si la Commission municipale constate que les protestataires opposent au projet de fusion des arguments légitimes dont les conseils municipaux n'avaient pas tenu compte, il appartiendra au ministre d'assumer ses responsabilités. Il peut ou bien ordonner la fusion, ou bien s'en remettre à l'Assemblée législative qui avisera. Pour connaître le sentiment des contribuables, rien n'interdit au ministre, s'il le juge à propos, d'instituer un référendum dont les résultats, sans le lier, auront une valeur indicative.

Les arguments invoqués par M. Laporte à l'encontre des référendums ne manquent pas de poids, surtout si l'on songe aux exemples récents, mais ils ne justifient pas la suppression définitive de ce moyen dans tous les cas. A ce propos, M. Dozois a raison de rappeler M. Laporte aux exigences de la logique. Si le référendum est un mode désuet de consultation à l'égard des fusions, il convient alors d'y renoncer à l'égard d'autres questions et modifier en conséquence le code municipal et la loi des cités et villes. Ne pourrait-on pas envisager le recours au référendum dans des conditions entièrement nouvelles, par exemple sous la surveillance étroite de la Commission municipale, celle-ci assurant que les contribuables-électeurs sont pleinement informés, évitant surtout que

BLOCS NOTES

des groupes particuliers usent d'une propagande qui détourne la consultation de ses véritables fins.

Il serait absurde d'ordonner des référendums chaque fois que deux ou trois municipalités se proposent de fusionner et que leur projet est conforme aux intérêts de la majorité des contribuables. Aussi, était-il nécessaire de ne pas faire au ministre l'obligation d'y recourir sans pour autant lui interdire d'employer ce moyen dans quelques cas. La confiance que porte le ministre au jugement des corps intermédiaires est assurément justifiée, mais on aurait tort d'ériger en système un mode de consultation qui écarterait toujours l'avis des contribuables.

Les conditions dans lesquelles la Chambre de commerce de Chomedey s'est récemment prononcée en faveur des fusions sur l'île Jésus — les membres n'ayant pas été consultés et le conseil ayant voté une résolution en l'absence des "opposants" — indiquent qu'il faut parfois se méfier de l'objectivité des jugements d'un corps public.

Michel Roy

La Bible vous parle

Agissez en hommes libres, non pas en hommes qui font de la liberté un voile sur leur malice, mais en serviteurs de Dieu. (1 Pierre 2, 16) Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

LES DEUX CANADA DOIVENT NEGOCIER LEUR EGALITE! Si l'on ajoute (ou retranche) membre à membre deux égalités, on obtient une troisième égalité. A=C, B=C } A=B. a=b, c=d } => a+c=b+d, a-c=b-d.

A PROPOS DU LIVRE DU GENERAL BEAUFRE

Dissuasion et stratégie

par Jean PLANCHAIS

Liddell Hart avait dit du premier livre du général Beaufre, Introduction à la stratégie, que c'était "le traité de stratégie le plus complet, le plus soigneusement formulé et mis à jour qui ait été publié au cours de cette génération". Le second ouvrage de l'ancien représentant de la France au groupe militaire permanent de l'O.T.A.N., s'il prête plus que le premier à discussion, ne décevra pas ceux qui ont soutenu à l'appréciation du célèbre critique militaire britannique.

Le général Beaufre, après avoir quitté volontairement l'armée et créé, dans le cadre du Centre d'études de politique étrangère, un Institut d'études stratégiques, bâtit pierre à pierre une oeuvre qui doit contribuer, estime-t-il, à "restaurer la foi dans la fonction de défense et la confiance dans les moyens de l'assurer".

Dans l'Introduction il avait établi un lexique et une syntaxe. Dans Dissuasion et Stratégie (1) il plonge au coeur du "phénomène capital" d'un monde partiellement dominé par l'affrontement des puissances nucléaires. Son ouvrage, certes, n'est pas le premier. Le général Gallois a depuis longtemps entrepris d'instruire les Français aux problèmes nucléaires militaires, et M. Raymond Aron, dans Le Grand Débat, a brillamment passé en revue les thèses en présence et leur évolution historique.

Esprit méthodique — et parfois même systématique — le général Beaufre a voulu à la fois guider ses lecteurs dans le labyrinthe des doctrines en démontant les éléments de la logique stratégique et tirer de ses déductions quelques principes. Les arguments, écrit-il, "parfois confirmés certaines tendances les plus discutées de la politique actuelle, parfois, au contraire, s'écartant de ce que l'on considère généralement comme orthodoxe". Encore peut-on parfois se demander si, à l'exception de quelques points — le service militaire, par exemple — il n'offre pas pour la première fois un exposé cohérent et solide de la véritable "orthodoxie"...

La première partie du livre étudie les lois de la dissuasion. La stratégie ancienne reposait sur la capacité de vaincre, la dissuasion vise "à empêcher une puissance adverse de prendre la décision d'employer ses armes, ou plus généralement d'agir ou de réagir en présence d'une situation donnée, par l'existence d'un ensemble de dispositions constituant une menace suffisante. C'est donc un résultat psychologique que l'on recherche par le moyen d'une menace.

"La contradiction fondamentale entre l'énormité du danger et la bienfaisance du risque", écrit encore le général Beaufre, est "une des caractéristiques essentielles de notre époque".

Il est impossible d'entrer dans le détail des raisonnements extrêmement serrés de l'auteur, qui en reconnaît lui-même la complexité.

Il étudie d'abord la dissuasion bilatérale. Dans le cadre de celle-ci "les formules contre-ressources (et non plus anticiques ou "à objectifs démographiques") ne sont pas plausibles dès que le déclencheur de la première frappe entraîne une riposte dévastatrice et que ce suicide n'est pas justifié par un enjeu total". Mais la tactique contre-ressources devient de plus en plus difficile: les armes (sous-marins lance-fusées, engins en silos) deviennent de moins en moins vulnérables. La dissuasion nucléaire bilatérale tend à une stabilité qui pourrait atteindre la paralysie à moins d'innovations techniques (engins anti-engins). Mais si elle vient à disparaître on redescend au niveau classique, essentiellement instable. Pour le général Beaufre, c'est — si paradoxal que cela puisse paraître — une véritable loi de la dissuasion que "la course aux armements classiques crée l'instabilité, alors que la course aux armements nucléaires crée la stabilité".

Passant ensuite à la dissuasion multilatérale, l'auteur analyse les positions des partenaires deux à deux. Il en vient à une justification apparemment nouvelle de la force de frappe française. Certes,

indique-t-il, du faible au fort il n'y a dissuasion réciproque mais si l'enjeu est total pour le plus faible (son existence même) et mineur pour le plus fort. C'est-à-dire que si le plus fort ne recherche qu'un avantage limité il n'a pas intérêt à courir le risque d'une destruction proportionnelle à l'enjeu; mais si ce dernier est pour lui essentiel il peut être amené à courir ce risque.

La force de frappe indépendante

Cependant, une petite force de frappe indépendante peut prendre une très grande importance dans la mesure où elle influe sur la situation d'équilibre des Deux Grands, qui peuvent craindre d'être entraînés à déclencher une destruction réciproque. Or la situation bilatérale des deux grandes puissances nucléaires laisse subsister des zones marginales d'instabilité qui peuvent produire de nouvelles et redoutables épreuves de force. Pour le troisième partenaire, la zone peut n'être pas marginale, mais essentielle. Il peut intervenir par des mesures qui outrepassent les limites de prudence que les Deux Grands jugent nécessaires.

Le résultat, pour le général Beaufre, qui s'élève contre les thèses de M. McNamara, secrétaire américain à la défense, est que "l'usage de toute force nucléaire indépendante — inefficace, inutile et dangereuse", est que celle-ci, loin de les détruire, renforce les alliances: les intérêts vitaux pour l'un et marginaux pour l'autre deviennent vitaux pour les deux.

Les Etats-Unis — qui ne sont pas directement cités — craignent-ils que le "troisième partenaire joue mal"? Mais les risques qu'il court sont au moins aussi graves que ceux de son grand allié. Aussi doivent-ils faire équipe. Pas d'intégration qui constituerait pour le plus faible une abdication sans profit. Persuadé de l'intérêt de l'alliance atlantique au plan "classique", le général Beaufre est également convaincu que, sur le plan nucléaire, l'indépendance — sans egoïsme aveugle et dans le cadre d'une coordination indispensable — est la seule solution efficace aux problèmes actuels. Reste à connaître les règles de jeu et à les appliquer.

L'analyse des conséquences de la dissuasion amène d'autre part l'auteur à définir un système militaire. Ses deux caractéristiques essentielles sont, à ses yeux, la variabilité et l'imprévisibilité: c'est un "vétement à coulisse qui doit s'adapter à toutes les postures". Le dogmatisme est devenu impossible.

Les grandes missions des forces armées doivent être d'empêcher la guerre (stratégie de dissuasion), d'appuyer la politique nationale (stratégie militaire), de gagner la guerre (stratégie de guerre). Pour les remplir, il faut à la fois des forces nucléaires stratégiques, des forces classiques et des armes nucléaires tactiques.

Le général Beaufre — et c'est là qu'il s'écarte, au moins selon ses apparences, de la doctrine officielle — voit une armée à trois étages: force

nucléaire, "corps de bataille classique limité en volume mais toujours disponible" et "pour la défense sous toutes ses formes, une milice nationale". Cette dernière est, estime-t-il, le seul moyen de s'adapter, au moindre prix, "à l'infinité variée de circonstances imprévisibles". Elle permet en outre de réduire considérablement la durée du service militaire et de conserver "le principe selon lequel tout Français doit pouvoir défendre son pays par les armes".

Les conséquences stratégiques de la dissuasion? Les grandes puissances nucléaires ont de moins en moins de liberté d'action, les tierces puissances en ont de plus en plus. En ce qui concerne l'Occident, l'alliance atlantique est, en tant qu'entité stratégique, essentielle à sa sécurité pour une longue période. Il reste à créer les institutions propres à coordonner les stratégies de dissuasion: phase d'étude, coordination de la manœuvre et emploi.

Le but politique

Mais la stratégie n'est qu'un moyen. Le débat essentiel doit porter sur le but politique. Dans sa conclusion, le général Beaufre constate que le monde moderne est en plein bouillonnement du fait de l'irruption de la technique et de "l'effondrement de l'empire mondial de l'Europe". L'arme nucléaire introduit dans cette situation un facteur de stabilité qui fige les situations en certains points de la planète. "Les mécanismes de la dissuasion multilatérale" peuvent permettre d'étendre cette stabilité à d'autres lieux. Il est, en second lieu, "vital de savoir comment on pourrait consciemment influencer l'avenir". La manœuvre dans ce temps joue un rôle essentiel dans la stratégie moderne.

Enfin, "la sagesse, avant d'être acquise par les progrès de l'intelligence et de la conscience, nous est enseignée et imposée par les progrès matériels d'où pourrait sortir notre perte".

Vu optimiste qui termine un livre à qui l'on peut adresser le reproche commun à tous ceux des théoriciens et en particulier des théoriciens de la stratégie: traitant à la froideur de la seule intelligence des problèmes qui mettent en cause la vie de millions d'hommes, ils sont en quelque sorte désincarnés. C'est là leur limite. Faut-il penser que les peuples admettront la logique nucléaire comme un fait permanent et que les rapports de forces soigneusement pesés de la dissuasion représentent l'avenir?

Quelle que soit la réponse que chacun peut donner à ces questions, le livre du général Beaufre est un des manuels essentiels à la compréhension du monde d'aujourd'hui, un exposé parfois difficile, toujours brillant, de la règle du gigantesque jeu d'échecs dont dépend notre survie. (Le Monde)

(1) Armand Colin, 103, boulevard St-Germain, introduction à la stratégie 125 pages, 9 francs. "Dissuasion et stratégie," 208 pages, 13,50 francs.

lettres au DEVOIR

Education familiale - Rapport Parent

L'article 1032, chapitre XXVI, volume III, du Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec se lit textuellement: "Pour que ces divers enseignements (péculière, hygiène, entretien ménager, personnalité, psychologie, éducation économique) ne soient pas données de façon artificielle ou trop souvent par des maîtres qui sont des religieux, des religieuses ou des ecclésiastiques, on pourrait utiliser des équipes itinérantes de maîtres bien préparés dans les divers aspects de cette formation, et ayant l'expérience de la vie de la famille moderne..." etc.

Je me permets, avec tout le respect que je dois à l'équipe compétente qui a présidé à ce Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, de faire une observation opportune sur l'article ci-haut mentionné. J'ignore sur quelles données scientifiques et expérimentales cette équipe a fait son enquête pour arriver à la conclusion que l'éducation familiale dispensée, en partie, par des religieux ou des religieuses ou encore par des ecclésiastiques, manque de réalisme. Je ne suis pas d'accord pour accepter d'emblée cette conclusion: de plus, je regrette infiniment que cette opinion soit livrée dans un volume aussi sérieux que le Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Que l'opinion soit discutée par des "membres diplômés d'universités" ou qu'elle s'engage dans une polémique, je l'accepte. Mais "tablier" sur cette raison pour proposer:

"des équipes itinérantes de maîtres bien préparés dans les divers aspects de cette formation, et ayant l'expérience de la vie de la famille moderne..."

Je vois un manque de sérieux, et une injustice plus sérieuse encore envers nos éducatrices religieuses; cela, sans aucune sentimentalité. J'ai reçu ma formation académique, personnelle, féminine et familiale dans un institut religieux appelé Institut familial. J'ai coté, pendant quatre ans, des religieuses aptes à donner cette formation. Très lucides, parce que bien informées, sur les problèmes familiaux et les problèmes sociaux en fonction de la famille moderne. Qu'il me soit seulement permis d'énumérer quelques-unes des vertus qu'elles avaient à leurs dispositions: Les Feuilles familiales, l'Annuaire d'Informations catholiques et internationales, Actualité, Relations, Châtelaine, Lectures, Cinéma, Maintenant, Femmes d'aujourd'hui... Sur des textes plus difficiles, il y avait forums mixtes où des couples expérimentés étaient invités à porter des jugements ou à donner des conclusions. Je me rappelle encore cette soirée où deux couples des "Foyers Notre-Dame" étaient venus compléter nos études sur des problèmes familiaux, et des problèmes sociaux en fonction de la famille moderne. Leurs conclusions s'inscrivaient à merveille, dans l'enseignement donné par les religieuses. Ces couples avaient été pour nous, comme nous le disions, des "témoignages vivants" des études que nous avions faites.

Je considère, très lucidement sans aucune sentimentalité, pour mes professeurs ou pour la vie religieuse, que l'Equipe de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement du Québec n'a pas "tablé" sur une raison valable, du moins prouvée scientifiquement et expérimentalement, pour rédiger la conclusion de l'annexe XXVI, article 1032. C'est une injustice. Ginette Boucher Brousseau, Madame présidente de l'Ass. des Instituts familiaux, Secteur de Sherbrooke, Sherbrooke, P. Q.

Les enquêtes de la police fédérale

Monsieur le directeur, Il y a quelques mois déjà une enquête de la RCMP, sur le campus de l'université Laval, avait soulevé la colère des démocrates contre les procès d'intentions, les dossiers, et l'habitude qu'a notre police fédérale de soupçonner de sédition tout groupe d'individus (ou toute personne) sortant un peu de la grisaille des opinions reçues.

Parce que je viens d'être — par hasard — témoin d'une enquête identique menée il y a quelques jours sur les agissements des copains de St-Henri (groupe d'ouvriers, d'étudiants et de jeunes membres du clergé) je ne puis m'empêcher de signaler à votre attention qu'une police fédérale, au service du bien commun, est

en fait devenue une police politique qui prépare — sans qu'il y ait jamais eu de délits — des dossiers sur ceux qui, dans le spectre politique, sont communément dits "de gauche". En somme des libéraux, radicaux, socialistes, communistes, personne n'est à l'abri d'une inquisition qui est beaucoup plus dangereuse pour les libertés civiles que tout meeting populaire le sera jamais.

Je tenais à signaler ce fait car on oublie trop souvent que la liberté dont nous jouissons tient à un équilibre précaire que les pessimistes (14 suicides) de la RCMP peuvent rompre mieux encore que les optimistes de l'anarchie, puisqu'on les laisse faire... Jacques Godbout.

Réalisme ou érotisme ?

"Ami comme cochon, mets ta patte dans mon auge..." "Le veau d'or n'est pas la vache enragée..." Voilà le genre de chansons que l'on nous sert à la tonne dans le spectacle actuellement en cours au TNM. L'auteur et la publicité abondante qui a précédé la première nous présentent ce spectacle comme une représentation réaliste de l'époque de la ruée vers l'or. Mais "Klondyke" m'apparaît plutôt comme un étalage très poussé des tendances érotiques de son auteur.

"Klondyke" est une succession de tableaux vulgaires. Ou si vous voulez une suite de chansons "cochannes", sans air, chantées par des acteurs sans voix.

Dans ce spectacle dégoûtant, l'homme et la femme sont un aspect exclusivement bestial et la femme comme un simple jouet entièrement soumis à cette bête. L'auteur de "Klondyke" me semble avoir une drôle de conception de la dignité humaine et une échelle des valeurs très déplacée.

Je n'ai pas l'habitude d'être scrupuleux et pourtant j'ai été profondément écoeuré par une certaine scène entre la putain et le curé. Qu'il s'agisse d'un prêtre catholique ou d'un pasteur protestant, cela n'est

pas précisé et ça n'a pas d'importance. Mais l'auteur semble montrer un grand respect envers la dignité sacerdotale. Et moi qui croyais que l'anti-cléricisme était passé de mode.

D'autre part, il n'est pas étonnant que l'on ait fait venir une actrice de l'extérieur pour tenir la vedette de ce spectacle. Car, je crois bien qu'aucune actrice montrealaise n'aurait accepté de se dégrader à ce point.

Enfin, je ne vois pas l'utilité, au point de vue réalisme de l'époque représentée, de la parodie d'un de nos poètes canadiens. C'était d'un comique facile et grotesque. Que Gilles Vigneault n'ait pas écrit d'un Mario Del Monaco, je vous le concède. Mais il s'agit d'un grand poète et il mérite mieux que d'être ridiculisé dans un spectacle aussi grossier.

Je m'étonne enfin de l'accueil plutôt favorable manifesté par le public samedi soir. Suffit-il qu'un spectacle soit anti-cléric et vulgaire pour qu'il soit bien accepté du public montrealais. Si oui, notre niveau moral est situé bien bas et ce n'est pas demain que nous aurons un théâtre canadien digne de nous représenter à l'étranger. Pierre CORMIER étudiant

LE DEVOIR FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 18 JANVIER 1910 Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef Paul SAURIOL Rédacteur en chef adjoint Michel ROY Directeur de l'information Arthur LEFEBVRE Trésorier "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$16. A l'étranger: \$30. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'abonnement en numéros et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. TELEPHONE: 844-3261

DES IDEES, DES EVENEMENTS, ET DES HOMMES

SCIENCE & TECHNIQUE

A propos de cancer

PARIS. — La diffusion de larges extraits d'une communication à l'Académie des sciences de Paris, faisant état des résultats obtenus dans le traitement de certains tumeurs cancéreuses développées par greffe chez les rats vient de provoquer une série de commentaires et de prises de positions contradictoires engendrant une véritable polémique dans les milieux scientifiques spécialisés.

Les faits

1) Une tumeur cancéreuse, la tumeur T-8, greffée à des dizaines de rats de la race Wistar, traitée, dans certaines conditions, par l'action d'un champ magnétique et d'ondes électromagnétiques, a complètement disparu chez les animaux en question.

2) Des rats, greffés avec le lymphosarcome lymphoblastique 347 qui s'accompagne, dans tous les cas, de métastases ganglionnaires généralisées provoquant la leucémie, ont été eux aussi, totalement guéris, même si le taux des cellules leucémiques dans leur sang atteignait un chiffre élevé, à condition encore que le traitement se fasse dans telles conditions de temps et de durée.

3) Les expériences effectuées à l'aide du générateur électromagnétique de M. Priore se déroulent depuis des années. Or, la communication faisant état de leurs résultats n'a été présentée à l'Académie des sciences qu'en décembre 1964, par un biologiste de renom, M. Robert Courrier, secrétaire perpétuel de cette société. Et, ce qui est très important, cette communication est l'oeuvre d'expériences effectuées sous le contrôle de savants aussi éminents que le professeur Maurice Guérin, directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique et chef de médecine expérimentale à l'Institut de recherches sur le cancer à Villejuif.

M. Priore n'est pas un franc tireur de la recherche. La communication à l'Académie des sciences est signée par les professeurs Guérin, Marcel René Rivière, Maurice Fournier et par le biologiste Francis Berleau.

Les critiques

— Le professeur Lachapelle, directeur du Centre anticancéreux de Bordeaux, et le docteur Courrial, directeur de la fondation Curie, se sont rendus personnellement, en 1961 dans le laboratoire de M. Priore pour vérifier si "ses travaux pouvaient être pris au sérieux". Deux commissions avaient été même formées pour en étudier les résultats. Ils ont été alors considérés comme négatifs. L'appareil de Priore n'apportait rien de "probant".

— Selon le professeur Reoul, de la Faculté de médecine de Bordeaux, M. Priore s'est toujours dérobé aux questions précises qui lui étaient posées sur son appareil et sur ses expériences, affirmant même que les documents relatifs à ces dernières avaient brûlé.

— La survie des tumeurs greffées n'a qu'un rapport lointain avec le processus cancéreux lui-même.

— Des cancéreux et des leucémiques traités par la méthode de Priore "n'ont jamais vu leur état s'améliorer". Dans tout cela, il est indispensable de souligner, une fois de plus, que les auteurs de la communication à l'Académie des sciences se sont bien gardés de toute extrapolation des résultats obtenus. Bien au contraire, ils ont tenu à indiquer que les expériences n'ont été effectuées que sur des animaux et qu'un certain nombre d'autres expériences étaient en cours sur diverses tumeurs transplantées et des tumeurs spontanées.

Peut-on, d'autre part, mettre en doute les résultats obtenus maintenant, sous le simple prétexte que ceux qui avaient été enregistrés, bien avant, avaient été négatifs?

D'ailleurs, jusqu'à présent, personne n'a infirmé les résultats publiés dans les comptes rendus de l'Académie des sciences en date du 21 décembre 1964. Or, c'est de ces résultats qu'il s'agit. Toute extrapolation qui a pu être faite de ces derniers n'est pas l'oeuvre des auteurs de la communication.

Il faut reconnaître que les explications qui ont été données dans la communication à l'Académie des sciences concernant le générateur lui-même ne sont pas, à juste titre, suffisantes pour les physiciens et les électroniciens. Il faut espérer qu'elles ne tarderont pas à être apportées.

Quoi qu'il en soit, la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences d'aujourd'hui, au cours de laquelle M. Robert Courrier doit apporter de nouvelles précisions sur les expériences du petit laboratoire de Bordeaux-Poirac, ne manquera pas d'être passionnante et passionnée. (AFP)

L'Université et la liberté

par Ramsay COOK

Un des problèmes urgents qu'affrontent les Canadiens de toutes les provinces, c'est l'organisation de nos systèmes d'éducation. Le problème est particulièrement grave au niveau universitaire, où l'explosion démographique crée des difficultés nouvelles. Plus s'accroît le nombre des étudiants, plus la faiblesse des structures universitaires actuelles devient évidente. Tous les secteurs de la vie universitaire traditionnelle doivent être réexaminés, mais plus particulièrement les rapports entre professeurs et étudiants, ainsi que les rapports de ces derniers avec l'administration et les bureaux de direction. Toutes ces questions sont intimement liées à la question très complexe de la liberté académique. En cherchant des solutions à ces problèmes, les Canadiens anglais et français découvrent, non seulement qu'ils ont beaucoup en commun, mais aussi qu'ils partagent les problèmes de tous les pays avancés du monde.

Désillusion

Ce n'est pas par hasard qu'il s'écrit beaucoup d'articles depuis quelque temps, en Amérique et en Europe, sur les problèmes de l'université. Les Canadiens feraient bien de suivre de très près les discussions qui se poursuivent à ce sujet aux États-Unis car ce pays fait face présentement aux problèmes que nous affronterons dans quelques années. Il n'est pas nécessaire de faire nôtre les solutions américaines, mais il serait téméraire de les ignorer.

La place de l'étudiant

Il faut mettre au premier rang de nos préoccupations la place de l'étudiant dans l'université. Le rédacteur en chef de *Ferrier's*, dans la livraison de février de cette revue, propose des réflexions intéressantes à propos des problèmes qui se posent aux étudiants à cause de l'importance que l'université contemporaine donne à la recherche et aux publications. En anglais, on dit parfois qu'il s'agit de "publier ou périr" ("publish or perish"). En d'autres termes, cela signifie que le prestige et les promotions sont accordés au professeur qui a la plus longue liste de publications (ou d'apparitions à la télévision) alors que l'éducateur de qualité qui publie rarement est souvent oublié.

Au surplus, le professeur qui publie est susceptible de recevoir plus de prix et de subventions lui permettant de réduire au minimum ses charges proprement professionnelles. Conséquemment, même si les universités comptent parmi leurs professeurs de grands savants, les étudiants du niveau collégial n'ont jamais de contact avec ces hommes brillants qui consacrent la majeure partie de leur temps à conseiller les gouvernements ou à poursuivre des recherches sous des yeux plus cléments que ceux du Canada. Les étudiants au baccalauréat sont abandonnés aux soins bienveillants d'une armée d'étudiants de niveau doctoral ou d'assistants de recherche. Sans doute l'exagère, du moins pour ce qui est de la situation canadienne, mais il demeure vrai que l'éducateur authentique est très rarement reconnu à sa juste valeur dans l'université moderne qui met l'accent sur la production.

Participation

On s'est beaucoup attaché à ce problème au Canada récemment.

Revitalisez-vous VITTEL GRANDE SOURCE DU SOLEIL EN BOUTEILLE



ment. Au printemps dernier, une imposante collection d'essais intitulée *A Place of Liberty* fut publiée par quelques-uns des professeurs les plus prestigieux du pays, tels Pierre Dansereau, Paul Lacoste, F. R. Scott et Maxwell Cohen du Québec. Elle contenait des arguments irréfutables en faveur de la participation des professeurs à tous les niveaux du gouvernement de l'université. Plus récemment encore, un groupe de professeurs de l'université de Montréal ont étudié le problème tel qu'il se pose dans les universités francophones. Ils ont publié leurs réflexions dans le dernier numéro de *Cité Libre* (février). Bien que la place de l'Église dans le système d'éducation du Québec pose certains problèmes particuliers, chacun des auteurs est conscient de ce que l'autonomie de l'université doit être préservée de toute ingérence extérieure, qu'elle vienne de l'Église, des associations professionnelles, des bienfaiteurs dans le monde des affaires, ou de l'État. Et chacun d'eux soutient que la meilleure garantie de cette liberté consiste à remettre le gouvernement de l'université entre les mains de ceux qui sont les plus conscients de la nature d'une université, c'est-à-dire les professeurs.

Les frustrations

La dépersonnalisation de l'université, et les frustrations qu'elle suscite pour les professeurs et les étudiants, ne peut pas être évitée facilement, et il n'est pas possible de trouver des garanties absolues à la liberté académique. Mais on pourrait faire un pas de géant dans cette voie si tous les gouvernements provinciaux du pays prenaient immédiatement les mesures voulues pour appliquer la 143e recommandation du deuxième volume du rapport Parent: "Nous recommandons que les chartes et statuts des universités existantes soient révisés pour associer davantage les professeurs aux décisions administratives et pédagogiques, permettre à certains d'entre eux de siéger au conseil d'administration et au comité du budget, et rendre obligatoire la consultation du corps professoral pour la nomination des nouveaux professeurs et des membres de la direction." Aucune recommandation de la commission n'est plus lourde de conséquences pour l'avenir de l'enseignement, que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada.

Sous le signe de "Pacem in Terris" par Louis Wiznitzer

Ceux qui avaient assisté, jeudi dernier, à l'agone de la 19e assemblée générale des Nations unies, n'ont pu s'empêcher de ressentir quelque amertume lorsqu'ils se rendirent de l'ONU à l'hôtel Hilton, où se réunissait le congrès "Pacem in Terris". A l'heure même où l'ONU devait vraiment ce "machin" dont parlait de Gaulle — selon une métaphore kafkaesque — un parterre d'hommes d'Etat, de savants, de professeurs et de prélats se réunissait pour un congrès dont la noblesse n'aurait pas déplié à Platon et dont le but était de chercher des modes d'application pratique de l'appel à la paix contenu dans l'encyclique "Pacem in Terris" de Jean XXIII.

Les loups dans la bergerie

Adlai Stevenson, véritable Macbeth, les mains encore sanglantes du meurtre de Duncan — je veux dire de l'ONU — parla, sur les lieux mêmes du crime, de l'avenir glorieux des Nations unies. Le vice-président Humphrey, frais émoulu d'une réunion du conseil de sécurité nationale où l'on avait décidé de bombarder le Nord-Vietnam, affirma que "le véritable courage consiste à défendre la paix". Le directeur d'une fameuse revue américaine, connue pour déformer systématiquement les nouvelles, pour son parti pris d'arrogance, s'es interjeta pour les rapports envoyés par ses propres correspondants à l'étranger, parla du "droit du public d'être informé" et du "danger de la manipulation de l'opinion publique à des fins de propagande". Le matin même, MacNamara avait assuré que "sept mille 80 millions d'Américains mourraient au cours d'un "échange" atomique avec l'URSS. La veille, un gouvernement démocrate-chrétien avait fait entendre, à Rome, la présentation de la pièce de Hochut "Le Vicaire" qui posait au Vatican un problème de conscience. Pendant les cinq premiers jours de la crise vietnamienne, qui menaçait de mener, par étapes, à la guerre mondiale, les Nations unies, dont la raison d'être est, maintenant, la paix, ne furent ni consultées ni entendues.

Par ailleurs on remarquera que ce n'est qu'après les disparitions brutales des trois grands "reformateurs", le pape Jean XXIII, le président Kennedy et Nikita Khrouchtchev — qui avaient cherché à briser les carcans rigides de leurs systèmes — que leur message de paix est discuté. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'encyclique en question a conquis plus de cours hors du catholicisme qu'en son sein, de même que Kennedy était plus chéri à Rome, à Varsovie, à Rio que chez lui.

Une tour de Babel

Il faut reconnaître cependant que l'assemblée de 2.200 prêtres, rabbins, imams, gurus, intellectuels, hommes politiques, venus de 14 pays, de l'invitation du Centre des études sur les institutions démocratiques (organisation privée) pour étudier durant trois jours les solutions concrètes à la paix dans le monde d'aujourd'hui, était resplendissante. Ce défilé de personnalité illustres venues pour rendre hommage à la paix rappelaient certaines fresques toscanes où rois et princes venaient apporter leurs offrandes à la Vierge. Le vice-président Humphrey; le juge Earl Warren, de la Cour suprême, l'ambassadeur Adlai Stevenson et M. George Kennan; U Thant et Quaison-Sackey, des Nations unies; M. Nenni, vice-président du gouvernement italien; Carlo Schmidt, vice-prés. du Bundestag; M. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique; M. Abba Eban, ministre israélien; M. Lucie de "Time"; Arnold Toynbee, l'historien; Paul Tillich, le théologien; Linus Pauling, prix Nobel de

Lettre de New-York

par Louis Wiznitzer

physique: Lleras Camargo, ex-président de la Colombie; Yevgeny Zhukov, directeur de l'Institut d'histoire de Moscou; lord Candon, du gouvernement britannique, furent de ceux qui prirent la parole sur les thèmes suivants: moyens de préserver la paix à notre époque, règlement des problèmes européens, politique étrangère américaine à la lumière de l'encyclique, problèmes juridiques posés par la paix, problèmes des rapports entre puissances nucléaires et tiers monde, coexistence pacifique, définition et modalités.

Fausset notes durant le concert

Sans doute tous les discours prononcés ne furent-ils pas désintéressés et derrière les nobles formules avancées par certains, devinait-on le contenu politique. Pour M. Inozemstev, sous-directeur de "Pravda", "Pax" signifie d'abord "Pax marxista". A ce propos, on raconte à Moscou qu'un haut fonctionnaire, à qui on demandait s'il y aurait une troisième guerre mondiale, répondit "Non, mais il y aura une de ces LUTTES pour la paix". Le journaliste soviétique ne manqua pas de rappeler la distinction entre "guerres justes" (de libération) et guerres injustes, et de réclamer la liquidation des bases militaires à l'étranger.

De son côté, M. Hubert Humphrey mit l'accent sur la nécessité d'éviter la prolifération des armes nucléaires, de conclure des accords régionaux de "neutralisation nucléaire" et d'en revenir, au Vietnam, aux accords de Genève de 1954 (accords que Washington refusa de signer et encore plus de respecter).

M. Carlo Schmidt insista sur la nécessité pour les troupes américaines de rester sur le sol européen, sur le problème de la réunification de l'Allemagne et sur le droit pour les Allemands, des deux côtés du "mur", à décider librement de leur sort. On se demandait à la fin de son discours s'il ne s'était pas trompé de congrès, tant il avait semblé vouloir rappeler le vieil adage "Si vis pacem par bellum". Le sénateur Fulbright émit un son plus... pacifique, en rappelant que les systèmes capitalistes et communistes, moins rigides qu'on ne le pense, évoluaient rapidement et de façon convergente et recommanda aux hommes d'Etat de ne pas se départir d'un peu de charité, d'humour et de scepticisme. Kennan, une fois de plus, réclama une révision de la politique étrangère américaine et se fit l'écho à la fois de Ra-

packi et du général de Gaulle sur les moyens d'unifier l'Europe dans la paix.

Désirs et réalités

Mais, comme le rappella M. Hutchiss, la paix n'est pas seulement l'"absence de guerre", il y a la paix du fort et celle du faible, celle du riche et celle du pauvre, celle de l'opresseur et celle de l'opprimé. Selon saint Thomas, pour que la notion de paix ait un sens, il faut qu'elle ait un contenu de justice et de charité.

Le succès même de "Pacem in terris" est peut-être dû, en partie, à sa formulation vague qui permet à chacun d'y lire ce qu'il lui plaît.

Le Dr Tillich pria les délégués de ne pas confondre espoir avec utopie, et regretta que l'encyclique soit plus compréhensible pour nous autres occidentaux, chrétiens ou humanistes, que pour l'Orient.

Sans doute le monde a-t-il pris conscience, depuis la crise cubaine, de la menace qui pèse sur lui et la coexistence pacifique est-elle devenue un préalable de la politique étrangère des deux super-puissances. Le traité de suspension des essais nucléaires et la "ligne chaude" sont des tentatives fragiles de donner corps à cette nécessité qu'il y a à éviter un conflit atomique. Mais, et Barbara Ward fit bien de le rappeler, le problème de la paix mondiale est aussi lié au développement du tiers monde et seule une politique concertée et efficace des pays industrialisés pour consacrer une partie de leurs richesses au développement de l'hémisphère sud, pourra empêcher l'éclatement de nouveaux foyers de violence.

Lutte contre la pauvreté

Linus Pauling mit le doigt sur le cœur du problème lorsqu'il rappela que ce sont précisément les 120 milliards de dollars consacrés chaque année par les États-Unis, l'URSS et leurs alliés, au réarmement, qui pourraient servir à considérer la paix s'ils étaient consacrés à rendre les pays pauvres, moins pauvres. Abba Eban demanda que la lutte contre la faim, l'analphabétisme, la surpopulation, soit planifiée, que des solutions concrètes pouvant mener à un désarmement progressif soient trouvées et que le pluralisme idéologique du monde soit accepté comme l'est le pluralisme religieux. "Dieu a mis six jours à créer le monde et il faudra plus que cela pour réparer les dégâts que l'homme y a causés" dit-il, en consultant, comme première mesure concrète, la réunion des chefs d'Etat de tous les pays

(Suite à la page 8)

ARCHITECTES BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY ARCHITECTES 3480 C. de la Côte des Neiges Montréal - 937-9324 DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES 3 Place Ville-Marie MONTREAL - 866-9854 DUPUIS & MATHIEU ARCHITECTES MONTRÉAL 34 — 526-1654 LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI ARCHITECTES 1255, boulevard Laird Ville Mont-Royal Suite 280 — RE. 1-9611 JEAN MICHAUD ARCHITECTE 59 ouest, rue St-Jacques MONTREAL 1 — 844-1775 SARRA - BOURNET & AUDET ARCHITECTES 159, rue Principale HULL, P.Q. — 777-4994 110, rue York, OTTAWA, Ont. — 232-5913 PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE GRANBY — 372-5888 MONTREAL — 276-6013 DECORATEUR LAURENT LAMY DECORATEUR-ENSEMBLIER 788, Wilder Montréal 8 — 737-1955

Je ne pouvais faire valoir mes idées...!

Je gagnais \$90.00 par semaine. J'étais dans la même ligne depuis 10 ans. J'étais marié, père de trois enfants. Je voulais gagner plus. Mais je ne savais pas comment persuader mon patron que je méritais plus. J'ai alors décidé de suivre le fameux cours de Culture humaine de l'Institut de Personnalité. J'ai découvert que c'était beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité. C'est un véritable cours de psychologie pratique appliquée à la conduite de la vie et aux affaires. J'y ai appris à faire valoir mes idées, à exprimer mes opinions, à exposer mes points de vue, à dire mes pensées, à convaincre les autres de mes arguments, à persuader les gens de mes raisonnements. J'y ai appris à parler avec efficacité dans une conversation, une vente et un discours. Après la fin du cours, j'ai rencontré mon patron, je lui ai fait valoir mes idées, et il m'a donné une augmentation de \$25.00. Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'a-

dressé seulement aux instituteurs, aux timides, aux jeunes et aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 7,000 diplômés enthousiastes. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite lundi le 1 ou mardi le 2 ou mercredi le 3 mars, à 8 heures p.m. au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit PEP, signalez 842-8186.

Revitalisez-vous VITTEL GRANDE SOURCE DU SOLEIL EN BOUTEILLE Agent général pour le Canada: J. Alfred Ouimet, Montréal

395 LEMOYNE RESTAURANT CUISINE CANADIENNE VI. 2-0144

EXPOSITION poterie de ROSALIE NAMER du 2 au 15 mars Ouvert tous les jours de 10 heures à 6 heures Mercredi jusqu'à 10 heures GALERIE LA TERRE ET LE FEU 1184 Mackay 932-9804

Hôtel ROYAL ROUSSILLON inc. restaurant-bar "au tromblon d'argent" 1610 rue St-Hubert, Montréal 24, Qué., Tél. 849-3214 Taux de location des chambres \$8, \$10, \$12, \$13, insonorisées, climatisées - T.V. stationnement gratuit au tromblon d'argent dîner d'affaires \$125 souper \$200 ouvert de 8 a.m. à 2 a.m. dimanche 8 a.m. à 12 p.m. RESERVATIONS: VI. 9-3214

UN SUCCES EXTRAORDINAIRE EN VENTE PARTOUT A \$1.50 36e MILLE NOUVELLE ÉDITION REVUE MÉTHODE ENCORE SIMPLIFIÉE Distributeur: La Patrie, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal LA RÉGULATION DES NAISSANCES par le Dr Jacques Baillargeon et Hélène Pelletier-Baillargeon Finies les erreurs du "calendrier"! Finies les angoisses de la femme irrégulière! La seule méthode FACILE et SÛRE approuvée par l'Église. Tél.: UN. 1-2701

le bruit de la ville

MOISEYEV

Le célèbre ensemble soviétique des Ballets Moïseïev se produira à la Place des Arts du 19 au 25 mars...

ACCOLADE

Recu avec 136 artistes italiens à la Maison-Blanche à l'occasion d'une exposition qui vient de s'ouvrir à New York...

LANCEMENTS

Mercrèdi, à la Librairie du Jour, lancement de l'ouvrage de Jean Pellerin, "Le Calepin du Diable"...

RECITAL

A 20h.30, ce soir, dans la Grande Salle de la Place des Arts, récital du ténor canadien Richard Verreau...

L'ART ET LES SAINTS

Les dirigeants des églises chrétiennes du Canada se trouveront réunis au Musée des beaux-arts de Montréal...

DIVERTIMENTO

Le chef d'orchestre Laszlo Gati a quitté Montréal pour se rendre à Bruxelles, où il dirigera, le 6 mars, un concert public de l'Orchestre symphonique de la Radiodiffusion-Télévision Belge...

THÉÂTRES

Devant l'intérêt manifesté par le public à son spectacle "L'Opéra Noir", la troupe des Saltimbanques en prolonge les représentations jusqu'à la fin du mois de mars...

À LA PLACE DES ARTS

Renata Tebaldi: le royaume des monstres sacrés

Renata Tebaldi a été, vendredi soir dernier dans la Grande Salle, l'objet d'une manifestation d'enthousiasme comme on n'en avait pas encore vu dans cette enceinte...

Les deux visites passées de Madame Tebaldi dans notre ville — une mémorable "Traviata" avec la compagnie du Metropolitan et un concert avec orchestre officiel de l'exposition "L'Art et les Saints"...

Dans les circonstances, l'artiste a été à son meilleur dans la seconde moitié du programme qui comprenait en quelle trépidation morbide de "Manon Lescaut"...

Une des oeuvres les plus fortes d'Eisenstein, "Alexandre-Newsky" (1938), interprétée par Nicolas Tcherkassov, sera présentée ce soir, à 20 heures, à la Cinéma-thèque canadienne.

ment gênée dans la cabaletta qui suit et qui demande une agilité vocale qu'elle ne maîtrise pas suffisamment. En rapel, un très beau Un bel di et un O mio babbino caro, un peu pousse.

Un orchestre symphonique réduct à "fonctionner" sous la baguette fermée d'Anton Guadagno, sans jamais se distinguer autrement que par la routine. Nous avons entendu des pages de Rossini, Sibelius, Puccini,

Mascagni et Ponchielli. Il faut dire que l'ouverture Guillaume Tell et la Danse des heures sont des pages peu inspirantes.

LA RÉGLE DU JEU par JEAN RENOIR. Bande à part avec ANNA KARINA, CLAUDE BRASSEUR, SAMI FREY.

OSÉ! MELINA MERCOURI dans "JAMAIS le DIMANCHE" un film de Jules Dassin. Version originale - Titres anglais.

EMPIRE CINÉMA DE Le soir. REPERTOIRE 6.30 - 8.10. 451 Ogilvy - 274-4521.

SAINT-DENIS et Bijou. Geneviève et Guy chantent leur amour sous LES PARAPLUIES DE CHERBOURG. EN COULEURS. CATHERINE DENEUVE, Anne Vernon, Nino Castelnuovo.

LA CARDINAL CHAMPLAIN-CREMAZIE. Admission: Mat. 1.00, Soir. 1.25. Horaire: 1.15, 4.45, 8.15.

Demain soir, à 8h.30 LE T.M. PRESENTE AU THEATRE ORPHEUM KLONDIKE. Une action dramatique de JACQUES LANGUIRAND.

29e SEMAINE "UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT" "UN VRAI CHEF-D'ŒUVRE". FESTIVAL DE CANNES 1964.

LE FEMME DES DUNES. Un film prestigieux et provoquant. CINÉMA FESTIVAL. Sur semaine: 7.30 - 9.30. Samedi: 1.00, 3.20, 5.40, 7.30, 9.30.

CE SOIR 8 hres 30 PLACE DES ARTS en récital Richard Verreau. Billes en vente à la Place des Arts: Canadian Concerts, 1822 ouest, Sherbrooke; Ed. Archambault Inc., 560 est. Ste-Catherine et 2140 de la Montagne; Charlebois Bijoutier, 2115 est. Jean-Talon et 680, St-Denis; Librairie Ducharme, 418 ouest, Notre-Dame.

Lun., Mar. 8h.30 SAMUEL BRONSTON présente JOHN WAYNE, CLAUDIA CARDINALE, WANDA HAYWORTH en CIRCUS IMPERIAL.

LE CERCLE DES CRITIQUES DU CINÉMA DE NEW-YORK A VOTE "MY FAIR LADY" Meilleur film de l'année. "REX HARRISON" Meilleur acteur de l'année. CE SOIR A 8 HEURES.

"C'EST BIEN MEILLEUR QUE DU JAMES BOND!" "L'HOMME DE RIO". JEAN-PAUL BELMONDO, FRANÇOISE DORLEAC, JEAN SERVAS.

LA FAIM DES AUTRES. Raymond Laplante mène l'enquête en Amérique du Sud. Ce soir à 10 heures. AU CANAL 2. ET AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA.

horaires des spectacles

Table listing theatre and cinema programs with times and prices. Includes sections for THEATRE and CINÉMA.

À la Cinéma-thèque: "Alexandre-Newsky"

Table listing cinema programs at the Cinéma-thèque, including titles like "Alexandre-Newsky", "Le Cardinal", and "L'Homme de Rio".

RADIO-SELECTION

Programme de sélection radio-phonique. A 1 h. 10, Matinée symphonique. Au programme: Nuit de mai, de Rimsky-Korsakov...

HORAIRES DE LA TELEVISION

Table listing television programs for Monday, including CBFT, CFCF, and CBMT channels.

DERNIERS JOURS VOUS DEVEZ VOIR "POT-BOUILLE". d'après ZOLA un film de Julien Duvivier.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT CE SOIR 8.30 Dimanche 2.30 et 7.30.

UNE MAISON... UN JOUR... de François Lorange. "Une maison... Un jour est une révélation glorieuse que tout le monde voit cette pièce. Non pas parce qu'elle est authentiquement canadienne mais parce qu'elle est simplement universelle."

ce soir vos vedettes préférées sont au CANAL 2 et au réseau français de Radio-Canada.

8h.30 BENOIT GIRARD MONIQUE JOLY et autres interprètent DE 9 À 5.

9h. SERGE LAPRADE anime BRAS DESSUS BRAS DESSOUS.

9h.30 VICTOR JORY le "lieutenant Funicane" de Chasse à l'homme.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1271 du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de LAFOREST & FRÈRES INC. ayant sa principale place d'affaires à Pointe-aux-Trembles, ainsi qu'une place d'affaires à L'Anse-au-Lac, en faveur de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, en date du 4 février 1965, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 18 février 1965, sous le no 889137, et au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 19 février 1965, sous le no 561587.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1271 du Code civil, avis est par les présentes donné d'une cession-transport et le transfert de toutes créances présentes et futures, de Photos Set Printing Inc. dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec et dans le district judiciaire de Montréal, à LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, à titre de garantie, faits et exécutés le 5e jour du mois de février 1965 ont été enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 19e jour du mois de février 1965 sous le no 89331.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

SOUSSIONS — Camions de secours pour le département des incendies. Des soumissions dans des enveloppes scellées, portant la mention "SOUSSION — CAMION DE SECOURS POUR LE DÉPARTEMENT DES INCENDIES" et adressées au sous-secrétaire de la Cité de Montréal-Nord, seront reçues jusqu'à cinq heures p.m. (5 h. p.m.), mardi, le 23 mars 1965.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

SOUSSIONS — Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte, daté, libellé et payable à la Cité de Montréal-Nord, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

Les dites soumissions seront ouvertes à l'assemblée du conseil le même jour à huit heures P.M. (8 heures p.m.) à l'hôtel de ville de Montréal-Nord.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 18 février 1965 par lequel GENDRON LEFÈVRE INC. ont transporté et cédé toutes leurs dettes de livre présentes et futures à la BANQUE DE MONTRÉAL, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 25 février 1965 sous le numéro 181668, Banque de Montréal, le 25 février 1965.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

DAME MARIE GATTO, fille majeure et usant de ses droits, résidant et domiciliée au numéro 4055 boulevard Décarie, appartement 403, à Montréal, district de Montréal, demanderesse,

DANIEL DICKER, résident et domicilié au numéro 2083, avenue Creston, Bronx, à New York, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur DANIEL DICKER de comparaître d'ici un mois, Montréal, 18 février 1965. Député-Protonotaire CLAUDE PAQUETTE

Gilbert, Tardif & Lafleur, avocats, 215, rue St-Jacques, Montréal I — Suite 401, Procureurs de la demanderesse

CANADA

Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

ALIAS BIANCHINI LIMITED, corps incorporé dument incorporé et ayant sa principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, à 7354, rue Sherbrooke, demanderesse

SPINIELLO & NESTO CORPORATION, corps incorporé de la Cité de Orange dans l'Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dument incorporé et ayant une place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, défenderesse

LA CITE DE MONTRÉAL

Tierce-Saisie

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse SPINIELLO & NESTO CORPORATION de comparaître d'ici un mois, Montréal, 24ème jour de février 1965. Député-Protonotaire RAYMOND PILON

VIEN, PARE, FERLAND, & BARBEAU, Avocats, 132, rue St-Jacques, Montréal, Procureurs de la demanderesse

Vietnam

(Suite de la première page)

Sur le plan purement opérationnel, les milieux officiels américains font à présent ressortir les points suivants: 1) Une part importante de l'armement semi-lourd destiné au Vietnam, et principalement les obus pour canons sans recul et mortiers, est acheminée par la voie maritime. Cette révélation constitue un fait nouveau. Cet équipement est transporté à bord de cargos légers, déplaçant environ cent tonnes, de fabrication chinoise, qui se faufilent le long des côtes et sont très difficiles à repérer malgré l'intensification des patrouilles navales. La première preuve de ce trafic a été le récent repérage d'un cargo de ce type au large de la province de Phu Yen qui a été coulé par la chasse sud-vietnamienne.

Il venait de débarquer une quantité très importante d'armes et de munitions. 2) La proportion des armements pris à l'adversaire sud-vietnamien dont dispose le Vietnam est relativement faible. Il se compose principalement de fusils, fusils-mitrailleurs, pistolets et autres armes automatiques de petit calibre. On évalue à 25,000 la quantité de ces armes saisies sur le théâtre d'opérations. La majeure partie de l'armement semi-lourd est de fabrication chinoise ou provient d'autres pays communistes, tels que la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est. Il s'agit surtout de mortiers de 60, 80, 81, et 82 mm, de bazookas antichars de 90 mm, de lance-fusées de 27 mm, de canons de 75, sans recul, de canons de 57 mm, de mitrailleurs de 7,62 mm et de 12,7 mm et de stocks de tir.

Selon les milieux proches du département d'Etat, les armes correspondant aux calibres classiques américains — mitrailleurs de 7,62 (calibre 30) et de 12,7 (calibre 50), sont de fabrication chinoise et ne sont pas des reliquats de la guerre de Corée.

On souligne par ailleurs, qu'en dehors de l'équipement acheminé par l'intermédiaire du Nord-Vietnam, des armes sont fréquemment débarquées au Cambodge par des "tiers pays" mais il est impossible de prouver qu'elles sont spécifiquement destinées au Vietnam.

Enfin, rien ne permet de prouver que des militaires communistes chinois se trouvent aux côtés des éléments de choc en provenance du Nord-Vietnam. Des Chinois ont effectivement été repérés en territoire ennemi, mais il est impossible de prouver qu'ils ne sont pas de simples résidents au Sud-Vietnam.

Les réactions

"Je n'ai pas encore lu le Livre blanc américain sur le Vietnam, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il devrait s'appeler "Livre noir" et non pas "Livre blanc", a déclaré, dimanche soir, M. Alexis Kossyguine, en réponse à une question qui lui était posée par un journaliste américain.

Le président du Conseil soviétique a ajouté: "Quand on considère la sale besogne que les Américains font en bombardant la population civile du Nord-Vietnam, femmes en enfants compris, cela ne saurait être considéré que dans un "Livre noir". Si les Américains continuent dans cette voie, tous les peuples d'Asie, je dis bien d'Asie et pas seulement du Sud-Est asiatique, s'uniront contre eux."

M. Kossyguine conversait avec des journalistes occidentaux au cours d'une réception donnée à Leipzig par M. Willi Stoph, président du Conseil de l'Allemagne de l'Est, à l'occasion de l'ouverture de la foire. Le chef du gouvernement soviétique a réaffirmé qu'il ne faisait pas de projets pour une visite à Bonn. Pressé de questions à ce sujet, il a déclaré que M. H. Groppe, ambassadeur de l'Allemagne fédérale à Moscou, lui avait transmis l'invitation à visiter Bonn, mais qu'il n'avait répondu ni par oui ni par non.

NEW YORK — Le livre blanc publié par le Département d'Etat sur le rôle joué par le gouvernement de Hanoi dans la guerre du Vietnam fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse américaine dimanche.

"Le gouvernement Johnson, écrit en particulier le New York Times, semble être en train de préparer le peuple américain à une expansion importante de notre engagement au Vietnam. Le livre blanc du département d'Etat accuse le Nord Vietnam d'intensifier son agression et souligne que les efforts militaires dirigés seulement contre les garnisons vietcongs dans le sud ne suffisent pas.

"La logique de tout cela est que les Etats-Unis qui, la semaine dernière seulement, sont passés du rôle de "conseiller" à celui de combattant actif et découvert au Sud-Vietnam, s'estiment maintenant libres d'attaquer à volonté, par voie aérienne, maritime ou terrestre, tout objectif qu'ils choisissent au Nord Vietnam. Au cours des trois semaines agoissantes qui ont suivi l'attaque du Vietcong contre Pleiku, la politique américaine s'est engagée dangereusement au-delà de celle définie précédemment par le président (Johnson) et le secrétaire à la défense, M. Robert McNamara de nous limiter à une action de représailles et d'éviter un élargissement de la guerre.

PEKIN — "Le gouvernement américain invente des excuses et prépare le public en vue d'une nouvelle agression contre la république démocratique du Vietnam", estime enfin l'agence Chine nouvelle, dans un communiqué consacré au "livre blanc".

Faits divers

L'affaire Duclos: quatre Montréalais sont arrêtés

Trois hommes et une femme, tous de Montréal, ont été arrêtés samedi en relation avec le complot visant à faire exploser la statue de la liberté à New York. Ces arrestations ont eu lieu au cours d'une série de raids effectués par des membres des polices municipale, provinciale et fédérale, à Montréal et à St-Lin. Aucune accusation n'a encore été portée contre ces quatre personnes, qui n'ont pas été identifiées. Un policier a déclaré qu'elles sont détenues pour interrogatoire et que l'enquête continue. Les policiers ont saisi des armes et des documents, mais en petite quantité seulement. Ils ont refusé de préciser si les détenus seront traduits en Cour cette semaine, mais ont indiqué que d'autres arrestations auront probablement lieu sous peu.

Les descentes de police ont eu lieu quelques heures après le retour au cours de New York de policiers canadiens qui étaient rendus dans un métro-ville américaine aux fins d'interroger la Montréalaise Michelle Duclos et des agents du F.B.I.

Sinistre à Aylmer

AYLMER, Ont. — Au moins le tiers de la municipalité d'Aylmer, qui compte 4,600 âmes, a été détruit par le feu vendredi. Un camion-citerne, contenant 600 gallons de gaz propane liquide, explosa, se dirigeant vers la rue principale, dévastant les édifices de chaque côté de la rue. Dix-huit immeubles ont été détruits dans la section commerciale de la cité; 25 personnes (10 adultes et 15 enfants) ont été jetées sur le pavé et les dommages sont évalués à \$1,000,000. Les flammes ont fait rage pendant plus de trois heures avant que les pompiers parviennent à les maîtriser. Seuls, le conducteur du camion a été blessé à la figure et aux mains, et un pompier a été secouru par une explosion. Une téléphoniste d'Aylmer a succombé à une crise cardiaque tôt samedi matin et les médecins attribuent cette crise à l'événement qu'a provoqué le sinistre.

On a dit que le feu a été causé par la rupture d'une valve qui a frappé l'Ontario, le camion s'est mis à glisser à l'intersection d'une rue. Le liquide s'est répandu dans la rue principale lorsqu'une valve s'est apparemment brisée. Peu après, le camion explosait.

70 morts à Khartoum

KHARTOUM — L'accident de chemin de fer survenu vendredi à Abo, près de Port-Soudan, a fait plus de 70 morts. Le dernier bilan de l'accident est de 26 morts et 21 blessés graves, mais, bien que les travaux de déblaiement se poursuivent, on garde désormais peu d'espoir de trouver des survivants parmi la cinquantaine de passagers qui sont encore sous les décombres.

Daniel Johnson

(Suite de la première page)

qu'aucune province, en dehors du Québec, ne s'est jamais résolue à reconnaître le français comme langue officielle. "Même dans le Québec, nous ne pouvons plus organiser notre vie sociale et notre vie économique, sans la reconnaissance de notre culture, particulière, à cause des invasions constantes d'Ottawa dans le champ de nos libertés législatives et fiscales.

"Il y a donc, poursuit M. Johnson, quelque chose de fondamentalement mauvais dans la constitution actuelle ou dans l'application qu'on en fait. Le "status quo" est tout simplement intolérable.

"Si on ne veut pas que la patrie des Canadiens français s'étende à la totalité du Canada, il faudra bien qu'elle se restreigne au Québec. Mais alors, c'est le Canada anglais qui "aura voulu ainsi.

"D'un autre côté, de l'autre, il est vital que nous gardions largement ouvertes les voies de la négociation si nous voulons éviter une rupture brutale. Les nations sont plus importantes que les institutions politiques. A celles-ci de s'adapter aux réalités humaines. On ne sacrifie pas une nation pour sauver une construction juridique.

"D'un autre côté, formule dans laquelle on voudrait enfermer toute modification ultérieure de notre constitution ignore jusqu'à l'existence d'une nation canadienne-française. Elle est la négation même du droit à l'autodétermination. Elle ferme la porte à l'alliance de deux nations égales dans une authentique confédération. Elle ferme également la porte à la reconnaissance d'un statut d'Etat national pour le Québec.

M. Johnson ajouta: "Pour tout dire, il s'agit d'une formule à sens unique, qui permettrait aux autres provinces de suivre leur pente naturelle vers une plus grande centralisation, mais qui ne permettrait pas au Québec d'évoluer dans la direction de sa logique propre, vers une plus grande liberté. En ratifiant cette formule, le Québec accepterait d'être définitivement catalogué "province comme les autres".

"Si le gouvernement Lesage s'est engagé à faire ratifier cette formule par le Québec, la nation canadienne-française, la nation canadienne-française, n'a pas été consultée, n'est aucunement solidaire de ce engagement. Elle a le droit et le devoir de s'en dissocier."

Réactions

(Suite de la première page)

l'avenir depuis des années, à tenter de faire comprendre à leurs compatriotes de langue anglaise, sur la place publique comme à l'intérieur d'associations canadiennes, l'importance du problème. Même si nos représentations étaient accueillies avec une sympathie croissante, on n'en trouvait pas moins que nous exagérons."

Aujourd'hui le rapport Laurendeau-Dunton, a-t-il poursuivi, vient démontrer qu'au contraire nous avions plutôt tendance à minimiser l'ampleur de ce problème.

De Toronto nous arrive un autre son de cloche. Commentant le contenu du rapport préliminaire Laurendeau-Dunton, l'éditorialiste du Globe & Mail déplore la hâte mise par les membres de la commission à soumettre un premier rapport exposant le problème sans offrir un compte rendu des moyens d'y faire face.

"Ce dont notre pays a besoin, écrit le Globe and Mail, ce n'est pas de "chocs" ni de nouveaux tremplins pour les extrémistes militants, mais bien d'idées constructives qui puissent être utiles aux Canadiens, qui aiment leur patrie."

L'éditorialiste de Toronto souligne qu'un "médecin" n'aide pas son patient en lui disant que sa vie est en danger (sur-tout si le pauvre homme se sentait déjà sur la voie de la guérison) à moins d'avoir un remède précis à lui prescrire.

A l'autre bout du pays, le premier ministre et le procureur général de la Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett et Robert Benner, ont exprimé l'avis que le rapport Laurendeau-Dunton est alarmant et ne donne pas une juste idée de la réalité.

M. Bennett a indiqué qu'il n'est pas convaincu que le Canada soit menacé de scission à moins d'un changement d'attitude chez les Canadiens, et de profondes transformations dans les institutions publiques, comme le souligne le rapport.

"Tous ceux qui ont témoigné devant la commission sont des dissidents, affirme M. Bennett. Je suis sûr qu'ils se trompent. Quant aux commissaires, ils se trouvent dans la position d'une personne qui n'a une simple allocution du chef de l'Etat cambodgien.

M. Bonner, qui est bilingue, a exprimé un point de vue analogue. Dans cette même province, le Victoria Colonist écrit que les événements des deux dernières années ont déjà démontré que les citoyens du Québec ne sont pas satisfaits de la place qu'occupe leur fait dans la communauté canadienne et qu'ils sont prêts à aller très loin pour améliorer leur position politique, culturelle et sociale au sein de cette communauté.

Le rapport de la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, poursuit l'éditorialiste de Victoria, en ce sens ne fait que constater le fait. Mais il y a beaucoup plus loin en affirmant que le "problème québécois" a déjà pris les proportions d'une crise nationale majeure.

Pendant ce temps, à Ottawa, un porte-parole de l'imprimeur de la reine, déclarait que le rapport en question est déjà un best-seller.

Plus de 5,000 exemplaires du rapport avaient déjà été vendus ou donnés au cours des 24 heures qui ont suivi sa déposition aux Communes par le premier ministre, M. Pearson.

Gérin-Lajoie

(Suite de la première page)

français de l'éducation nationale, et Jean Bédard, directeur des affaires culturelles et techniques au ministère français des affaires étrangères, d'une part, et par MM. Paul Gérin-Lajoie, vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'éducation du Québec, et Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales provinciales du Québec, d'autre part.

M. Fouchet a souligné "l'aspect émouvant" de cette cérémonie et a rappelé que l'entente a été conclue avec le plein accord du gouvernement fédéral canadien.

On sait que l'entente prévoit l'établissement d'un système d'échanges entre les signataires, en particulier de chercheurs dans les domaines de la science et de la médecine, de professeurs d'universités, de professeurs d'écoles techniques et d'écoles normales, d'étudiants détenant au moins une licence universitaire, de spécialistes de l'élaboration de programmes scolaires ainsi que de spécialistes en éducation physique, en sport et en éducation populaire.

Echevin acquitté

TROIS-RIVIERES — L'échevin Aimé LeFrançois, de Trois-Rivières, a été acquitté d'une accusation de commerce d'influence pour l'obtention d'un contrat de nettoyage de rues. Il était accusé d'avoir accepté un pot-de-vin de \$4,000.

AVIS de DÉCÈS

LANDRY — A Montréal, le 27 février 1965 à l'âge de 80 ans, est décédé M. Edouard Landry, propriétaire de Landry, Calise enregistré, époux de feu Eugénie St-Pierre, demeurant au 3425, rue Dorion. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mars. Le convoi funéraire partira des salons de la Société coopérative de Montréal, 100, rue St-Jacques, à 10 heures. Et à la chapelle de la Côte-de-Neige, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pas de réduction

des tarifs aériens transatlantiques

(Suite de la page 5)

PARIS — Les 17 compagnies aériennes qui assurent le service transatlantique entre l'Europe et l'Amérique ont décidé en fin de semaine, à Paris, de ne pas modifier les tarifs actuellement en vigueur. Ils auraient également décidé de poursuivre l'examen de la question des distractions en vol par le canal de l'OACI. Il s'agit en particulier d'étudier la question des projections de films à bord des aérobus et de la télévision en circuit fermé en fonction des prix actuels.

Saigon

(Suite de la première page)

l'étendue des nouveaux mouvements de pensée en faveur de la paix et qu'il entend essayer de les canaliser à son profit et non pas de les combattre comme l'avait prôné dans certaines de ses récentes déclarations le général Nguyen Chanh Thi.

Il semble que l'on veuille dans les milieux gouvernementaux éviter que le nationalisme sud-vietnamien n'apparaisse aux yeux du peuple vietnamien, opposé à la paix. Pour ce, le gouvernement semble avoir choisi de ne pas sévir avec une trop grande rigueur contre ceux qui parlent de paix et dont beaucoup ne peuvent être soupçonnés d'avoir des sympathies communistes. Une attitude sévère ne pourrait servir la propagande du Vietcong et rejeter vers celui-ci certains secteurs importants de l'opinion publique qui se sont toujours refusés jusqu'à présent à rejoindre le Front de libération.

Entre-temps, à Pnom Penh, le prince Norodom Sihanouk a rendu public en fin de semaine "à titre de document", le texte de discours qu'il devait prononcer jeudi dernier à l'ouverture de la conférence des peuples indochinois, conférence qui s'ouvrira finalement aujourd'hui à Pnom Penh sur une simple allocution du chef de l'Etat cambodgien.

Dans ce discours le prince Sihanouk soulignait notamment: "On peut arriver à la paix sans attendre une issue par les armes, à condition qu'on offre aux Américains en échange de leur dégagement en Indochine de solides garanties, qui leveraient leur crainte."

Le prince lançait d'autre part, un appel pressant pour que la conférence des peuples indochinois ne présente que des "propositions constructives dénuées de toute attaque ou polémique, en vue de gagner l'opinion internationale à la cause d'une paix équitable qui rende l'Indochine aux Indochinois". Il demandait aux participants de la conférence de confirmer qu'ils sont "tous d'accord" pour une "neutralisation réelle" du Laos et du Sud-Vietnam.

"Une telle neutralisation, qu'entendrait la conférence de Genève suppose un dégagement total et simultané de l'Ouest et de l'Est des pays copernés et implique un contrôle international créé par les accords de Genève de 1954, dotée enfin des pouvoirs, son personnel et des moyens nécessaires."

Mgr Roy

(Suite de la première page)

trouvez tous frères par la langue qui vous a formés et surtout par la foi qui habite vos cœurs".

"Nous voyons les fils de l'Algérie, justement fiers de leur jeune indépendance, dont nous apprécions la dignité et le souci de vivre en vrais chrétiens, ceux du Canada à la fois traditionnels et entrepreneurs, ceux de France, parfois exubérants, mais fidèles, ceux de la Suisse toujours amis de la liberté et de la sagesse, enfin ceux de l'Ouest africain qui ont la ferveur des communautés nouvelles et sont un grand espoir de l'Eglise. Ici, vous êtes tous chez vous et vous êtes tous également chers à notre cœur dans votre diversité même. Ainsi, chacun d'entre vous apporte ses qualités propres, son originalité pour constituer le bel mosaïque qu'est l'Eglise."

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361 — Téléphonez deux jours à l'avance —

A VENDRE LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER. Studebaker, Lark, '62, automatique, radio, bon état, 2000 \$, 1-3-65. DISQUE DE LA DÉTENTE (pour un repos) par Gérard Fortier. Vous pouvez vous le procurer en appelant à l'Institut de Yoga 288-4021. 1-3-65

LE CHERRIER 1010, rue Cherrier (COIN AMHERST). RUE CHERRIER A L'ENTRÉE DU PARC LAFOREST. VOISIN DE LA STATION DE METRO SHERBROOKE ET BERRI. 11 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 ET 5 PIECES. REFRIGERATEURS ET CUISINIERS KELVINATOR. PISCINE SUR LE TOIT. STATIONNEMENT INTERIEUR. 1-3-65. Domaine privé et concédé. 300 acres de propriété, idéal pour pêche et chasse. Adresse à M. Jean-Baptiste Dufour, Lac des Iles, Cité Labadie. 1-3-65

CHAMBRE A LOUER. A Outremont, chambre ensablée, foyer idéal pour personnes âgées, séjour si désiré 271-7584. 1-3-65

IAN MARTIN ASSOCIATES LTD. demande des dessinateurs seniors expérimentés pour béton armé. Expérience dans l'installation lourde en béton armé. Emplois immédiats. Excellentes occasions et bénéfices. Pour rendez-vous téléphonez à: 866-1580 ou 866-2237

DEMANDE D'EMPLOI. Compétibilité, tenue de livres à temps partiel, rapports d'impôt, soirs et samedis, M. Houle 523-6420. 1-3-65

EDUCATION. Cours de yoga. Apprenez à vous détendre en essayant UN COURS SPECIAL de 10 semaines débutant les mercredi et jeudi. Invitation à assister à une leçon. Pour renseignements 288-4021. 1-3-65

FEMMES DEMANDES. Steno-sécretaire bilingue, position nord de la ville, au moins une 12e année, rapidité en steno et dactylo, bien connaître la langue française, avoir de la versatilité, quelques années d'expérience. Réponse gardée confidentielle. Répondre à case postale 1182, Le Devoir. 1-3-65

Gouvernante, personne responsable, âgée de 45 à 60 ans, pour prendre charge de maison et d'un enfant de 3 ans. Références de 1er ordre requises. Salaire et congés discutables. 866-1196, M. Lamarre 1-3-65

GARDERAI. Prendrais un enfant en pension de 2 ans et plus. Fillette de préférence, meilleurs soins possible, grand intérêt, jeux à l'extérieur. Pour information 321-0616. 2-3-65

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER. 1 appartement chauffé de 3 pièces, eau chaude, année, grand terrazzo, le étage, à 967 est boul. St-Joseph, s'adresser à 845-0322. 1-3-65

JEUNES FILLES, célibataires, vives, veufs, désirant rencontres sociales, courir amical, agence matrimoniale, peuvent se joindre à Du Bonheur Enn, Tél: RA. 9-6680. Pour inscription, envoyer \$2.00 à casier postal 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 2-3-65

PRETS HYPOTHECAIRES. Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4322. JNO

TAILLEUR. VOS HABITS, "double-breast", refaits, 2e étage, poche, réfrigérateur, fait au parc, près Université \$150, par mois RE. 9-5821, 678-8891. 26-3-65

Advertisement for Cantlie House real estate services, featuring contact information and a list of services.

Advertisement for Cantlie House real estate services, featuring contact information and a list of services.

L'UMQ approuve le 'bill 13 amendé'

QUEBEC. — L'Union des municipalités se félicite du fait que le ministre des affaires municipales, M. Pierre La-

porte, ait acquiescé à sa demande exprimée, quand il a annoncé vendredi soir à l'Assemblée législative des am-

dements au bill 13 qui porte sur la "fusion volontaire des municipalités."

"Ainsi, le principe de la consultation populaire demeure sauve", a déclaré le président de l'UMQ, M. Rosaire Gendron, après une réunion d'urgence de son conseil d'administration à Québec en fin de semaine.

M. Laporte a assisté à cette réunion. Il a alors assuré les administrateurs de l'UMQ que, comme ils l'ont réclamé, l'enquête en question (article 10 du bill 13), sera publique et permettra aux citoyens et corps constitués d'exprimer leurs points de vue à propos de fusions ou d'annexions municipales.

M. Laporte a accepté également que toute fusion ou annexion de municipalités soit soumise à un référendum plutôt qu'à une simple résolution du conseil.

Ayant obtenu ces assurances du ministre, le conseil d'administration des municipalités a approuvé le bill 13 amendé.

L'UMQ favorise l'aménagement régional et la fusion de municipalités ou de services municipaux, lorsqu'il y a lieu de servir le bien commun, a ajouté M. Gendron. Mais elles sont jalouses de leur autonomie et désirent que leurs citoyens soient consultés sur tous les problèmes ou l'intérêt de la communauté est en jeu.

"Les explications fournies par le ministre indiquent que tous les avantages que les lois actuelles comportent pour les citoyens continuent d'exister sans modifications. Le seul changement est que les municipalités qui opteront pour l'annexion pourront le faire plus facilement. Il vaudra, au surplus, une plus grande autonomie aux conseils municipaux."

Le maire de Rivière-du-Loup a rappelé que, tout récemment,

Syndicat des marins

M. Jack Staples, de Welland (Ontario) a été élu président du Syndicat des marins du Canada au cours d'un congrès de deux jours tenu à Ottawa les 20 et 21 février. M. James Todd, de Welland, a été réélu au poste de secrétaire-trésorier, et M. Robert Smith, de Warton (Ontario), a été élu vice-président.

Le congrès a demandé au gouvernement canadien d'adopter un programme de subventions en vue d'encourager l'établissement d'une marine marchande océanique canadienne. Le conseil exécutif a déclaré que depuis 15 ans, on a laissé la flotte marchande du Canada tomber à un total de trois navires. La reconstitution d'une marine marchande océanique fournirait de l'emploi non seulement aux marins canadiens, mais aux ouvriers employés dans la construction, la réparation et l'entretien des navires.

Une allégorie sur l'économie de marché

LISBONNE. — Des troupeaux entiers de fauves, de pachydermes et de buffles du sud de l'Angola se livraient bataille pour l'accès des très rares points d'eau, rapporte l'agence d'information portugaise "Lusitania".

Pas une goutte de pluie n'était tombée depuis deux ans sur cette région désertifiée, brûlée par le soleil. Les quelques sources qui n'étaient pas encore tarées furent ainsi l'enjeu de combats mortels entre les espèces: tantôt c'était un troupeau d'éléphants qui affrontait un troupeau de buffles, tantôt des paquebots, rendus fous par la soif, s'attaquaient à une colonie de lions.

Récemment, des pluies sont enfin tombées, particulièrement sur la région de Caitou, la plus sèche, à environ 50 milles de la côte, précise l'agence portugaise, et la paix est revenue parmi les animaux.

Informations syndicales

Syndicalisme en smoking

LIMA (AFP). — Pour en finir avec les conflits qui l'opposaient aux travailleurs de son exploitation, un propriétaire terrrien de Kakapi, dans le sud-est du Perou, a invité neuf dirigeants du syndicat local à un banquet généreusement arrosé d'insecticide. Les neuf syndicalistes sont morts.

C'est du moins ce qu'a affirmé le député Julio Arce Catacora, qui a décidé de provoquer une enquête. Le député a ajouté que le juge local, après avoir reçu de l'argent du propriétaire, s'était refusé à ouvrir une enquête sur la mort des neuf syndicalistes, mort qu'il avait imputée à une "crise cardiaque collective".

Commission de tutelle

OTTAWA. — Le rapport anglais de la commission de tutelle des syndicats écrits sera déposé en Chambre au début de la semaine prochaine, a déclaré M. Allan MacEachen, ministre du Travail.

Le rapport français sera disponible à une date ultérieure, a-t-il fait savoir à M. Tom Barneotte, néo-démocrate de Co-mox-Alberni.

Le gouvernement a également décidé de déposer le rapport minoritaire de M. Charles Millard, l'un des curateurs.

Négociations

La négociation collective est encore la seule méthode satisfaisante lorsqu'il s'agit de déterminer les taux de salaire.

LEVESQUE: les hommes d'affaires doivent admettre le rôle de l'Etat

Les hommes d'affaires doivent se résoudre à admettre le rôle de l'Etat qui, seul, peut servir de moteur et de coordonnateur de notre politique économique a déclaré vendredi soir, René Lévesque qui s'adressait aux étudiants de l'École des Hautes Etudes commerciales.

L'Etat sera la "force de frappe" du mouvement d'émancipation économique du Québec, d'ajouter le ministre des richesses naturelles et de l'homme d'affaires doit s'habituer à coopérer avec lui non

dans les coulisses, comme par le passé, mais ouvertement.

M. Lévesque a dit que l'Etat est non seulement essentiel à la réalisation d'une politique économique qui réponde à des objectifs désirables mais qu'il est aussi "le seul outil adéquat, le seul capable d'atteindre au rendement nécessaire".

Le ministre a poursuivi en disant que la planification économique est appelée à jouer un rôle important, mais que cette planification devra être adaptée aux besoins spécifiques du Québec. On a eu tendance, a-t-il dit, à vouloir imiter trop

servilement la planification française.

Parmi les objectifs fondamentaux d'une politique économique, M. Lévesque place au premier rang la croissance continue, aussi rationnelle et progressive que possible, de manière à réduire le chômage. Mais il est important aussi d'assurer la participation et le contrôle de cette croissance par les Canadiens français eux-mêmes. "Il nous faut sortir du rôle de spectateurs dans notre économie", a-t-il souligné. Pour planifier, le Québec de-

va récupérer des pouvoirs du gouvernement d'Ottawa mais, selon le ministre québécois, cela doit se faire en allant chercher des pouvoirs précis pour des objectifs précis.

Soulignant devant ses jeunes auditeurs le rôle de l'homme d'affaires canadien-français, M. Lévesque les a invités à être des citoyens vraiment responsables dans la société québécoise. Les hommes d'affaires, a-t-il dit, doivent former une "minorité agissante" dans un milieu économique encore dominé par l'élément anglophone.

Le ministre des Richesses naturelles estime que l'homme d'affaires doit ouvrir sous le coup d'un double handicap, d'une double dépendance: l'anglophone subissant la domination américaine tandis que le francophone du Québec subit en outre celle des Canadiens anglais.

L'homme d'affaires canadien-français, selon M. Lévesque, devra pousser davantage sa culture sociale aussi bien nationale, et devra se révéler capable d'apprendre à vivre avec les réalités du 20e siècle.

L'Assemblée législative modifie le bill 13 sur les fusions volontaires

QUEBEC. — L'Assemblée législative a accepté vendredi d'amender le projet de loi de "fusion volontaire" des municipalités en remplaçant le mot "résolution" par celui de "réglement".

L'amendement proposé par un membre de l'opposition, M. Paul Dozois, député UN de Montréal-Saint-Jacques, a reçu l'assentiment du ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, qui a déclaré l'accepter "afin de dissiper toutes les craintes".

Le texte original du projet de loi stipulait en effet que lorsque deux conseils municipaux tombaient d'accord pour se fusionner, il suffisait d'une simple résolution pour demander au lieutenant-gouverneur en conseil de sanctionner ce projet.

En présentant son amendement, M. Paul Dozois a souligné qu'une telle procédure pourrait permettre à un conseil municipal de prendre les citoyens par surprise et de "se prononcer en faveur d'une fusion à la sauvette".

En obligeant le conseil municipal à procéder par vote de réglementation, a-t-il expliqué, on accordera aux contribuables les délais nécessaires pour réfléchir sur l'importance d'un tel projet. Le conseil municipal devra en effet faire connaître à l'avance son intention de présenter un règlement de fusion.

Au cours de l'examen du bill 13 en comité plénier, M. Laporte s'est cependant opposé à l'insertion dans le projet de loi d'une clause permettant le recours à un référendum lorsqu'un projet de fusion de municipalités est mis de l'avant.

Répondant aux arguments avancés par l'opposition, le ministre des affaires municipales a déclaré à nouveau que le référendum n'est pas, quoiqu'en pense, le meilleur moyen de consulter les citoyens qui, trop souvent, ne se préoccupent pas d'y participer lorsqu'on leur en fournit l'occasion.

Selon M. Laporte, les corps intermédiaires d'une municipalité, comme les Chambres de commerce, sont peut-être "en meilleure posture d'exprimer une opinion valable sur un projet de fusion qu'un monsieur qui, payant \$1.81 de taxes, s'opposerait à un projet de fusion

parce qu'il lui faudrait alors en payer \$1.33."

"Dans n'importe quel référendum, a poursuivi le ministre des affaires municipales, que ce soit en vue d'une fusion ou d'un important règlement, quand il n'y a qu'une poignée de gens qui vont voter, il y a à craindre que quel qu'un contrôle le référendum à son avantage."

Le référendum municipal est donc devenu une méthode désuète et ne saurait être considérée comme un échantillon valable de l'opinion publique, a-t-il soutenu.

Les contribuables protestataires n'en seront pas pour autant dépourvus de tout moyen de faire entendre leurs objections, a souligné M. Laporte, puisque le projet de loi prévoit un recours devant la Commission municipale du Québec qui pourra ordonner une enquête sur le litige.

"Cette enquête sera publiée chaque fois que la Commission municipale le décidera, a-t-il précisé, et dans tous les cas où la Commission a fait enquête jusqu'ici, cela a toujours été public."

M. Laporte a expliqué ainsi la procédure proposée dans le projet de loi pour la fusion volontaire des municipalités:

"Si le ministre ordonne une enquête, ou si le nombre des citoyens est suffisant pour qu'une enquête ait lieu, à ce moment-là, non seulement les électeurs-proprétaires peuvent aller devant la Commission municipale, mais aussi la Chambre de commerce ainsi que tous les corps publics, tous les syndicats peuvent s'exprimer, tous les gens qui ont un intérêt autre qu'au niveau de la "taxation".

Ce à quoi M. Dozois a répondu que pour être logique le ministre devrait proposer des amendements à la Loi des cités et villes ainsi qu'au code municipal. Après avoir fait la démonstration que le référendum était désuet et inutile, il conviendrait alors de supprimer toute référence à cette méthode.

M. Laporte n'a pas relevé cette déclaration. Il s'est contenté de laisser entendre aux journalistes à la sortie de la séance qu'il tenterait d'être logique avec lui-même.

Le projet de loi est maintenant adopté en première et deuxième lectures.



POUR FAIRE DAVANTAGE

IL FAUT DAVANTAGE

De nombreux dangers guettent la jeune fille quittant son coin de pays pour venir chercher travail et bonheur dans la grande ville. Par quelques-unes de ses oeuvres, la Fédération accueille et assiste les voyageurs, les migrants et les immigrants. Elle protège les jeunes, filles et garçons, devenus des proies faciles.

Par son centre de référence, ses secteurs de formation, de recherches sociales et de coordination, la Fédération pratique, en notre nom, la charité adaptée à notre temps.

Notre conscience-charité nous rappelle que pour atteindre l'objectif, le minimum requis est de \$12 par foyer.



OBJECTIF: \$2,565,000
DU 7 AU 22 MARS

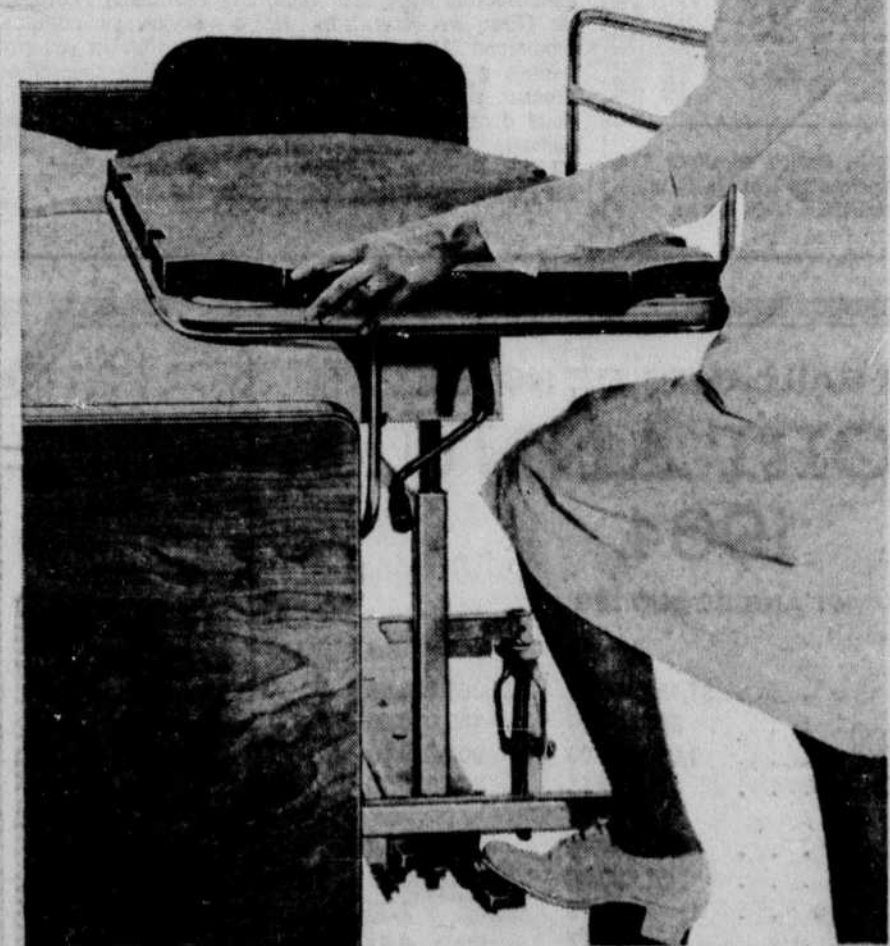
FÉDÉRATION DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

TECHILEM

présente une civière hydraulique exceptionnelle conçue et réalisée au Québec

La nouvelle civière Techlem offre la plus grande flexibilité d'emploi à la salle de réveil, d'urgence, ou en obstétrique.

- transfert sans effort
- servo-élévation
- commodité insurpassée



La civière hydraulique Techlem est vendue exclusivement, dans la province de Québec, par LA SOCIÉTÉ

TECHILEM

Case postale 754, Saint-Laurent, Montréal 9, P.Q. - Tél. 747-0632

L'Iron Ore Co. of Canada et ses filiales accordent des bourses d'étude

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, Londres, N.Y. et Paris étaient fermées comme de coutume samedi, de même que les marchés des grains de Chicago et de Winnipeg, d'où l'absence dans nos pages ce matin des tableaux réguliers.

Comme l'indice des industriels de DJ toucha 908,26 durant la dernière séance, puis clôture à 903,48, soit, quand même, une hausse de 3,58 points, il est évident qu'il faut s'attendre à des prises de profits à Wall Street depuis 6 séances consécutives.

Selon M. H. R. Mucuaig, de Doherty, Roadhouse & McCuaig Bros Inc. que nous voyons dans un marché à la hausse depuis des années, il n'y a eu que des réactions mineures depuis 1962. Il y a plus de participation du public, mais il n'y a pas eu de spéculation.

Le défaut d'espace nous oblige à remettre à demain ce qui s'est passé à l'assemblée annuelle du Trust Général du Canada, tenue en fin de semaine.

M. Marcel Cazavan, autrefois vice-président de la Société de Placements Ltée, entre en fonctions, ce matin, comme sous-ministre des Finances à Québec. Nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, qui ne sont pas une mince affaire et nos sincères félicitations.

M. J. Claude I.égault, gérant de la Holland Life Insurance Society Ltd. a obtenu un trophée de cette institution pour avoir obtenu le plus faible taux d'abandon de polices d'assurance d'après l'âge.

MM. W.D. Vogel, W.T. Warrander, et R.G. Hoffensen viennent d'être élus administrateurs de Globe-Union Inc.

Les Prévoyants du Canada réunissent aujourd'hui leurs actionnaires pour la tenue de son assemblée annuelle générale. Les porteurs de polices à participation y sont aussi invités. Nous en ferons ressortir les grandes lignes demain.

Au cours d'une assemblée du Conseil d'Administration de Du Pont du Canada, tenue le 26 février à Montréal, les dividendes suivants ont été déclarés : Actions privilégiées : 1 7/8 pour cent (33 3/4 cents) en monnaie canadienne, payable le 15 avril 1965 aux actionnaires inscrits au 2 avril, 1965.

Le dividende déclaré de 25 cents par action ordinaire pour le premier trimestre de 1965 établit sur la base trimestrielle régulière le dividende annuel de \$1,00 payé au compte des bénéfices de 1964. Le dividende de la période correspondante de l'année dernière était de 20 cents.

La C.S.P. de West Island, la C.S.C. de Pont-Viau, celle de St-Romuald d'Etchemin, celle de Chavigny et celle de Trois-Rivières Ouest emprunteront son peu.

Le village de Neuville, comté de Posenoy, a été récemment acheté par Granier, Ruel & Cie Inc., au prix de 98.08, \$40,000, de titres à 5 1/4 pour cent, remboursables en série en 15 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5,4909 pour cent. L'emprunt comporte un solde de \$14,500, à renouveler en 1980 sur un terme additionnel de 5 ans.

Cette corporation vient sur le marché des obligations pour la première fois.

NOMINATION A L'EXCELLENCE CIE D'ASSURANCE-VIE



Dr. Georges-A. Lachaine, M.D.

M. Paul DUMAS, C.L.U., président de L'EXCELLENCE, compagnie d'assurance-vie, est heureux d'annoncer la nomination de Dr. Georges-A. Lachaine, M.D., au poste de directeur médical de la compagnie. Après avoir gradué en médecine à l'Université de Montréal, en 1941, et après des études à Paris et aux Etats-Unis, le Dr. Lachaine a été reconnu spécialiste en médecine interne et en cardiologie. Chef du service de cardiologie à l'Hôpital Général de Verdun, il est aussi le premier vice-président du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. Le docteur Lachaine a été nommé président de la Société Richelieu de Verdun et un ancien président du Club Richelieu de Verdun et un ancien président général de la Société Richelieu.

À noter...

Home Oil Co. a gagné \$1.01 l'action en 1964 vs 63 cents en 1963.

Augustus Exploration Limited a avisé la Bourse Canadienne de la création d'un plan stimulant d'option sur ses actions pour son personnel, embrassant un total de 216,000 actions à un prix actuellement moindre que le cours du marché sur la Bourse Canadienne le jour du consentement de l'option et, dans toutes circonstances, à pas moins de 50 cents l'action, susceptibles d'être exercés dans une période de 5 ans de la date d'obtention de l'option.

La paroisse de St-Catherine, comté de Portneuf, a vendu, ces jours-ci, à la Cité et Associés Ltée, à un prix de 97,62, \$115,000 d'obligations remboursables en séries en 15 ans. L'émission comprend \$10,000 de titres à 5 1/4 1966-75 et \$105,000 à 5 1/2 1976-80. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5,7421%. L'emprunt comporte un solde de \$70,000, à renouveler en 1975 sur un terme additionnel de 10 ans.

La ville de Roxboro, comté de Jacques-Cartier, a vendu, récemment, à un syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, Laurent & Veillet Inc., au prix de 98,54, \$109,000 d'obligations remboursables en séries en 10 ans. L'émission comprend \$34,000 de titres à 5 1/4 1966-74 et \$75,000 à 5 1/2 1975. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5,6711%. L'emprunt comporte un solde de \$70,000, à renouveler en 1975 sur un terme additionnel de 10 ans.

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville d'Iberville, comté de Iberville, ont adjugé à Laurent & Veillet Inc., au prix de 98,96, \$82,000 d'obligations remboursables en séries en 20 ans. L'émission comprend \$50,000 de titres à 5 1/2 1966-70 et \$32,000 à 5 1/4 1971-85. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5,6261%. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de \$48,000.

Les ventes des grands magasins, au cours de la semaine close le 6 février, ont été évaluées à 12 p. 100 supérieures à celles d'un an plus tôt. Il y a eu avance dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan, où les ventes ont reculé de 2,3 p. 100. Voici les avances : provinces Atlantiques, 11,5 p. 100; Québec, 9,2 p. 100; Ontario, 19,5 p. 100; Manitoba, 1,4 p. 100; Alberta, 2,7 p. 100; et Colombie-Britannique, 16,1 p. 100. La valeur des ventes de janvier a augmenté d'environ 1,6 p. 100 sur un an auparavant. Les avances de 2,3 p. 100 au Québec, de 1,7 p. 100 en Ontario, de 0,8 p. 100 au Manitoba, et de 0,1 p. 100 en Alberta et de 5 p. 100 en Colombie-Britannique, ont plus que contrebalancé les reculs de 3,3 p. 100 dans les provinces Atlantiques et de 6,3 p. 100 en Saskatchewan.

On pourra transiger sur les droits d'Armure Mines Limited, sur une base conditionnelle à leur émission sur la Bourse Canadienne, à partir de son ouverture, à 10 heures lundi, le 1er mars 1965. Les actionnaires inscrits le 3 mars 1965 auront le droit de souscrire à des actions, à raison de 1 pour 3. Les actions se vendront ex-droits le 1er mars 1965 et les droits expireront le 26 mars 1965. Le prix de souscription est de 25 cts et le symbole des droits sur le téléscripteur sera "A.M.Rts.". Les "warrants" seront expédiés par la poste le ou vers le 5 mars 1965.

Bel exemple

Dans le cadre d'un programme étendu d'aide à l'éducation, Iron Ore Company of Canada et ses filiales font part que cette année quatre bourses seront octroyées annuellement à des fils ou filles d'employés.

Jusqu'à ce jour, en sus des cours spéciaux et des cours par correspondance pour les employés, Iron Ore Company of Canada a parrainé chaque année dix bourses en faveur d'étudiants de deuxième et de troisième année de génie, poursuivant leurs études dans des universités spécifiques.

D'une valeur de \$700, par an chacune, les nouvelles bourses aideront l'étudiant depuis sa première année à l'université, jusqu'à l'obtention du baccalauréat, soit un maximum de cinq ans. De plus, la compagnie offrira des emplois saisonniers aux boursiers, de sorte que le montant du salaire plus celui de la bourse, devrait suffire pour défrayer le coût d'une année de cours à l'université. Les bourses sont valides dans toute université membre ou affiliée à un membre de la Conférence des universités et collèges canadiens, qui administrera le programme.

Une fois que cette addition à son programme d'éducation aura atteint toute son ampleur, Iron Ore Company of Canada fournira chaque année, grâce à des bourses, une aide financière directe à trente étudiants universitaires.

NALCO, contrôlée par Canadian Javelin

La compagnie minière Canadian Javelin d'Ottawa acquiert le contrôle de la Newfoundland and Labrador Corporation (en sigle "Nalco"), entreprise vouée au développement industriel, forestier et minier du Labrador. Nalco gardera pourtant son autonomie corporative, et son bureau-chef à Saint-Jean de Terre-Neuve, selon une nouvelle parue le 23 février dans le Droit.

Un communiqué de la Canadian Javelin, rendu public à Ottawa, précise que Nalco, avec ses 16,000,000 d'acres de concessions minières, et ses 10,000 milles carrés de bois debout, sera désormais en exploitation jumelée avec les autres entreprises contrôlées par Canadian Javelin.

Jubilee Iron, une filiale de Canadian Javelin, sera fusionnée avec Nalco; la firme survivante Nalco (Jubilee Iron Company) sera développée ensuite, par l'accroissement des travaux d'explorations que les ingénieurs américains Pickhards Mather and Company poursuivent déjà sur les concessions qu'ils tiennent de Nalco, à Terre-Neuve et au Labrador. Le porte-parole de Canadian Javelin estime que ces développements consécutifs à la nouvelle structure financière réalisée par le groupe Javelin, que dirige l'industriel John Doyle, également d'Ottawa, sera d'un grand profit, non seulement à ses propriétaires et actionnaires, mais aussi au gouvernement et au peuple de Terre-Neuve, dont la Canadian Javelin détient la plupart de ses vastes terrains d'exploitation industrielle. Par exemple, Terre-Neuve touchera un supplément de 50 cents sur le bois coupé au Labrador.

Un moulin à papier est en projet au lac Melville au Labrador; son exploitation sera facilitée par divers arrangements avec la Bowaters Pulp & Paper Company, qui se charge de des chantiers d'abattage. La coupe du bois commença cette année même, et atteindra normalement 300,000 tonnes de bois de pulpe industriel. Un engagement écrit a été obtenu de la Whippany Paper Board Company, qui possède 5 moulins à papier aux Etats-Unis, et qui s'engage à acheter à long terme, la pulpe, le carton et le

Noranda Mines intéressée à la potasse

REGINA (PC) — Le premier ministre de Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a dévoilé le projet d'exploitation d'une mine de potasse et de construction d'une raffinerie, le tout impliquant une mise de fonds de \$73,000,000.

C'est la compagnie Noranda Mines qui entreprendra la construction de la mine, l'été prochain, dans la région de Viscount-Colonsay à 40 milles à l'est de Saskatoon. Durant la période de construction, entre 600 et 850 hommes seront employés.

On prévoit que la production régulière débutera en 1969 avec un rendement annuel probable de 1,200,000 tonnes. Environ 500 hommes travailleront à la production. Au cours d'une conférence de presse, M. Ross Thatcher a révélé que le gouvernement avait offert à la compagnie son aide pour la construction d'une voie d'accès industrielle et pour la planification urbaine.

Il a ajouté que le gouvernement avait également offert son assistance pour l'installation d'un égout municipal et la construction d'un aqueduc; il a proposé aussi des dispositions particulières quant au logement, en vertu de l'Acte national de logement.

Canadian Metal Mining Association

A réclame maintes améliorations, à son assemblée annuelle

Il a aussi fait savoir que l'association avait recommandé au ministre des finances de proposer de plusieurs années les dégrèvements d'impôts pour augmenter les dépenses consacrées à la recherche scientifique, de façon à permettre aux compagnies de formuler en toute confiance des plans pour l'avenir.

Les allègements d'impôts, a-t-il dit, sont de la plus grande importance pour l'industrie minière, vu que "la moitié de ses produits sont exportés et doivent affronter, sur les marchés mondiaux, la concurrence aux prix mondiaux." M. Wansbrough a aussi fait allusion à des développements possibles dans la politique des Etats-Unis sur les importations de plomb et de zinc; il a déclaré que des projets de loi présentement soumis au Congrès, destinés à établir un système de contingents sous-entendus, pourraient avoir pour effet de la part des deux Chambres ainsi que de tous les secteurs de l'industrie américaine du plomb et du zinc.

Violamac Mines

Les comptes, non vérifiés, de Violamac Mines Ltd., pour 1964, font apparaître une production minière de \$4,994,701 ayant donné des ventes nettes de \$3,679,347, des coûts d'opération de \$2,561,051 et en fin de compte, des revenus bruts de \$1,118,296.

Le degré moyen du cuivre extrait durant les neuf premiers mois a été de 1,18 p.c. celui du dernier trimestre de 1,52 p.c. pour donner une moyenne annuelle de 1,26 p.c.

Rien qu'à la mine Kam-Kotia, au cours du dernier trimestre on a extrait pour 161,400 tonnes de minerai, dont 73 pour cent de l'exploitation souterraine. Le rapport signale à ce sujet que la compagnie a presque achevé la conversion de son exploitation autrefois à ciel ouvert, en exploitation souterraine.

A. Renaud & Cie Ltée

Courrier en valeurs
Commandes exécutées sur tous les marchés
200, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

LABRADOR ACCEPTANCE CORP.

Le président de Labrador Acceptance Corporation, M. Marc A. Boisclair, fait part de chiffres préliminaires pour 1965. Ces derniers indiquent que les effets à recevoir à la fin de l'année s'élevaient à \$18,884,422 comparativement à \$11,261,889 à la fin de 1964, soit une augmentation de 68%. Les profits nets après impôts se chiffraient à \$234,407 comparativement à \$158,056 en 1963, représentant un bénéfice de \$1 par action en comparaison de 91¢ pour l'année précédente.

NOMINATIONS A CANADA IRON



R.J. Bailie R.K. Carly

Canada Iron Foundries, Limited annonce les nominations suivantes, entrées en vigueur le 1er mars 1965: M. R. J. Bailie est devenu vice-président de direction chargé de l'exploitation et M. R. K. Carly, vice-président de direction aux finances.

En 24 semaines, Steinberg gagna \$3,297,869

Vs \$2,606,000 durant la même période l'an dernier

Les ventes et le revenu net de Steinberg Limitée et de ses filiales ont atteint de nouveaux sommets, au cours des 24 premières semaines du présent exercice, vient de révéler M. Sam Steinberg, président, dans un rapport intermédiaire adressé aujourd'hui aux actionnaires.

Dans cette analyse de l'activité de la compagnie entre le 27 juillet 1964 et le 9 janvier 1965, M. Steinberg rapporte que les ventes consolidées se sont chiffrées par \$170,445,147, soit une hausse de 15 p.c. sur le total de \$148,208,000 enregistré pour la période correspondante de 1964. Quant au revenu net, il a dépassé de 26,55 p.c. le total de \$2,606,000 réalisé au cours du même semestre de l'exer-

cice précédent. Il a atteint \$3,297,869, soit l'équivalent de 97 cents par action ordinaire et de Classe "A", au regard de 76 cents par action en 1964. Par dollar de vente, le gain équivaut à 1,94 cents, comparativement à 1,76 l'an dernier. Le fonds de roulement de la société à cette date, atteignait \$22,018,414, comparativement à \$11,378,000 en 1964.

M. Steinberg a aussi révélé qu'au cours de cette période, la compagnie avait ouvert sept nouveaux marchés et en avait fermé deux, alors que la division Miracle Mart inaugura deux nouveaux magasins à raison, l'un à Ottawa et le second à Toronto, portant à dix le nombre des galeries de mode Miracle Mart en exposition.

Roger-H. Martel Jacques Gill

MEAD & Co. LIMITED

ETABLIE EN 1924

Membres de la Bourse de Montréal, de la Bourse Canadienne et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

630 ouest, boul. Dorchester - Montréal - 866-3061

AVIS DE DEMANAGEMENT

NOS BUREAUX qui étaient précédemment au No 215 ouest rue St-Jacques (Suite 302) Montréal sont maintenant logés au NO 621 OUEST, RUE CRAIG Montréal 3, Qué. — Téléphone 861-9233

MERRILL ISLAND MINING CORPORATION LTD. CORPORATION ADMINISTRATIVE SERVICES QUEBEC SMELTING & REFINING LTD. BAKER TALC LTD.

et autres compagnies situées à la même adresse

R. P. MILLS J.-O. SABOURIN
Président Secrétaire-trésorier

Dr J. H. MORGAN
Ingénieur-consultant

COMPTABLES AGRÉÉS

Lucien Dahmé, C.A. Gilles Ménard, C.A.
Comptable agréé Comptable agréé
132 ouest, rue St-Jacques 3310, ave Maplewood, apt 9
Chambre 813 — 849-2071 Montréal, Qué. RE. 7-9725

PROVOST & PROVOST VIAU & ROBIN
Comptables agréés Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A. LUCIEN D. VIAU, C.A.
Syndic Licencié H. LIONEL ROBIN, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A. JACQUES R. CHADLON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
2596, boul. Rosemont I. SERGE GERVAIS, C.A.
RA. 2-1109 PO. 9-3871
4926, ave Verdun Verdun

Samson, Bélar, Côté, Lacroix et Associés
E. H. Knight & Co.
Comptables agréés
Maurice Samson, O.B.E., C.A. Lucien P. Bélar, C.A. E.H. Knight, C.A.
Paul-E. Bonnier, C.A. Paul Gonthier, C.A. Georges A. Roussin, C.A.
Consulter: M. Chartré, C.A. J.-E. Beaulac, C.A. G. Marceau, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI
132 OUEST, ST-JACQUES, MONTREAL 842-4691

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

\$72,079,342.35 de biens figurent au bilan de "LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE"

Gain, équivalent à \$4.77 l'action en 1964 vs \$4.41 en 1963

La Société Nationale de Fiducie a présenté, ces jours-ci, à ses actionnaires réunis en assemblée annuelle, son 47ième rapport annuel, couvrant l'exercice clos le 31 décembre 1964. Dans son message aux détenteurs d'actions, son président et directeur général, M. Henri Ouimet, l'un trop rare des nôtres à posséder avec maîtrise tout ce qui se rapporte à la fiducie, soit dit en passant, leur fit remarquer que "1964 a été une excellente année pour leur institution, preuve que la direction a su profiter pleinement de l'excellence des conditions économiques touché au sommet sans précédent, accusant une avance de 10.16% sur ceux de 1963. Les dépenses d'exploitation ont augmenté, de leur côté de 7.54% par rapport à celles de l'exercice financier précédent et la majeure partie est imputable à des hausses de salaires. Les actionnaires ont appris, avec plaisir, que les bénéfices bruts, avant impôts, ont enregistré une augmentation de 13.95%, à \$229,416. Déduction des impôts se totalisant à \$95,341, le gain net a été \$134,074, contre \$124,624, antérieurement, soit donc l'équivalent de \$4.77 l'action vs \$4.41 précédemment, chiffre excédant celui de bien des trusts plus considérables.

L'institution innove et émet des certificats de dépôts assurés

Les détenteurs d'actions de la Société Nationale de Fiducie ont, aussi, appris avec plaisir, de la bouche du président, qu'une somme de \$100,000 a été portée à la réserve générale, soit le double de 1963, et que cette réserve était, maintenant, de \$1,000,000, soit 4 fois le capital payé de l'institution. Rien d'étonnant que le conseil ait recommandé d'établir la valeur des actions à \$55.00 l'unité. En plus des services ordinaires que cette Société est en mesure de rendre aux individus et aux corporations, elle vient d'ajouter aux certificats de dépôts garantis qu'elle émet, une nouvelle formule, celle des certificats de dépôts assurés, "une innovation qui s'avérera prometteuse", selon M. H. Ouimet, d'autant plus que ce dernier leur a fait remarquer que "1955 s'amorce fort bien; ce qui ne peut que lui être profitable, en se basant sur ses succès en 1964, qui ne le cèdent à aucune institution du même genre, toute proportion gardée. On réalise, de plus en plus chez nous, l'excellence des services que l'on peut obtenir, en recourant à ses bons offices, tant pour les particuliers, de leur vivant que pour leurs héritiers, après leur décès.

De 1929 à 1964, cette Société a connu des progrès marqués dans la fiducie

On peut en juger par le fait que les biens de la Société Nationale de Fiducie sous sa régie s'élevaient à la fin de 1964 à \$86,272,488.06, contre \$63,225,242.75 à la fin de 1963, soit près du double du total de \$36,828,133.37, à la fin de 1963. Quant à son actif, il a passé de \$1,365,033.68 à \$1,452,460.26. Son bilan au 31 décembre 1964 laisse voir un total de \$72,079,342.45, contre \$42,595,844.36 à la fin de 1963. En 1929, cette institution n'administrait que pour \$7,650,619.04 de biens, puis, en 1939, le total était de \$16,336,907.62. En 1949, il était de \$29,184,966.28, puis, en 1959, il atteignait les \$51,511,888.27 pour enfin atteindre les \$86,272,488.06 à la fin de l'an dernier. Une telle progression est due non seulement à la tendance des nôtres à recourir aux bons offices de leurs institutions mais aussi, au fait que ces derniers comptent de plus en plus d'administrateurs compétents, secondés par une habile direction. On peut en juger par le fait que son directeur général vient d'être élu vice-président de la BCN.

Depuis près d'un demi-siècle, la Société précitée a joué un rôle "de pionnier" dans notre communauté

Une fois de plus, M. Henri Ouimet, le président et directeur général de la Société Nationale de Fiducie, s'est montré à la hauteur de la situation, en laissant entendre que "nous n'avons nullement l'intention de nous laisser dépasser par les événements qui marquent l'éveil économique du Québec en marche vers un avenir de plus en plus brillant, malgré les quelques soubresauts que provoque une évolution trop rapide pour ceux qui ont peur du défi". Ce dernier, il est de taille, si on en juge par les objectifs économiques, proposés récemment par le Conseil économique du Canada. Il nous faut un accroissement de 1,500,000 emplois de 1963 à 1970, mentionne le 1er rapport de ce Conseil. Il nous faut accroître nos investissements, la mobilité de nos ressources, nos dépenses en immobilisations, etc. Incidemment, "notre province, malgré ses progrès réalisés, affiche certain retard dans la poursuite du plein emploi et du développement de sa structure industrielle secondaire nonobstant un essor économique soutenu dans notre milieu", au dire de M. Ouimet. Le défaut d'espace ne nous permet pas de commenter ses remarques sur la Commission Porter, la Commission Bélanger, sur les projets de caisses de retraite, etc., soit autant de sujets qui valent chacun un article, mais, avant de terminer, nous disons que ce n'est pas sans raison que le président de la Société Nationale de Fiducie a insisté "sur l'importance du rôle de pionnier que cette institution a joué dans notre communauté depuis près d'un demi-siècle".

Marcel CLEMENT

Dans les championnats canadiens de ski Nancy Greene et André Pomerleau (de l'équipe nationale) triomphent

THEFTORD MINES — André Pomerleau, 18 ans, de Theftord Mines, et Nancy Greene, 21 ans, de Rossland, Colombie-Britannique, ont obtenu en fin de semaine les grands honneurs des championnats seniors canadiens de ski, disputés au mont Adstock.

Ils ont enlevé les premières places dans le combiné masculin et le combiné féminin. Vicki Rutledge, d'Ottawa, a pris la seconde place chez les femmes. Tous trois sont membres de l'équipe nationale de ski du Canada.

Nancy Greene a sans conteste été la grande vedette de ces compétitions. Vendredi, elle avait affiché une tenue excellente dans la descente. Puis, samedi, elle remportait la première place dans le slalom.

Gerry Rinaldi, Scott Henderson et Peter Duncan, qui s'étaient classés respectivement premier, deuxième et troisième dans la descente de vendredi, ont été disqualifiés dans le slalom.

André Pomerleau a remporté les honneurs dans cette partie du programme. Il s'était classé 10e dans la descente. Freddy Planger et Pierre Lebrun ont obtenu les 2e et 3e places dans le combiné après avoir terminé respectivement 9e et 14e dans la descente.

BILAN DE LA FIN DE SEMAINE

Une victoire, une défaite et un match nul pour le Canadien jr

Les Petes de Peterborough ont dû effectuer un ralliement de deux buts à la troisième période pour faire match nul 3-3, hier après-midi contre le Canadien jr, au Forum. Samedi après-midi, les Rangers de Kitchener avaient fait subir une défaite de 5 à 3 au Tricolore.

C'était la deuxième fois en tant de jours que le Canadien jr se montrait impuissant à conserver l'avance dans un match pour s'assurer une victoire qui lui aurait aidé en vue des prochaines éliminatoires de la ligue junior de l'Ontario.

Jim Paterson et Steve Hunt ont enregistré les deux buts des Petes, à la troisième période, alors que le Canadien jr menait 3 à 1, grâce à des filets de Serge Savard. Lucien Grenier et René Drolet. Gary Monahan a été crédité du but initial des Petes.

Vendredi, le Canadien jr avait surpris en infligeant une défaite de 5 à 3 au puissant Molboro de Toronto. Mais samedi après-midi, les Rangers de Kitchener, visiteurs au Forum, ont évolué en champions pour triompher 5 à 4.

Le trio formé de John Beechey, Sandy Fitzpatrick et de Ball, avait alors continuellement dominé à chacune de ses

présences sur la glace. Pour les locaux, Christian Bordenleau et Serge Savard avaient affiché la meilleure tenue.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE
1—Montréal: Savard 13:20
(Drolet)
2—Montréal: Drolet (Bordeleau) 13:45
3—Kitchener: Beechey (Ball, Fitzpatrick) 14:25
Punitions: Brennan 6:12, Jones et Burns (ma.) 12:55, Brennan (mauv. cond.) 12:55, Porter 14:07

DEUXIEME PERIODE
4—Kitchener: Beechey (Ball, Fitzpatrick) 5:41
5—Montréal: Bordenleau (Drolet, Lemieux) 11:12
6—Kitchener: Ball (Beechey, Fitzpatrick) 15:16
7—Kitchener: Gratton (Miller, McLeish) 16:00

TROISIEME PERIODE
8—Montréal: Savard (Poirier, Drolet) 16:26
Punitions: Vadnais 4:12, Duroff 13:12

ARRÊTS: GODDARD 13 7 13-33
RIVARD 8 7 10-25

EN 1967
Championnats canadiens à Ottawa

SASKATOON. — Les directeurs de l'Association nationale de curling ont choisi, hier, Halifax et Ottawa comme endroits des championnats canadiens en 1967 et 1968.

On a annoncé les choix lors du banquet qui a précédé le tirage au sort des 11 équipes qui s'affronteront dans un tournoi à la ronde, à partir de cet après-midi, en vue du championnat 1965.

On a dérogé à la tradition d'annoncer les endroits seulement un an d'avance en raison du centenaire de la Confédération en 1967. D'ailleurs, on a convenu que la capitale fédérale était l'endroit logique à cette occasion.

Quant à Halifax, en 1966, ce sera la première fois que le championnat national sera disputé dans la Nouvelle-Écosse en 15 ans.

Les experts favorisent la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard dans cette compétition annuelle, à laquelle participe le Québec.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

SAMEDI

Les Rangers brisent le coeur des Leafs

TORONTO. — Les surprisants Rangers de New York ont brisé le coeur des Leafs de Toronto au domicile de ces derniers, samedi, en remportant une victoire de 4 à 3 qui compromet grandement les chances du Toronto de terminer la campagne régulière en troisième place du circuit.

Deux buts ont été marqués par Rod Seiling, au cours de ce match. Vic Hadfield et Jean Ratelle ont complété le pointage. Pour les Leafs, Dave Keon, deux filets et Ron Ellis ont été les compteurs.

Par suite de cette défaite, les Leafs ont cédé la troisième place du classement aux Red Wings. C'était leur troisième défaite consécutive. Ils auront sans doute beaucoup de mal à déloger les Wings s'ils n'affichent pas une meilleure tenue. La rumeur veut toujours qu'un échange soit bâclée, d'ici peu par l'équipe de la ville-reine, afin de se renforcer à l'approche des éliminatoires.

Quant aux Rangers, ce gain leur permet d'espérer encore une place dans les séries de fin de saison, quoiqu'elles soient très minces.

Les Leafs avaient l'avantage 3 à 2 dans le pointage, lorsque la troisième période débuta.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1—Toronto: Keon (16) 3:32
Punitions: Seiling 5:57, Bathgate 7:54, Brewer 15:40

DEUXIEME PERIODE
2—New York: Seiling (2) (Marshall) 2:02
3—New York: Ratelle (5) (Gilbert) 10:50
4—Toronto: Keon (17) (Stewart, Armstrong) 11:38
5—Toronto: Ellis (17) (Maltby, Brown) 15:07
Punitions: Brewer 5:08, Ratelle 7:56, Ratelle 14:23, Kelly 14:53

TROISIEME PERIODE
6—New York: Seiling (3) (Ingarfield) 10:34
7—New York: Hadfield (13) (Marshall, Neilson) 14:34
Punitions: Brown 0:22, Hadfield 6:29, Douglas 14:28, Ingarfield 19:28

ARRÊTS: SAUPEUK 5 8 5-18
PAULLE 8 12 9-29

EN 1967
Championnats canadiens à Ottawa

SASKATOON. — Les directeurs de l'Association nationale de curling ont choisi, hier, Halifax et Ottawa comme endroits des championnats canadiens en 1967 et 1968.

On a annoncé les choix lors du banquet qui a précédé le tirage au sort des 11 équipes qui s'affronteront dans un tournoi à la ronde, à partir de cet après-midi, en vue du championnat 1965.

On a dérogé à la tradition d'annoncer les endroits seulement un an d'avance en raison du centenaire de la Confédération en 1967. D'ailleurs, on a convenu que la capitale fédérale était l'endroit logique à cette occasion.

Quant à Halifax, en 1966, ce sera la première fois que le championnat national sera disputé dans la Nouvelle-Écosse en 15 ans.

Les experts favorisent la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard dans cette compétition annuelle, à laquelle participe le Québec.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.



Les gagnants du championnat 1965 de curling mixte de la province de Québec (de gauche à droite): Jacqueline Caron (troisième), Olivier Samson (pilote), Marcel Jobin (deuxième) et Claire Matte (premier), reçoivent de Roland Ouellette (2e à droite), gérant de la Brasserie O'Keefe, la "Coupe d'Or" O'Keefe. Le rink Jacques-Cartier de Samson, qui représentait la ville et le district de Québec, a défait, par la mince marge de 9-8, l'équipe de Philippe Giroux, de la Vallée du Saint-Maurice, pour décrocher le titre provincial et obtenir le droit de représenter la province de Québec dans le championnat national O'Keefe de curling mixte qui se tiendra à Toronto, les 15-20 mars. Le match final de samedi pour le championnat mixte de la province marqua le terme d'une série-rotation d'une semaine qui a eu lieu à Québec, et à laquelle ont participé 14 rinks, champions de leurs zones respectives à travers la province.

Olivier Samson enlève le championnat de curling mixte de la province

QUEBEC — Pierre à pierre, point à point, et de main ferme, Olivier Samson a piloté son rink du Jacques-Cartier Curling Club, qui représentait, ici, samedi, la ville et le district de Québec, à une victoire fortement contestée, pour remporter le championnat O'Keefe de curling mixte de la province de Québec.

Devant une foule d'enthousiastes du curling au Québec Winter Club, Samson et son équipe a défait par un résultat de 9-8 le groupe de Philippe Giroux de la Vallée du Saint-Maurice dans une joute de suspense électrisant, le résultat s'égalisant au 4ème, au 6ème et au 8e "bouts"; c'est la dernière pierre de Samson au 10e bout qui a décroché la victoire pour les Québécois.

En plus des honneurs du championnat, Samson, le populaire échevin de la ville de Québec, et ses co-équipiers Claire Matte (premier), Marcel Jobin (second) et Jacqueline Caron (3ème) représenteront la province dans le Championnat national O'Keefe de curling mixte qui aura lieu à Toronto, les 15-20 mars.

La joute finale de samedi terminait une série-rotation, composée de deux sections, qui s'est déroulée durant la semaine dans la vieille capitale; les équipes de Samson et de Giroux, vainqueurs de leur section respective, se sont affrontés pour les honneurs du championnat. Quatorze "rinks" représentant 14 zones à travers la province ont participé à cette série-rotation.

Au cours des éliminatoires, le "rink" de Samson a accusé 5 victoires et une défaite. Giroux, qui dès le début s'avérait comme un puissant compétiteur, avait gagné les six éliminatoires sans coup férir. Sa première et seule défaite fut aux mains de Samson dans la rencontre pour le championnat.

Plusieurs athlètes féminins et masculins seront honorés ce soir-là, et se verront présenter des trophées en reconnaissance de leurs mérites. Des présentations seront aussi faites à des personnes qui se dévouent pour la promotion d'un sport particulier.

Morrie Brunker, ex-président de la section de Québec de l'Union Athlétique amateur du Canada, et ex-président national de cette même organisation, sera honoré pour l'insaisissable et efficace travail qu'il a accompli pour promouvoir le sport amateur au pays.

Phil Oberlander se verra présenter le trophée Dr J.S. Lamb pour avoir été reconnu athlète par excellence de la province de Québec, au cours de l'année. Cet honneur lui est surtout mérité pour son triomphe, dans le domaine de la lutte, pour l'équipe olympique du Canada, lors des jeux disputés à Tokyo l'automne dernier.

D'autres personnes seront également honorées dans le domaine de la boxe, de l'escrime, de la raquette.

Au cours de la dernière assemblée de l'U.A.A. du Canada, le premier vice-président de cet organisme, Roger Latourelle directeur général de la Palestre Nationale, soulignait que le gouvernement de la province se préoccupait énormément du problème du sport et qu'il étudiait la possibilité de créer un organisme pour apporter son aide dans ce domaine.

Il est aussi annoncé que Raymond Gagnier, président national de l'Association de Gymnastique et chef instructeur de la Palestre Nationale, avait été nommé membre de la Commission de l'Enseignement Secondaire, formée d'un groupe de 15 personnes. Cette commission a été créée par le Conseil Supérieur de l'Éducation.

Que vous soyez propriétaire d'un yacht de luxe ou de la plus modeste embarcation, vous serez enthousiasmé du SALON NAUTIQUE. Vous y verrez tous les genres de bateaux de plaisance... les moteurs les plus nouveaux, les fournitures les plus originales! Le sixième SALON NAUTIQUE sera plus intéressant que jamais. Il vous donnera un aperçu des joies nautiques qui seront vôtres cet été. Venez donc tôt et souvent... avec toute l'équipe!

TOUS LES JOURS: MIDI - 10.30 P.M.
LE SAMEDI: 10 A.M. - 10.30 P.M.
ENTRÉE: 75¢
Gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 12 ans.

ATTRACTIONS SPÉCIALES

25 FÉV. - 2 MARS
PALAIS DU COMMERCE
1600 RUE BERRI, MONTRÉAL

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le gardien de buts Jean Rheaume du Richmond a été proclamé le meilleur du tournoi. Dans les autres matches samedi, Pointe-Claire avait battu Rockliffe, tandis que Scarborough défaisait Asbestos 4 à 0.

Le Canadien succombe 5 à 1, hier soir à Détroit

Les Wings s'approchent à 2 points du Tricolore

GAIN DE 5 A 4 Les Bruins ont raison des Hawks!

Les Rangers font encore hier des Leafs leur victime favorite

NEW YORK — Grâce à une poussée de 3 buts au cours des 21-2 premières minutes de jeu, les Rangers de New York ont vaincu les Maple Leafs de Toronto 6-2 hier soir alors que Marcel Paillé a brillé dans les filets des vainqueurs.

Le revers laisse les Leafs à 4 points du Détroit, installé au 3e rang à la suite de son gain de 5-1 aux dépens des Canadiens de Montréal dans la soirée.

Six Rangers se sont divisés les buts des vainqueurs, mais ce fut Paillé avec ses 40 arrêts, 6 de plus que son rival Johnny Bower, qui a tenu les Leafs à l'écart après que Jean Ratelle, Vic Hadfield et Bill Hicke eurent donné une avance de 3-0 aux locaux au tout début de la joute.

Andy Bathgate et Frank Mahovlich furent les seuls Leafs capables de prendre Paillé en défaut.

Doug Robinson, Don Marshall et Lou Angotti ont complété le total des vainqueurs.

Les Rangers se sont ainsi assurés les honneurs de la série contre les Leafs, qui en étaient à leur quatrième défaite successive. Les Rangers comptent, en effet, cinq gains et cinq défaites nuls avec les Leafs en 12 joutes cette saison.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

Mikita a aussi compté à la seconde période. Enfin, dans la troisième période, Pilote et Maki ont provoqué l'égalité, puis Westfall et Bucyk ont finalement assuré la victoire aux Bruins.

Les Bruins ont égalisé les chances 4 à 4 au cours de la troisième période, mais Johnny Bucyk a marqué le but vainqueur. Ce dernier a récolté deux buts et deux assistances, au cours du match, tandis que les autres buts étaient enregistrés par Wayne Rivers, Oliver, et Westfall.

Pour les Hawks, Nesterenko, Mikita, Pilote et Maki ont trouvé le fond des filets. Ils avaient pris les devants avec un but au premier engagement mais les Bruins ont riposté par trois buts au cours de la seconde reprise.

2-New York: Hadfield (16) (Marshall, Nelso) 1:33
3-New York: Hicke (5) (Ingard, Kelly) 2:16
4-Toronto: Bathgate (15) (Pulford, Kelly) 16:40
Punitions: Stewart 2:35

DEUXIEME PERIODE
5-New York: Robinson (6) (Ratelle, Gilbert) 7:50
6-Toronto: Mahovich (18) (Pulford, Horton) 10:25
7-New York: Marshall (16) (Hillman, Hadfield) 13:40
Punitions: Sellins 8:06, Baun 12:03, Brewer 17:28.

TROISIEME PERIODE
8-New York: Angotti (8) (Ingard, Hicke) 9:14
Punitions: Moore 6:35, Hillman 13:29
ARRÊTS: BOWER 12 10 13-34
PAILLÉ 11 12 17-40

Rochester 8
Springfield 2

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Rochester: Smrke (Rupp, Horvath) 0:09
2-Rochester: Bhumann (Horvath, Smrke) 0:46
3-Rochester: Bhumann (Hillman) 7:03
4-Rochester: Bhumann (Horvath, Smrke) 11:57
5-Springfield: Rolfe (Amadio, Kilrea) 12:16
Punitions: Arbour 3:06, Cofe 6:28, Hillman 8:06, Cheevers et Plager 20:00

DEUXIEME PERIODE
6-Rochester: Pappin (Sly, Litzemberger) 9:02
7-Rochester: Smrke (Horvath, Arbour) 16:22
Punitions: Rupp 2:13, Pappin 6:49.

TROISIEME PERIODE
8-Rochester: Gamble (Pappin, Rupp) 3:57
9-Springfield: Foley (Williams, Westfall) 7:32
10-Rochester: Litzemberger (Gamble) 14:05
Punitions: Amadio 2:39, Duff 2:39, Duff 5:29, Rolfe 8:43
ARRÊTS: CROZIER 9 8 16-33
CHEEVERS 11 23 9-43

1-Chicago: Nesterenko (12) (Ravlich) 15:35
Punitions: Mohs 0:54, Oliver 5:38, Green, Pilote 7:22, Vasko 14:14, Wozniak 15:59

DEUXIEME PERIODE
2-Chicago: Mikita (26) (Mohs, Vasko) 0:54
3-Boston: Rivers (5) (Liver, Bucyk) 7:32
4-Boston: Bucyk (18) (Rivers) 7:46
5-Boston: Oliver (17) (Bucyk) 8:57
Punitions: Maxner 4:12, Vasko 9:24, Maxner 12:05, Rivers 12:15, Rivers 17:25, Maki 17:28, Hay 17:42

TROISIEME PERIODE
6-Chicago: Pilote (12) (Maki, Jarrett) 1:41
7-Chicago: Maki (15) (Eposito, Hall) 2:35
8-Boston: Westfall (9) (Fleming, Botvin) 6:51
9-Boston: Bucyk (19) (Williams, Westfall) 15:48
Punitions: Rivers (min. mauv. cond.) 4:49, Maxner (mauv. cond.) 9:17, Green 10:24, Mohs 10:24
ARRÊTS: NORRIS 6 12 11-29
HALL 13 5 12-30

Combats de boxe entre Ferguson Langlois et Noël Picard et Howe

DETROIT — Parker MacDonald y est allé de deux buts et Norm Ullman, d'un truc du chapeau, hier soir, alors que les Red Wings de Détroit ont vaincu les Canadiens au compte de 5-1.

La partie a été marquée d'une bataille impliquant Gordie Howe et Al Langlois, des Wings, ainsi que John Ferguson et Noël Picard, des Canadiens.

Le gain était le 10e consécutif des Wings devant leurs partisans, soit un de plus que leur record local antérieur remontant à 1951-52.

De plus, c'était la 7e victoire des Wings aux dépens des Canadiens en 12 matches, y compris deux défaites nuls, et elle leur a permis de s'approcher à deux points des Montréalais, détenteurs du deuxième rang de la LNH.

C'était la première fois en 13 ans que les Wings avaient le meilleur sur les Canadiens dans la saison.

Claude Provost a privé Roger Crozier d'un blanchissage en profitant d'une punition rivale à mi-chemin du dernier engagement.

LA BAGARRE
Charlie Hodge a brillé pour les visiteurs au premier engagement, mais Crozier a récolté 25 de ses 33 arrêts au cours des deux dernières reprises.

La bagarre a éclaté au début de la dernière période alors que Ferguson s'en est pris à Langlois. Ferguson a semblé avoir le meilleur aux poings tandis que Picard neutralisait Howe en lui passant son chandail par-dessus la tête. Toutefois, lorsque Howe s'est dégaï, il a atteint la recrue avec deux solides droites et Picard a retiré par la suite.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Détroit: MacDonald (9) (Howe, Pronovski) 3:04
Punitions: Harper 5:11, Barkley 14:11, Richard 15:04, Picard 15:25, Jeffrey 19:17

Ligue Nationale
Les calculs sont renversés!

	J	C	P	N	P	C	Pts
Chicago	60	32	21	7	203	150	71
Montréal	58	29	19	10	174	149	68
Détroit	57	30	21	6	166	138	66
Toronto	58	25	21	12	167	144	62
New York	58	18	30	10	145	188	46
Boston	59	16	38	5	131	217	37

HOCKEY

SAMEDI
LIGUE NATIONALE
Détroit 4 Boston 1
New York 4 Toronto 3
Chicago 3 Montréal 3

LIGUE AMERICAINE
Cleveland 6 Buffalo 2
Baltimore 2 Pittsburgh 2
Springfield 4 Hershey 2

HIER
LIGUE NATIONALE
Détroit 5 Montréal 1
New York 6 Toronto 2
Boston 5 Chicago 4

LIGUE AMERICAINE
Hershey 1 Québec 0
Buffalo 3 Baltimore 3
Cleveland 3 Providence 4
Rochester 8 Springfield 2

LIGUE JUNIOR ONTARIO
Ochswo 5 Toronto 4
Hamilton 3 Niagara Falls 2
Peterborough 3 Montréal 3

Baltimore 3
Buffalo 5

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Baltimore: Ingram (sans aide) 13:28
2-Buffalo: Popell (Meinyk, Bodge) 15:23
3-Baltimore: McGregor (Richardson, Hestall) 17:31
Punitions: Mészak 1:12, Van Impe 6:41, Popell 12:54

DEUXIEME PERIODE
4-Baltimore: Labossière (Malsaner, Taylor) 7:35
5-Buffalo: Stratton (Hannigan, Lundie) 15:50
6-Buffalo: Gaudet (Stanford, Van Impe) 17:08
Punitions: Ingram 2:00, Stern 9:54

TROISIEME PERIODE
7-Buffalo: Stratton (Hannigan, Cushman) 5:45
8-Buffalo: Gaudet (Cullen, Misanak) 8:59
Punitions: Ingram 12:33, Van Impe 17:22
ARRÊTS: BOYVERT 0 15 12-27
CHADWICK 7 6 6-19

Hershey 1
Québec 0

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
Aucun but
Punitions: Ashbee 1:20, Bourdies 16:18

DEUXIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Balfour 3:20, Blackburn 14:16

TROISIEME PERIODE
1-Hershey: Stankiewicz (sans aide) 2:35
Punitions: Dejordy 10:58, D. Harvey 16:26, Morton 17:28.

ARRÊTS: WILKLEY 9 13 8-30
10 9 14-33

Match nul 3-3 contre Chicago, samedi

Privé de la chance, le Canadien est aussi privé d'une victoire

— par Roger LABONTÉ —

Une performance qui tenait du miracle de la part du gardien de buts Glenn Hall et la surprenante efficacité de deux recrues à la défense: Doug Jarrett et Matt Ravlich, ont fait la différence dans cette partie, probablement la plus importante du calendrier, qui opposait les Black Hawks de Chicago au Canadien, samedi soir, au Forum, devant près de 16.000 spectateurs, la plus forte assistance cette saison à l'amphithéâtre de la rue St-Catherine.

Voilà, en bref, toute l'histoire de ce match, sans doute le plus excitant livré entre ces deux équipes, au Forum, cette année. Le Canadien, avec un peu de chance, aurait dû enlever

avant le filet de Hall. Il n'eut qu'à glisser le disque tout à côté.

Peu après la mi-temps de cet engagement, Mikita marqua son premier filet cette saison contre le Canadien, en logeant le disque derrière Hodge sur des aides de Pierre Pilote et Doug Mohs. Les Hawks menaient 3 à 1.

Aucun changement au pointage ne survint au cours de la seconde période. Le deuxième but du Tricolore, produit au troisième engagement, en fut un également de toute beauté, au point de vue préparation.

Le tricolore a déployé un jeu de puissance formé de Richard et Laperrière à la pointe, pendant que Backstrom faisait face au filet et que Larose et Ferguson couvraient les angles. Puis, Béliveau et Laperrière à la pointe, pendant que Richard, Provost et Balon, puis Larose, formaient l'attaque. Mais encore rien ne se produisit. C'était peine perdue, le disque ne pénétra pas dans la cage de Hall, bien que souvent, il n'y manquait que ce "tout petit peu" qui fait la différence entre la victoire et la défaite.

Kenny Wharram avait ouvert le pointage la première période, à la faveur d'une mêlée devant les filets de Hodge. Ce dernier qui a connu une excellente partie, accomplissant des arrêts formidables devant Esposito, Maki, Mikita et Mohs, en particulier, n'a pu rien faire contre ce filet initial.

Un peu plus de deux minutes plus tard, les Hawks profitèrent d'une erreur de Jean-Claude Tremblay pour porter le compte deux à zéro. En voulant passer le disque à un coéquipier, Jean-Claude Tremblay, alors dans la zone neutre, a fait la passe à John McKenzie. Il s'ensuivit le plus beau filet du match. McKenzie a lancé le disque à son coéquipier de ligne Phil Esposito et ce dernier a fait une feinte pour provoquer le déplacement de Terry Harper avant de relayer le disque à McKenzie. Ce dernier a fait déplacer Charlie Hodge pour glisser la rondelle derrière lui.

Mais la riposte ne se fit pas attendre. Exactement onze secondes après ce deuxième but des Hawks, le Canadien amorça une descente dans la zone des Hawks et une passe de Backstrom vint se poser sur le bouton de Ferguson, posté de

la victoire. Une précieuse victoire que, par un heureux hasard, le Chicago n'a pas non plus remportée. Le compte final: un match nul 3 à 3.

Le Canadien continue donc de talonner les Hawks de près avec 68 points au classement, seulement 3 de moins que son grand rival, Le Tricolore a, en outre, l'avantage d'avoir à disputer deux joutes de plus. Ça peu ne pas en être un, tout dépend de la tenue qu'affichera l'équipe dans ses matches importants à venir contre le Détroit et le Toronto. Des victoires pourraient alors signifier la minime différence qui permettra au Tricolore de retenir le trophée Prince de Galles, en fin de saison, un titre que les Hawks cherchent à s'assurer en vain depuis une trentaine d'années.

sième période, Dick Duff marqua le plus important but de sa jeune carrière avec le Tricolore, permettant aux siens de s'en tirer avec un match nul au classement, à défaut d'une victoire.

Béliveau avait transporté le disque près de la clôture, du côté gauche des filets de Hall, pendant qu'on le retenait dans cette position, il passait le disque à Roberts près des filets et une mêlée éclata. Le disque demeura libre fut aperçu par Dick Duff qui le poussa du bout du bâton entre les jam-

pour faire ressortir l'importance de la partie d'hier soir que le Canadien livrait aux Red Wings.

Picard, qui a obtenu sa 6e assistance depuis son court séjour sous la grande tente, a déclaré qu'il lui est possible d'en obtenir vingt avant la fin de la saison.

Jean Béliveau semble s'être retrouvé pour de bon, cette fois. Il n'a obtenu qu'une assistance au cours de ce match, mais il a affiché sa meilleure tenue cette saison, en outre de démontrer beaucoup d'agressivité. C'est de bon augure pour



SITUATION COURANTE — Sur la vignette, apparaît une situation qui s'est répétée souvent, au cours du match Canadien-Chicago. Le tricolore particulièrement au cours de la seconde période, fut totalement impuissant à prendre Glenn Hall en défaut. Ici, on aperçoit John Ferguson qui tente de s'emparer du disque que retiennent Pilote, Vasko et Larose, couchés sur la patinoire face au gardien des Hawks.

Picard posté à la pointe a passé le disque à Laperrière, également à la pointe, mais sur le côté opposé. Ce dernier a fait la passe à Henri Richard, posté devant le filet et le lancer du "Pocket" a virtuellement pris Hall de vitesse.

Enfin, alors que les échanges se succédaient à un rythme de séries éliminatoires entre les deux équipes, par suite de la reprise de l'attaque répétée par les Hawks, dans cette troi-

Le Tricolore. Dans le camp des Hawks, Bobby Hull a été utilisé sur les jeux de puissance et à quelques occasions, surtout pendant la troisième période. Mais ses lancers manquaient de force. Il était cependant étroitement surveillé et rares étaient ses incursions dangereuses près des filets du Canadien.

Rumeur
Une rumeur voulait, après le match, que le Tricolore ten-

te d'échanger Bobby Rousseau et Gordon Berenson en retour de l'ailier gauche Johnny Bucyk, des Bruins de Boston. Personne n'a confirmé le rumeur, cependant. Elle semble néanmoins assez sérieuse. On sait que le Canadien manque énormément les services de Gilles Tremblay. Robert Rousseau a réchauffé le banc plus souvent qu'à son tour, samedi, étant remplacé par le jeune Jim Roberts en compagnie de Béliveau et Duff. Ce trio a produit le but égalisateur.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Chicago: Wharram (21) (Mohs, Mikita) 5:39
2-Chicago: McKenzie (8) (Esposito) 7:09
3-Montréal: Ferguson (16) (Harper, Backstrom) 7:20
4-Chicago: Mikita (25) (Pilote, Mohs) 11:07
Punitions: Rousseau 3:45, Nesterenko 7:48, Maki 9:37, Picard 9:27, Jarrett 11:32, Wharram 16:10, Béliveau (2 min.) 16:10, Talbot 17:50, Mohs 18:29

DEUXIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Esposito 2:48, Béliveau 5:42, Mohs 8:08, Picard 9:33, Mohs 12:20

TROISIEME PERIODE
5-Montréal: Richard (21) (Laperrière, Picard) 4:01
6-Montréal: Duff (4) (Roberts, Béliveau) 10:07
Punitions: MacNeil 2:17, Larose 16:32
ARRÊTS: HODGE 10 5 16-31
HALL 11 12 8-31

Cleveland 5
Providence 4

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Providence: Gilbert (Bartlett, Brillant) 5:12
2-Cleveland: Ellett (Courcy, Senior) 9:39
3-Providence: Brillant (Gilbert, Bartlett) 15:08
Punition: Aucune

DEUXIEME PERIODE
4-Cleveland: Larkin (Wilkie) 5:29
5-Providence: Brillant (Bartlett, MacQueen) 19:25
Punition: Lanyon 17:22

TROISIEME PERIODE
6-Providence: Bartlett (Blackburn, Rault) 5:58
7-Cleveland: Courcy (Senior, Martin) 11:44
8-Cleveland: McComb (Wilkie, Larkin) 14:42
Punitions: Barber 3:22, Bartlett 10:28, Barber 15:04

PERIODE SUPPLEMENTAIRE
9-Cleveland: Senior (Courcy, Ellett) 0:38
Punition: Aucune

ARRÊTS: BINKLEY 12 9 7 0-29
GLACOMIN 8 10 16 0-34

Cleveland 5
Providence 4

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Providence: Gilbert (Bartlett, Brillant) 5:12
2-Cleveland: Ellett (Courcy, Senior) 9:39
3-Providence: Brillant (Gilbert, Bartlett) 15:08
Punition: Aucune

DEUXIEME PERIODE
4-Cleveland: Larkin (Wilkie) 5:29
5-Providence: Brillant (Bartlett, MacQueen) 19:25
Punition: Lanyon 17:22

TROISIEME PERIODE
6-Providence: Bartlett (Blackburn, Rault) 5:58
7-Cleveland: Courcy (Senior, Martin) 11:44
8-Cleveland: McComb (Wilkie, Larkin) 14:42
Punitions: Barber 3:22, Bartlett 10:28, Barber 15:04

PERIODE SUPPLEMENTAIRE
9-Cleveland: Senior (Courcy, Ellett) 0:38
Punition: Aucune

ARRÊTS: BINKLEY 12 9 7 0-29
GLACOMIN 8 10 16 0-34

BASEBALL

Ouverture de la pré-conférence des partis communistes à Moscou en l'absence des "pro-Chinois"

MOSCOU — L'agence Tass a fait état pour la première fois, samedi soir, de l'arrivée de délégations de 17 partis communistes sur 25 invités à l'origine en annonçant en même temps officiellement qu'une "réunion consultative" s'ouvre aujourd'hui à Moscou.

Il n'est plus question, dans le communiqué diffusé par l'agence Tass, de l'ouverture de la session de la "commission de rédaction" de la conférence internationale des partis de 1960 qui avait été convoquée d'abord par le comité central soviétique, fin juillet 1964, pour le 15 décembre 1964, puis, à la suite d'un ajournement annoncé le 12 décembre dernier, pour le 1er mars de cette année.

Cette fois, l'agence Tass, qui ne mentionne ni la liste des partis originellement invités, ni le but donné au départ à cette réunion, à savoir : préparer une conférence internationale du mouvement communiste, "proposée par les partis frères" pour le milieu de l'année 1965, se contente d'énumérer les partis qui participent à cette "réunion consultative".

Comme prévu, ni le parti communiste chinois, ni ses alliés idéologiques, Albanie, Nord-Vietnam, Corée du Nord, Japon, Indonésie, ni le parti roumain ne sont mentionnés comme devant participer à la rencontre.

Les 18 partis finalement participants sont donc les suivants :

URSS, Australie, Argentine, Bulgarie, Brésil, Hongrie, Allemagne orientale, Allemagne occidentale, Inde, Italie, Cuba, Mongolie, Pologne, Syrie, Finlande, France, Tchécoslovaquie,

Etats-Unis, ce dernier à titre "d'observateur." La composition des délégations varie suivant l'importance des partis représentés. Ainsi, pour les partis australiens et indiens, menacés par des groupes scissionnistes pro-chinois, ce sont les "numéros un", L. Sharkey et S. Dange, qui dirigent les délégations. Il en va de même pour le parti syrien, clandestin dans son propre parti, et qui est représenté par le secrétaire général Khaled Khaldach, résident d'ordinaire, croit-on, à Prague.

Cuba a délégué le propre frère de Fidel Castro, Raul, ministre de la Défense, mais tous les autres partis, y compris le parti soviétique, représenté seul par un groupe de 4 secrétaires du comité central, conduits par M. Michel Soudov, paraissent avoir désigné pour les conversations de Moscou leurs spécialistes des questions idéologiques.

Rapprochement très sensible des points de vue soviétique et chinois, en matière de politique étrangère, maintien cependant de l'essentiel des thèses soviétiques dans ce domaine malgré un effort visible pour adopter la phraseologie en usage à Pékin. Tels sont les traits essentiels de l'éditorial du "Kommunist", organe théorique du comité central du P.C. de l'URSS, dont l'agence Tass vient de publier de copieux extraits, marquant ainsi qu'il s'agit d'un document considéré comme important pour l'intelligence de l'attitude soviétique devant les problèmes internationaux.

Ce texte est d'autant plus significatif qu'il paraît à la veille de la conférence.

Le comité des 33 chargé de définir les opérations de paix de l'ONU est constitué

NATIONS UNIES, NY (AFP)

— La constitution du comité spécial de 33 membres (dont le Canada) chargé de l'étude, dans son ensemble, du problème des opérations de maintien de la paix de l'ONU (annoncée en fin de semaine) a été longue et ardue car chacun des groupes géographiques ou politiques dans lesquels se répartissent les Etats membres voulait une représentation aussi large que possible. Cette constitution n'en représente pas moins le premier pas vers une réforme des Nations Unies.

La paralysie léthargique dans laquelle fut plongée la dix-neuvième session de l'assemblée générale a mis en relief la nécessité de cette réforme et elle rappelle aussi que le premier pas franchi apparaît celui d'un trajet très long et très difficile à parcourir.

Il a cependant déjà permis de constater l'apparition d'un fait politique important : le gouvernement de Formose, bien qu'occupant le siège de la Chine à l'ONU en tant que membre permanent du conseil de sécurité, a été écarté de ce comité des 33 et les Etats-Unis ont été contraints de se résigner à cette entorse de la thèse qui veut que le gouvernement de Formose soit le représentant de la Chine. Cela peut être considéré comme un signe de l'inévitabilité de

l'entrée du gouvernement de Pékin à l'ONU. C'est surtout une première manifestation de la reconnaissance par les Etats-Unis de ce que le langage diplomatique appelle le "fait chinois".

L'URSS, il est vrai, a forcé cette première manifestation en faisant connaître qu'elle ne participerait pas aux travaux du comité si la délégation chinoise nationaliste en faisait partie. Il n'en reste pas moins que la diplomatie américaine a renoncé, sur ce point, à tenir bon jusqu'à l'impossible ou jusqu'à l'épreuve de force.

L'étude du problème d'ensemble des opérations de maintien de la paix de l'ONU représente un agenda à la fois vaste et immense pour les travaux de ce comité. Dans la pratique, ces travaux sont destinés en réalité à représenter l'écho d'une très vaste consultation internationale sur le genre d'organisation mondiale que devra être l'O.N.U. de la fin des années 1960 et des années 1970.

Dans cette perspective, la question du colmatage des déficits financiers des opérations de l'ONU au Congo et dans le Proche-Orient apparaît dans sa réalité secondaire tout comme personne ne s'attend à voir les Etats-Unis revenir sur l'application du fameux article 19 de la charte aux débiteurs récalcitrants de créances qu'ils

ne reconnaissent pas comme légales. C'est en revanche dans cette perspective qu'apparaît la tâche véritable impartie au comité spécial des 33 — et surtout aux gouvernements des pays membres de ce comité : d'abord constater que l'ONU de 1945, reposant sur la donnée morte-née de la pérennité de l'alliance Etats-Unis-URSS de la deuxième guerre mondiale, n'est plus viable même si elle a pu se prolonger de crise en crise pendant 20 ans et changer, entretemps, de structure et d'orientation politiques.

Dès lors, il a appartenu au comité spécial d'établir que les actes que doit accomplir l'ONU dans l'exécution de sa mission essentielle qui est de maintenir la paix mondiale ne pourront être décidés, agencés, financés et contrôlés que d'une manière conforme aux nouveaux aspects et aux nouveaux facteurs politiques, économiques et sociaux qui caractérisent la communauté internationale contemporaine.

La tâche immédiate du comité des 33 sera sans doute de débayer le chemin menant à une réforme de l'ONU et, à cet effet, de régler les contentieux des opérations de l'ONU du passé et du présent. Il est concevable que cette tâche puisse être accomplie d'ici le 15 juin prochain, date à laquelle le comité spécial devra rendre compte de ses activités.

La définition et la réglementation des opérations pour le maintien de la paix à l'avenir est, de toute évidence, une oeuvre de bien plus longue haleine à laquelle, tôt ou tard, la Chine ne manquera pas de participer. Cette oeuvre pourrait s'étendre sur plusieurs années et représenter la plus vaste négociation politico-diplomatique de l'histoire. Dans les mois à venir, l'embrayage et le déroulement d'une telle négociation apparaissent entravés par la gravité du danger de guerre dans le Sud-Est asiatique.

Ce comité, qui a été créé en vertu d'une décision prise le 18 février par l'assemblée générale, a la composition suivante : douze pays membres du groupe afro-asiatique (Afghanistan, Algérie, Ethiopie, Inde, Iraq, Japon, Mauritanie, Nigeria, Pakistan, Sierra Leone, Thaïlande, République Arabe Unie) ; cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Salvador, Mexique, Venezuela) ; dix pays occidentaux ou membres de la communauté des nations britanniques (Australie, Autriche, Canada, France, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis) ; six pays socialistes (Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, URSS, Yougoslavie).

M. Quaison Sackey assumera la présidence de ce comité en tant que président de la dix-neuvième session de l'assemblée générale de l'ONU.

Le comité, qui devra soumettre à l'assemblée un rapport sur le résultat de ses travaux le quinze juin au plus tard, se réunira incessamment au siège de l'ONU à New York.

La crise hollandaise

LA HAYE — La crise gouvernementale néerlandaise, ne fait, apparemment, que commencer. A la suite de la démission du gouvernement marjrien, la reine Juliana n'a, en effet, pas encore désigné "l'informateur"; on appelle ainsi, aux Pays-Bas, la personnalité chargée, en cas de crise, de nouer les premiers contacts et de faire ensuite au souverain ses suggestions en vue de la formation d'un nouveau cabinet.

Ce n'est là que la première étape d'un processus compliqué : une fois en possession des conclusions de "l'informateur", le souverain désigne une deuxième personnalité, le "formateur", chargé, lui, comme son nom l'indique, et compte tenu du rapport de "l'informateur", de rédiger un programme pour le futur gouvernement et de proposer au souverain une liste ministérielle.

Décès du président autrichien M. Schaerf

VIENNE — M. Adolf Schaerf, président de la république autrichienne, est décédé à l'âge de 74 ans dimanche après-midi.

Souffrant d'une grippe infectieuse depuis plusieurs semaines, le président de la République autrichienne s'était brusquement affaibli dans la journée de samedi et les médecins laissaient prévoir une issue fatale.

M. Adolf Schaerf était président de la république depuis le 22 mai 1957. Il avait succédé au général Theodor Koerner.

M. Schaerf avait appartenu à tous les gouvernements de coalition depuis la fin de la seconde guerre mondiale; secrétaire d'Etat dans le gouvernement Renner (avril à décembre 1945), il fut ensuite vice-chancelier dans les gouvernements Figl et Raab.

M. Adolf Schaerf était l'une des personnalités les plus marquantes du parti socialiste autrichien.

Après le décès de M. Adolf Schaerf les fonctions du président de la république seront exercées provisoirement, conjointement avec celles de chef de gouvernement, par le chancelier Josef Klaus. En effet, la constitution autrichienne prévoit que le chancelier assure le remplacement du président de la république.

Cependant, si la présidence de la république doit rester vacante pendant un délai supérieur à 20 jours — ce qui sera certainement le cas puisque les élections présidentielles au scrutin universel obligatoire ne sauraient être organisées dans un délai plus rapproché —, la constitution prescrit que la commission centrale d'assemblée nationale doit désigner une ou plusieurs personnes chargées d'exercer les fonctions du chef de l'Etat.

Elijah Muhammad, menacé de mort, s'attaque violemment à la race blanche responsable de tous les malheurs des Noirs

CHICAGO. — La troisième et dernière session du congrès des "Black Muslims" a eu lieu dimanche au Colisée de Chicago dans une atmosphère de tension et de nervosité extrêmes.

Le prophète Elijah Muhammad a prononcé un discours de haine, attaquant la race blanche qu'il rend responsable de tous les malheurs des Noirs. "Ce que j'ai à vous dire c'est la vérité. Vous appelez cela de la haine, mais c'est la vérité, a-t-il notamment déclaré. Je suis le messager d'Allah. Les Blancs disent qu'ils suivent Jésus, mais en vérité ils suivent le diable.

Avant que Muhammad monte sur l'estrade complètement caché par ses garde-du-corps, un incident s'est déroulé dans le fond de la salle. Un homme dont l'identité n'a pas été ré-

vélée a été saisi par les gardes d'élite des "fruits de l'Islam" et mis à la porte.

La veille, les funérailles de Malcolm X s'étaient déroulées sans incident à Harlem.

Il ne reste au messageur d'Allah Elijah Muhammad, prophète de la secte des "Musulmans noirs", que quelques heures à vivre si l'on en croit les rumeurs qui continuent à circuler dimanche à Chicago.

La police semble tenir pour réelles les menaces de mort qui ont été proférées contre Muhammad par ses "frères ennemis", les nationalistes noirs de New York après l'assassinat dimanche dernier de leur leader Malcolm X. Ces nationalistes auraient annoncé qu'Eli Jah Muhammad, qu'ils tiennent responsable de l'assassinat, ne vivrait pas au-delà de minuit dimanche.

CHEZ NOUS, C'EST PRESQUE COMPLET ET CELA NE NOUS SURPREND PAS, NOUS AVONS UN SUCCÈS FOU.



BOULEVARDS ST-LAURENT ET METROPOLITAIN • Téléphone: 389-1373

Il y a peut-être encore beaucoup d'espace à bureaux à louer dans la ville, mais pas à la

PLACE CRÉMAZIE

Tout ce qui nous reste, c'est un espace limité dans la deuxième aile. Donc, c'est probablement votre dernière chance de vous loger dans cet important complexe commercial. Et vous serez en excellente compagnie, comme vous pouvez le constater par cette liste imposante de locataires qui sont déjà logés dans cette aile. Voyez les facilités offertes: 3 banques • 5 restaurants, de la salle élégante au comptoir restaurant • centre commercial de 35 boutiques • salon de coiffure pour dames • salon de barbier • tabagie et comptoir à journaux • stationnement intérieur et extérieur pour 1,300 voitures et station service • papeterie et même une piscine et un studio de santé dans cette deuxième aile.

THREE STAR CONSTRUCTION LIMITED



Premiers dans le domaine de la mise en valeur commerciale et industrielle au Canada.

LISTE DES LOCATAIRES DE LA DEUXIÈME AILE

- Steinberg's
- Allied Chemical Canada, Ltd.
- Commission des Services Electriques de la Ville de Montréal
- The Prudential Assurance Co. Ltd.
- Great West Life Insurance
- Credico Inc.
- Bank of Montreal
- Cartier Construction
- Association des Epiciers en Gros de la Province de Québec
- Gannon Enterprises
- Bausch & Lomb Optical
- Crediplan
- Progressive Audio-Visual
- Language School
- Girard Publicité
- Diversified Investment Services
- Metropole Film Distributors
- Provincial Publishing Co. Ltd.
- General Development Co. Ltd.
- Studio de Santé—Place Crémazie Inc.
- Place Crémazie Car Rentals

La collaboration aéronautique G.-B.-France est accrue

PARIS — Une décision concernant la construction en commun d'un avion léger d'entraînement et d'appui tactique et d'un avion à géométrie variable interviendra dans les quinze jours qui viennent, apprend-on à l'issue des conversations que M. Pierre Messmer, ministre des armées, a eues à Paris avec M. Roy Jenkins, ministre britannique de l'aviation, et M. Denis Healey, ministre britannique de la défense.

D'autre part le ministre britannique de la défense a confirmé qu'il avait eu un entretien privé d'une heure avec son collègue M. Pierre Messmer et qu'il avait porté sur "la question générale de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la défense et notamment sur les problèmes que les deux pays rencontrent au sein de l'OTAN". En réponse à une question, M. Healey a reconnu que cette conversation était "sur certains points sortie du domaine de l'OTAN".

D'autre part, M. Healey a déclaré que la question du breguet 941 "n'avait pas été discutée" au cours des entretiens d'aujourd'hui.



Indonésie: plantations de caoutchouc nationalisées

DJAKARTA — Toutes les grandes plantations de caoutchouc américaines en Indonésie sont passées sous le contrôle du gouvernement, a annoncé l'agence Antara. De plus, le service d'information américain a été prié de cesser toute activité en Indonésie "afin de ne plus empoisonner l'esprit du peuple indonésien". Ces mesures selon l'agence Antara, ont été annoncées par M. Subandrio, ministre des affaires étrangères au cours d'une réunion de travailleurs. Les 8 plantations américaines touchées par le décret appartiennent à la U.S. Rubber Co., à Goodyear, à Dunlop et à l'Hawaiian-Sumatra Rubber Co. et représentent une valeur totale d'environ 80 millions de dollars.

Suspension de l'aide militaire allemande

DAR ES SALAM. — La mission aérienne et navale allemande a quitté Dar Es Salam ce matin à bord d'un Boeing spécial. Elle doit arriver à Francfort dans la soirée. (NDLR. — Le gouvernement de Bonn a décidé de supprimer son aide militaire à la Tanzanie, à la suite de l'installation à Dar Es Salam d'un consulat général de l'Allemagne de l'Est. Il avait immédiatement rappelé les instructeurs allemands de l'aviation

et de la marine qui se trouvaient en Tanzanie).

Contre la prolifération des armes "H"

WASHINGTON — "L'heure d'empêcher la prolifération des armes nucléaires approche à grands pas", a déclaré le directeur de l'agence du contrôle des armements et du désarmement, William Foster. M. Foster, qui participait au programme "press-conference U.S.A." de la "voix de l'Amérique", a ajouté qu'il craint en effet que "dans un an ou deux les pressions augmentent" sur la voie de la dissémination des armements nucléaires à travers le monde. Il a cité l'exemple de l'Inde qui a déjà été attaquée par Pékin et que préoccupe la détention de l'arme atomique aux mains des communistes chinois.

Sabotage en Israël

JERUSALEM, Israël. — Le sabotage commis à Kfar Hasi est un "acte très grave", a estimé hier un haut fonctionnaire du ministère israélien des affaires étrangères. Une telle action, en effet, rappelle les opérations entreprises par les commandos de "Fedayeen", arabes et les conséquences qu'ils ont suivies, a-t-il ajouté. Les autorités israéliennes ne cachent pas leur colère devant un tel acte qui, selon elles, est le "premier raid perpétré par ce groupe fantôme baptiste "Mouvement de libération de la Palestine".